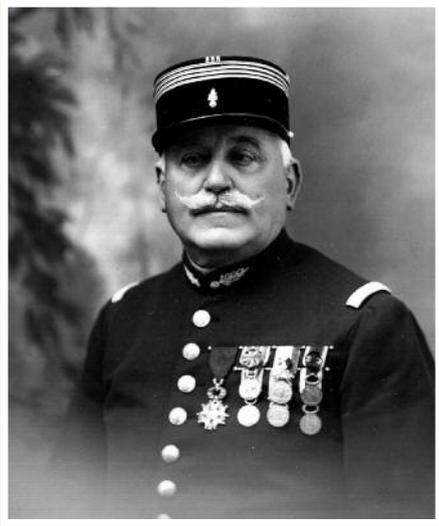


"LE SAPEUR-POMPIER COMTOIS Numéro Hors-Série 2014"

# Histoire de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs

1924 - 2014

# Les Présidents de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs



Commandant Charles-Alphonse  
Hugenschmitt  
21 septembre 1924 - 4 avril 1948



Commandant Jules Bouvier  
4 avril 1948 - 19 mai 1957



Colonel Roger Babey  
19 mai 1957 - 3 juin 1973



Lieutenant Raymond Laville  
3 juin 1973 - 20 mars 1976



Lieutenant-Colonel Jacques Mériaux  
20 mars 1976 - 9 septembre 1989



Lieutenant-Colonel Bernard Espitalier  
9 septembre 1989 - 16 mars 2002



Lieutenant Pierre Saillard  
16 mars 2002 - 31 mai 2008



Capitaine Roland Vuillemin  
depuis le 31 mai 2008

« Association à bUt philanthropique  
et fraterNel

datant de la fin du 19<sup>ème</sup>

Ou du début du 20<sup>ème</sup> siècle,  
rassemblaNt

Dans un même  
dÉpartement,  
tous les sapeurs-Pompiers  
sAns distinction de  
gRade et de statut,  
dont les objecTifs sont de  
ressErrer  
les liens d'aMitié,  
perfectionnEr le matériel,  
l'organisation et l'instructionN, mais aussi secourir  
ceux donT la situation sociale  
le nécessite pAr  
Le biais  
d'une société de sEcours mutuels »

### Sommaire

1. S'unir pour s'entraider	page 4
2. La création d'une Union devient une évidence	page 8
3. Des initiatives locales pour combler un vide	page 10
4. La naissance de l'Union Départementale et d'une Société de Secours Mutuels	page 14
5. 90 ans de vie de l'Union Départementale au fil de l'eau	page 18
6. Un engagement sans faille auprès de l'Œuvre des Pupilles	page 26
7. Le journal du SP Comtois : un outil de communication précurseur	page 30
8. Se faire reconnaître et reconnaître ses forces	page 36
9. Resserrer les liens d'amitié	page 38
10. Créer l'émulation	page 40
11. Congrès et concours en images	page 43
12. Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent	page 58
13. Quel avenir pour notre Union ?	page 62
Notes et références	page 63
Annexes	
• Dates et lieux des congrès départementaux depuis 1924	page 64
• Membres du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs depuis 1924	page 65
Sources bibliographiques	page 66
Remerciements	page 67



1924

# 90 ans d'Histoire

## de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs

### Mot du président



« *Virtus Unita Fortior* \* ». Autant l'Union Fait la Force, autant la discorde expose à une promptte défaite, selon Esope, philosophe grec du VII<sup>ème</sup> siècle avant JC. Vingt-sept siècles plus tard, cet adage n'a non seulement pas pris une ride, mais semble plus d'actualité que jamais.

Notre **Union Départementale** fête en 2014 ses 90 ans d'existence. J'ai souhaité qu'un numéro hors-série du magazine du Sapeur-Pompier Comtois soit intégralement consacré à cet événement.

Tout d'abord pour faire connaître notre association. Je constate au quotidien dans mes fonctions de président qu'elle est trop peu connue d'une majorité de Sapeurs-Pompiers et de Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés du Doubs, et parmi ceux qui la connaissent, bon nombre ne dispose que d'informations partielles et parfois même interprétées ou erronées. Si elle est méconnue aujourd'hui, la durée moyenne d'engagement et les préoccupations quotidiennes en sont pour partie responsables. En effet, le Sapeur-Pompier qui démarre sa carrière, est naturellement plus préoccupé par le côté opérationnel qu'associatif, quant aux PATS, ils pensent souvent à tort, que l'UD ne les concerne pas.

Ensuite pour la valoriser, car l'Union ne se résume pas à quelques manifestations annuelles. Vous découvrirez à ce titre au fil de ces pages la multitude d'améliorations techniques mais aussi de progrès sociaux portés par notre association. Ce sont précisément ces grands moments mais aussi une foule de petites anecdotes qui font son histoire et qui méritent d'être narrées.

Enfin, raconter cette histoire est nécessaire parce qu'elle est tout simplement belle. La connaître, c'est connaître nos racines, savoir d'où l'on vient, c'est aussi se connaître soi-même et cela permet de bâtir l'avenir sur de meilleures bases.

Une Union ou une Amicale, n'est pas et ne doit pas devenir un prestataire d'avantages individuels. Elles ont été créées dans un objectif collectif, où l'humain est au cœur du dispositif, sans logique mercantile ou de profit personnel quel qu'il soit. Marquer le coup de ces 90 ans c'est aussi l'occasion de rappeler ces principes de base.

Le Service Départemental s'est aujourd'hui substitué à l'Union Départementale sur la plupart des objectifs fixés dans les statuts d'origine, à l'exception du premier : « resserrer les liens d'amitié ». Il semblerait que dans ce domaine, relayée par les Amicales de chaque centre, cette dernière ait encore un rôle primordial à jouer.

A l'ère des communications électroniques, ou des « liens » se tissent, virtuellement et avec beaucoup de facilités, l'Union Départementale et les Amicales trouvent pleinement leur place. Elles sont les dernières sentinelles à pouvoir fédérer, générer le sentiment d'appartenance et entretenir l'esprit d'entraide. C'est bien leur véritable raison d'être au 21<sup>ème</sup> siècle.

Nous sommes également fortement engagés auprès de L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France. Ce rôle social et philanthropique, mérite à lui seul tous nos efforts. Cette œuvre est une aide potentielle pour chacun de nous ou de nos proches, ne la négligeons pas...

Par respect pour ceux qui ont fondé ce tissu associatif corporatif et pour toutes les nobles causes qu'elle dessert, nous nous devons de faire vivre notre Union.

Je remercie le Commandant Sébastien Freidig pour son investissement et le félicite pour ses recherches minutieuses ainsi que la qualité de son travail qui permet aujourd'hui à chacun d'entre nous de découvrir, comprendre et apprécier notre association.

Longue vie à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs !

**Capitaine Roland Vuillemin**  
8<sup>ème</sup> Président de l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers du Doubs

\* « L'Union fait la Force »



## Mot de l'auteur



L'histoire de l'Union Départementale du Doubs n'a jamais été écrite.

Quand le président m'a demandé il y deux ans s'il était possible de le faire à l'occasion du 90<sup>ème</sup> printemps de notre association, ma réponse fût immédiatement positive. Elle fût aussi immédiatement suivie d'un doute, celui de trouver les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Craintes qui se sont rapidement confirmées devant le peu de sources disponibles et leur dispersion.

Sur ce point, les recherches furent compliquées... L'Union Départementale dispose d'assez peu d'archives, notamment antérieures aux années soixante et le peu qui reste n'est pas classé. Les quelques pièces conservées aux Archives Départementales et Municipales, furent retrouvées après avoir compulsé plusieurs dizaines de liasses de papier jauni desquelles il fallut extraire méticuleusement l'un ou l'autre document, puis au final les réunir pour tenter de reconstituer des « morceaux » cohérents et chronologiques. A force de curiosité et de patience

des trésors furent exhumés, oubliés par le temps, parfois enfouis au fond d'une boîte dont le titre au premier abord n'était pas très évocateur. Tout cela rend la découverte encore plus passionnante.

On peut comparer cela au travail d'un orpailleur qui brasse des centaines de kilos d'alluvions pour trouver quelques paillettes mais parfois aussi, une pépite...

Le travail finit toujours par payer et la patience se voit récompensée. Des pans entiers manquaient au départ, mais les zones d'ombre se sont peu à peu estompées pour laisser place à un récit suffisamment complet pour s'enchaîner de manière logique. Afin de le rendre plus vivant, le tout est illustré de documents originaux pour certains inédits.

A mon grand regret, ce travail n'est pas exhaustif. Faute de temps d'une part, car les centaines d'heures consacrées à ces recherches n'auront pas suffi à exploiter toutes les pistes, tant le champ des possibles est vaste. Au regard de l'échéance imposée, il a fallu fixer des limites. Mais faute de documents également, car certains d'entre eux, demeurent introuvables, qu'elles que soient les archives consultées. Devant le « peu d'intérêt » qu'ils pouvaient représenter à celui qui les a classés à une époque, ils ont dû être tout simplement détruits.

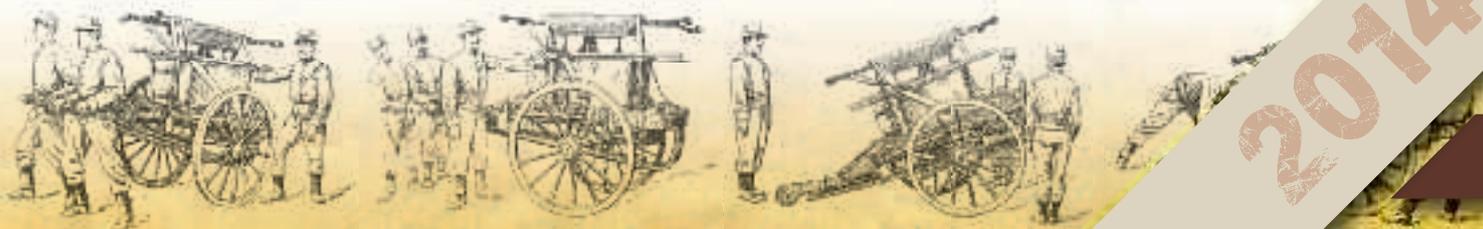
Enfin, ce n'est pas non plus le travail d'un historien, je n'en ai ni la compétence ni la prétention. C'est l'œuvre d'un modeste passionné qui s'est attaché à retracer scrupuleusement les faits constitutifs de 90 ans d'existence. Aussi, s'il s'avérait qu'une imprécision se soit glissée dans ces pages, n'hésitez pas à m'en faire part.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs est celle de tous, chacun d'entre nous gagnerait à mieux la connaître pour mieux la faire vivre. En tournant ces pages, vous égrènerez sa vie, vous y trouverez des exemples d'opiniâtreté, de persévérance et d'espoir, mais aussi une formidable leçon de solidarité humaine.

Ce que nous sommes aujourd'hui est le fruit de l'Histoire. Transmettre celle de notre Union et les valeurs qui l'animent aux générations futures est ma façon d'apporter une pierre à l'édifice et de rendre hommage à ceux qui l'ont rêvée, pensée, fondée, bâtie patiemment et à ceux qui aujourd'hui encore s'investissent sans compter pour qu'elle perdure...

J'espère que vous prendrez du plaisir à lire et découvrir cette Histoire, du moins, tout autant que j'ai pu en éprouver, lorsque je la retraçais.

Commandant Sébastien Freidig



### 1. S'unir pour s'entraider

L'idée de s'unir pour s'entraider et s'assurer Mutuellement des ressources en cas de maladie, d'infirmité ou de vieillesse est héritée des confréries de compagnons médiévales qui organisaient la solidarité entre les membres d'une même profession. Le concept de « **Caisses de Secours** » ou « **Sociétés de Secours Mutuels** » en France a ainsi succédé aux corporations dès le 18<sup>ème</sup> siècle. Abolies provisoirement sous la Révolution, elles renaissent au premier Empire et s'organisent par branche ou par métier. Leur principe de fonctionnement est simple : en échange des cotisations de leurs membres, elles mènent dans leur intérêt une action de prévoyance, de solidarité ou d'entraide.

A compter de **1831**, les Sapeurs-Pompiers faisaient partie de la Garde Nationale et étaient organisés sous forme de Bataillons pour les grandes villes ou de Compagnies elles-mêmes recoupées en subdivisions. A Besançon, ceux qui le souhaitaient pouvaient adhérer à une association philanthropique « ou chaque garde national, en apportant son obole (25 centimes par mois) se créait un droit individuel à l'assistance de tous ». Concrètement les aides consistaient en bons alimentaires, en réductions sur le prix du pain ou encore en délivrance de remèdes contre les maladies<sup>1</sup>.

A Besançon par exemple, en **1835**, il est écrit dans le Règlement d'Instruction sur le Service Intérieur de la Compagnie, dans le chapitre consacré à l'administration intérieure : « *Comme chaque subdivision de cette Compagnie a quelques fonds en réserve, provenant des rétributions accordées pour le service du spectacle et des versements volontaires des pompiers ; ces fonds, il faut le dire, ont un but, dont on ne saurait trop louer l'intention ; ils sont pour secourir au besoin les pompiers de la Compagnie auxquels il arriverait des graves accidents, de quelque genre que ce soit. (...) On peut, on doit même continuer cette louable institution de convention à cause des motifs qui l'ont fait créer ; mais il convient aussi de conserver l'administration, par la commission de cinq membres pris dans chaque subdivision parmi tous les grades. Les membres susdits devront se consulter et s'entendre entre eux, pour les distributions des petits bienfaits aux pompiers reconnus en avoir le besoin* »<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août **1850**, le Commandant Alfred Gottereau, chef du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon instaure une « **Caisse de Prévoyance** », dans chaque Compagnie. Moyennant une cotisation de 25 centimes par mois, elle est chargée de secourir tout pompier souscripteur, malade, sans emploi ou blessé au feu. Elle verse également une retraite à tout membre atteint par la limite d'âge qui aura cotisé pendant dix ans au moins. Cette caisse de prévoyance ne se substitue pas aux caisses précédemment formées dans chaque Compagnie, elle les complète et l'article 8 des statuts précise que : « c'est à elle que

l'on doit recourir pour augmenter les secours que les premières caisses sont appelées à donner ». Enfin, l'article 17 donne tout son sens au terme « entraide », il précise que : « **Dans le cas où un Pompier serait tué dans un incendie, toutes les Compagnies sont invitées à se réunir pour venir en aide à la veuve et aux enfants** »<sup>3</sup>.

C'est ainsi, sur l'esprit de solidarité des Sapeurs-Pompiers eux-mêmes que se fondent les premiers systèmes « mutualistes » dans les Compagnies. Après la dissolution de la Garde Nationale, le Commandant Adolphe Veil-Picard, chef du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, fonde le 20 juillet **1875**<sup>4</sup>, un système de pensions de retraite, qui sera communément appelé « **Fondation Veil-Picard** » après son décès<sup>5</sup>.

Puis le 6 mars **1886**, le Commandant Gustave Vieille, successeur du commandant Adolphe Veil-Picard, fonde en complément de la précédente la « **Société Mutuelle de Secours et de Retraites des Sapeurs-Pompiers de Besançon** » afin de : « *Resserrer les sentiments de confraternité qui unissent tous les membres du Bataillon, dans l'accomplissement du service volontaire qu'ils s'imposent* ». Elle avait pour objectifs de permettre l'accès aux soins et aux médicaments, de verser une indemnité pendant la durée de la maladie (1 franc par jour pendant les 3 premiers mois de maladie), de constituer une caisse de pensions viagères et pourvoir aux funérailles. Cette société se compose de membres participants, honoraires et bienfaiteurs.

Les membres participants sont les Sapeurs-Pompiers qui en échange du paiement régulier de leurs cotisations (1 franc par mois), ont droit aux avantages de la société. Les membres honoraires, sont ceux qui par leurs souscriptions, contribuent à la prospérité de l'association sans participer à ses avantages. Enfin les membres bienfaiteurs sont ceux qui versent ponctuellement des dons exceptionnels, comme par exemple, la Compagnie d'assurance « La France » qui versa la somme de 100 francs en 1886 ou encore Messieurs Pelecier et Grillier qui firent un don de 100 francs en 1887 suite à l'incendie de l'hôtel de Paris à Besançon.

La gestion est pointilleuse et le règlement très strict. Ainsi, l'article 27 précise que : « *tout malade (...) qui a pris des médicaments ou des aliments contraires aux ordonnances des médecins, (...) qui fait usage de liqueurs alcooliques, cesse de percevoir l'indemnité en argent* ». Et l'article 30 dispose « *Qu'aucun secours n'est dû pour les maladies causées par la débauche ou l'intempérance, ni pour les blessures reçues dans une rixe, (...) ni lorsque le membre participant est atteint d'aliénation mentale ou de la petite vérole, s'il ne justifie qu'il a été vacciné* ».





Portrait du Commandant Adolphe Veil-Picard.  
(Georges Lavergne, huile sur toile, 19<sup>ème</sup> siècle, Musée du Temps, Besançon)



Reçu de la Société de Secours Mutuels et de Retraite du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon



Portrait du Commandant Gustave Vieille

**Art. 16.**

Tout Pompier souscripteur, malade ou sans ouvrage, blessé au feu, ou surchargé de famille, recevra des secours.

**Art. 17.**

Dans les cas où un Pompier serait tué dans un incendie, toutes les compagnies sont invitées à se réunir pour venir en aide à la veuve ou aux enfants.

Extrait des statuts de la « Caisse de Prévoyance » d'une des Compagnie du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon



Médaille vendue au profit de la Caisse des Victimes du Devoir



Statue érigée promenade Granvelle à Besançon, en 1924, en l'honneur de Mr Veil-Picard, bienfaiteur de la ville de Besançon (celle-ci existe toujours)



En plus des rentrées d'argent expliquées ci-dessus, des amendes viennent gonfler les caisses. Ainsi l'article 41 explique que « *tout membre qui négligera les fonctions qui lui auront été confiées, encourra une amende de 25 centimes (...) qui troublera le cours de séances et se présentera en état d'ivresse, subira une amende de 1 franc (...) qui prendra la parole sans l'avoir obtenue, sera passible d'une amende de 25 centimes. Celui qui interrompra le membre qui a la parole, sera passible d'une amende de 25 centimes. (...) qui prononcera des paroles injurieuses (...) aura soulevé une question politique ou religieuse, sera pour ces faits condamné à une amende de 1 franc<sup>6</sup>* ».

Tous les membres participants ne touchent pas de pension de retraite au même âge ou à la même ancienneté. En effet, les comptes devant s'équilibrer, le nombre de pensions versées chaque année, ne peut augmenter que si le nombre de cotisants augmente. En 1910 par exemple, ce pécule se montait à 3420 francs par an et par personne. La société était en mesure de verser cette somme à 13 retraités. Elle donnait aussi des allocations de 100 francs à 5 autres Sapeurs-Pompiers qui disposaient de l'ancienneté pour prétendre à la pension de retraite. C'était en quelque sorte la liste d'attente dans laquelle seraient puisés les prochains pensionnaires, mais pour cela il fallait attendre qu'un autre décède...

Le Lieutenant Vaillandet, vice-président et membre fondateur de la « **Société Mutuelle de Secours et de Retraite des**

**Sapeurs-Pompiers de Besançon** » tint ces propos en 1911 : « *Lorsque l'on a organisé notre société, on a envisagé deux points de vue, le point de vue philanthropique et le point de vue social. Des hommes comme les Sapeurs-Pompiers devraient être aidés et soutenus dans le malheur et l'on ne devrait pas leur faire l'aumône, ni la charité, ces deux choses-là humilient toujours celui qui les reçoit : c'est ce qui se passait à l'époque, les Sapeurs-Pompiers, versaient une faible somme et la caisse communale ainsi obtenue servait à donner suivant le cas un peu d'argent à celui qui se trouvait dans le malheur. L'on a pensé à faire cette caisse commune une œuvre de solidarité, être en un mot tous pour un et un pour tous.* »

Cette société Mutuelle, interne au CSP de Besançon, ne sera dissoute qu'après plus d'un siècle d'existence, lors de l'Assemblée Générale du 27 novembre 1990 ! Le solde des comptes est versé à la « **Mutuelle du Personnel de la Ville de Besançon<sup>7</sup>** ».

Seules les Compagnies qui disposaient d'un effectif humain conséquent pouvaient mettre en place un tel système mutualiste, qui repose nécessairement sur un nombre « important » de cotisants afin de disposer de fonds suffisants et pouvoir distribuer une aide substantielle en cas de problème de santé. Il n'en va pas de même pour les Compagnies plus modestes.

De plus les disparités grandissent, en matière de formation et de matériel, car peu d'entre elles ont accès aux progrès technologiques et aux évolutions matérielles de la profession. Un besoin de se fédérer émerge.



Corps de Sapeurs-Pompiers de Colombier-Chatelot, le 14 juillet 1908. Equipés de beaux uniformes, disposant même d'un clairon et d'un tambour, cette commune n'était pas la plus mal lotie. Mais toute la bonne volonté et le dévouement de ses braves ne suffit pas à lutter contre l'incendie lorsque le matériel et l'instruction font défaut...



# SOUVENIR

de la Kermesse du 2 Juillet 1911, organisée par les Sapeurs-Pompiers de Besançon  
au bénéfice de la Caisse de Secours et de Retraite du Bataillon

## J'tez nous des Ronds !!

CHANSONNETTE MUTUALISTE

Air : « C'est pour le pauvre Monde »

### REFRAIN

J'tez nous des ronds par vos fenêtres,  
Par vos portes ou par vos greniers,  
C'est pour soulager les Pompiers,  
Qui sont au lit des mois entiers ;  
Que chacun fouille dans ses profondes  
Grands et petits, bruns et blondes,  
J'tez nous d'la galette à nos pieds,  
Pour les Sapeurs-Pompiers,

### PREMIER COUPLET

Nous v'nons pas d'une voix larmoyante  
Le cou entouré d'un foulard,  
A la façon de la mendiante,  
Beugler voulez-vous des z'homards ;  
Si nous affrontons la chaleur,  
Et prodiguons nos talents vocaux,  
C'est pour honorer la valeur  
Des pompiers blessés dans le fléau !!!

### DEUXIEME COUPLET

Au lieu de boire du champagne  
Aux sons d'la basse et du piston,  
Chaque jour nous battons la campagne,  
Et chantons dans les rues d'Besançon ;  
Dans les quartiers de la Cité,  
On sait partout où s'trouvent les cours ;  
Et quant not' sacoché est bondée,  
On la vide à la Caisse de Secours !!!

### TROISIEME COUPLET

Quand nous rentrons la tournée faite,  
Le gosier pas mal éraillé...  
Au lieu d'aller faire la fête,  
Ici, l'on vient encore chanter,  
Si, comme nous, chaque Bisontin d'coeur  
D'son obole donnait la faveur  
La Caisse de Secours, par ses deniers,  
D'viendrait le garant des Pompiers.

« Chansonnette mutualiste » chantée lors d'une kermesse des Sapeurs-Pompiers de Besançon le 2 juillet 1911, un moyen original de remplir la Caisse de Secours du Bataillon.



2014

### 2. La création d'une Union devient une évidence

En plus de ce système mutualiste, il fallait trouver le moyen de partager le savoir, l'information et les techniques. Le concept d'« **Union Départementale** » était né et les contours commençaient à se définir.

Le Commandant Adolphe Veil-Picard était un officier reconnu et influent, de plus c'était un notable et un mécène de la ville de Besançon<sup>8</sup>. Il décède subitement le 1<sup>er</sup> novembre 1877<sup>9</sup>, avant de pouvoir aller plus loin dans ce projet d'entraide et de mutualité.

Ses successeurs à la tête du Bataillon auront le souhait de poursuivre son œuvre. Le commandant Gustave Vieille s'y emploiera de 1877 à 1897, sans succès. De même que le Commandant Claude Desservy qui multiplia les essais en vain de 1897 à 1908.

Le 25 avril 1901, il adressait notamment, à l'ensemble des chefs de Corps du département le courrier suivant :

« *Mon cher camarade, cédant à de nombreuses sollicitations des camarades Officiers de Sapeur-Pompiers, et d'accord avec le Corps d'Officiers du Bataillon de Besançon, j'ai consenti à reprendre en mains le projet d'Union Départementale des Corps de Sapeurs-Pompiers du département du Doubs, abandonné par mon prédécesseur le commandant Vieille, aujourd'hui inspecteur départemental. Dans une réunion préparatoire, qui a eu lieu le 12 avril 1896, à laquelle assistaient un certain nombre de chefs de Compagnies et d'officiers, un projet de statut avait été élaboré entre tous<sup>10</sup> (...)* »

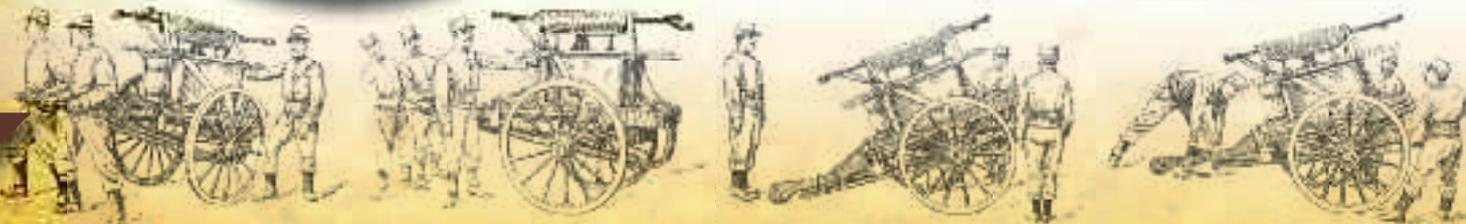
Le 3 mai 1901, il informait le maire que « *le 27 mai courant aura lieu à Besançon une réunion préparatoire pour la formation d'une **Union Départementale de Sapeurs-Pompiers du Doubs**, à laquelle assisteront un grand nombre d'officiers du Doubs<sup>11</sup>* ».

Voyant plus grand et plus loin encore, le Commandant Claude Desservy informait le Préfet du Doubs le 13 mai 1901 d'une convocation des Sapeurs-Pompiers de la région pour une réunion préparatoire à la constitution d'une « **Union Régionale** » de tous les Corps de Sapeurs-pompiers du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Côte d'Or et du Territoire de Belfort. Ce projet était très ambitieux pour l'époque, d'autant plus que certains départements limitrophes disposaient déjà d'une Union Départementale, comme la Haute-Saône par exemple qui fonda la sienne le 19 juin 1896<sup>12</sup>.

La Fédération des Officiers et Sous-Officiers des Sapeurs-Pompiers de France et d'Algérie est née en 1882 et dans son sillage les Unions Départementales fleurissent partout en France. Malgré toutes ces idées, ces efforts, des réunions préparatoires et des propositions de statuts, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs ne voit pas le jour. La raison de ces insuccès n'est pas connue, mais peut-être que le concept d'Union Régionale qui aurait nécessairement eu pour effet d'écraser les Unions qui fonctionnaient déjà dans d'autres départements, n'a pas trouvé un écho favorable partout... De ces échecs naissent diverses initiatives locales.



Médaille d'argent attribuée lors du 3<sup>ème</sup> concours de manœuvre de L'UD le 4 juin 1933 à Montbéliard. Œuvre signée Emile Monier, célèbre graveur français du début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce sauvetage à l'échelle, représente allégoriquement le « courage et le dévouement »



# UNION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

DÉPARTEMENT DU DOUBS

## PROJET DE STATUTS

### ARTICLE PREMIER.

Entre les corps de Sapeurs-Pompiers du département du Doubs, il est formé une association amicale et professionnelle sous le dénominateur de : « Union amicale des corps de Sapeurs-Pompiers du département du Doubs ».

### ARTICLE 2.

Cette Association a pour but :  
1° De provoquer et d'entretenir des relations avec toutes les Compagnies et Subdivisions du département, et de maintenir les liens de bonne entente et d'amitié entre tous les Sapeurs-Pompiers.

2° De recueillir les secours à employer pour améliorer le sort des Sapeurs-Pompiers, perfectionner leur matériel, leur organisation, les constructions, la tenue, etc.

3° D'entretenir et de faire venir à l'aide des malades et de récupérer les blessés, les veuves et les familles des sapeurs dans les cas de guerre, de combat, d'accidents ou de décès, de leur offrir des secours et de leur appliquer les secours les plus prompts et les plus efficaces à l'extinction des incendies et au soulagement des personnes.

4° D'assurer les secours immédiats et renouvelés, en cas d'accident au service commun, aux Sapeurs-Pompiers ou à leurs familles en cas de décès.

5° Enfin de contribuer à leur profit une Caisse de secours et de retraite.

### ARTICLE 3.

L'Union a son siège à Besançon.

Elle se compose :

- 1° Des membres actifs et participants.
- 2° Des membres honoraires.
- 3° Des membres d'honneur.

### ARTICLE 4.

§ 1°. Les membres actifs et participants sont : tous les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers en activité de service formant l'effectif des corps existants ou qui s'organiseront dans le département et qui adhèrent aux présents statuts.

§ 2. Les membres honoraires et participants parmi les personnes qui d'instigation à l'Union ou lui prêtant un appui moral ou en faisant par leurs actions ou leurs dons.

§ 3. Le titre de membre d'honneur pourra être conféré aux personnes qui, par leur situation, leur services rendus, auront rendu de bons services à l'Union.

### ARTICLE 5.

Pour la plus grande facilité de groupement et de centralisation, l'Union départementale sera divisée en quatre sections, une par arrondissement, réparties ainsi :

- 1° section, arrondissement de Besançon.
- 2° section, arrondissement de Pontardoux.
- 3° section, arrondissement de Montbéliard.
- 4° section, arrondissement de Haute-Marnes.

Ces sections seront administrées chacune par une commission composée de :

- Un président.
  - Un vice-président.
  - Un secrétaire.
  - Un trésorier.
- choisis parmi les officiers de l'arrondissement et élus par eux-mêmes.

Un délégué par Compagnie ou Subdivision nommé à l'élection par les Compagnies ou Subdivisions. Les officiers et sous-officiers sont seuls éligibles.

Les Commissions administratives prendront les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de leur section.

### ARTICLE 6.

L'Union sera administrée par un Conseil supérieur composé de tous les présidents et vice-présidents des sections d'arrondissement. Celui-ci se réunira pour les besoins du service et en tout cas au moins une fois l'an, sur convocation de son président.

Le Conseil supérieur désignera son Bureau, qui sera composé ainsi :

- 1° Un président (représentant l'Union).
- 2° Deux vice-présidents.
- 3° Un secrétaire général.
- 4° Un trésorier général.

La durée de ses fonctions sera de trois ans et les mandats seront rééligibles.

### ARTICLE 7.

Tous membres des Commissions de section ou du Conseil supérieur qui auront manqué trois fois de suite aux réunions sans excuses valables, seront considérés comme démission-

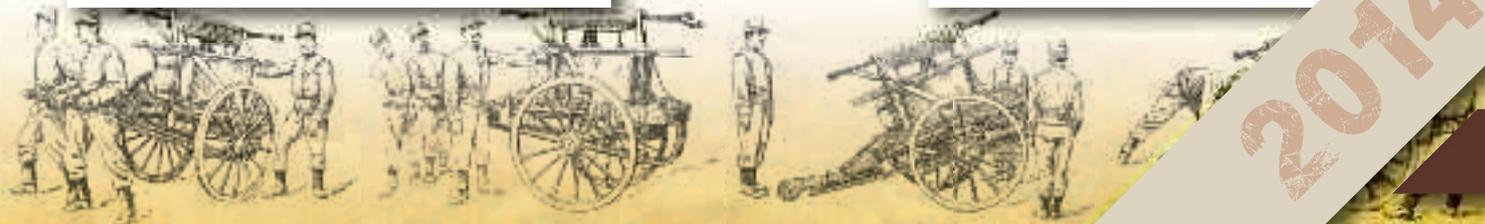
Projets de statuts de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs datant de 1901



Insigne de poitrine de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français



Portrait du Commandant Claude Desservy



2014

### 3. Des initiatives locales pour combler un vide

#### A Montbéliard

Le dimanche 18 juin 1905, le Capitaine Blazer, Chef de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Montbéliard, fonde une association Amicale nommée : « **Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard** », celle-ci a pour but :

- D'entretenir et resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les Sapeurs-Pompiers ;
- D'étudier toutes les questions ayant rapport à l'organisation et à l'amélioration des Corps de Sapeurs-Pompiers, au perfectionnement du matériel des Compagnies et aux procédés d'extinction des incendies ;
- D'encourager et favoriser, au moyen de récompenses, les concours de pompes et organiser les manœuvres cantonales ;
- De secourir les Sapeurs-Pompiers faisant partie de l'association.

Le Conseil d'Administration de cette Union est composé de 19 membres répartis sur trois secteurs : Montbéliard, Audincourt et Maïche. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1,50 francs pour les officiers et les sous-officiers et à 1 francs pour les autres membres actifs.

Au sein de cette Union, il est créé une « **Caisse de Secours** » ayant pour objectifs :

- D'assurer les membres actifs contre les accidents ou maladies survenues pendant le service commandé ou en conséquence de ce service et seulement à l'occasion de : incendies, manœuvres, prises d'armes réglementaires, exercice de tir, gardes ;
- De participer dans la plus large mesure possible et dans la limite des ressources disponibles aux dépenses nécessitées par les soins médicaux et pharmaceutiques les services mortuaires, etc., lorsque ces dépenses seront la conséquence d'accidents ou de maladies survenues dans le service<sup>13</sup>.

La séance inaugurale de l'Union du Pays de Montbéliard se tient en présence du Capitaine Nivois, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône.

Au court de cette première réunion, le sergent-fourrier Jobin, secrétaire général, lit le rapport suivant :

« Le Conseil d'Administration de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Montbéliard, considérant qu'une Union des Compagnies et subdivisions de Sapeurs-Pompiers est une œuvre utile au plus haut degré, considérant, d'autre part, que **les essais infructueux faits ces dernières années par le Bataillon de Besançon, ne pouvaient plus laisser espérer aboutir une Union Départementale**, a décidé de s'adresser aux Compagnies et subdivisions du Pays de Montbéliard sans tenir compte des limites administratives du territoire.

*Si comme nous l'espérons, notre œuvre suit une marche ascendante et prospère, rien ne nous empêchera, par la suite, d'étendre son rayon d'action aux autres arrondissements du département, ou si ceux-ci, de leur côté, ont pendant ce temps formé dans leur rayon des groupements semblables à celui que nous projetons, de nous unir à eux et d'arriver par la suite à un groupement départemental.*

*Plus loin encore, ne nous est-il pas permis, dans l'avenir, **d'envisager la possibilité d'une Fédération de l'Est**, lorsque comme la Haute-Saône, dont l'Union fonctionne depuis plusieurs années, et le Territoire-de-Belfort qui crée en ce moment une Union, les autres départements voisins seront formés eux aussi en Union.*

*La grande utilité de ce groupement en dehors de son côté philanthropique et mutualiste, est la force qui découle du nombre et qui au moment opportun peut servir à obtenir des pouvoirs publics des avantages que des unités séparées ne sauraient espérer.*

*Evidemment la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France, elle aussi est une œuvre utile, mais les effets de son utilité, se font surtout sentir dans les Compagnies et subdivisions des départements voisins de Paris, et vous considérez comme nous qu'une Union Régionale nous sera beaucoup plus profitable que notre adhésion individuelle à cette Fédération.*

*De plus notre Union amène cet énorme avantage de nous faire connaître les uns aux autres dans notre région en nous retrouvant aux assemblées générales et aux concours de manœuvres d'ensemble et concours. »*

Pour former cette Union, les membres fondateurs se sont inspirés des statuts de l'Union de Haute-Saône, de Seine-et-Oise et d'Indre-et-Loire.

Dès sa création, cette Union remporte un vif succès, elle compte 250 membres issus des Compagnies et subdivisions de Montbéliard, Isle-sur-le-Doubs, Maïche, Le Russey, Voujeaucourt,





Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard  
Concours de Sochaux, 29 juillet 1906

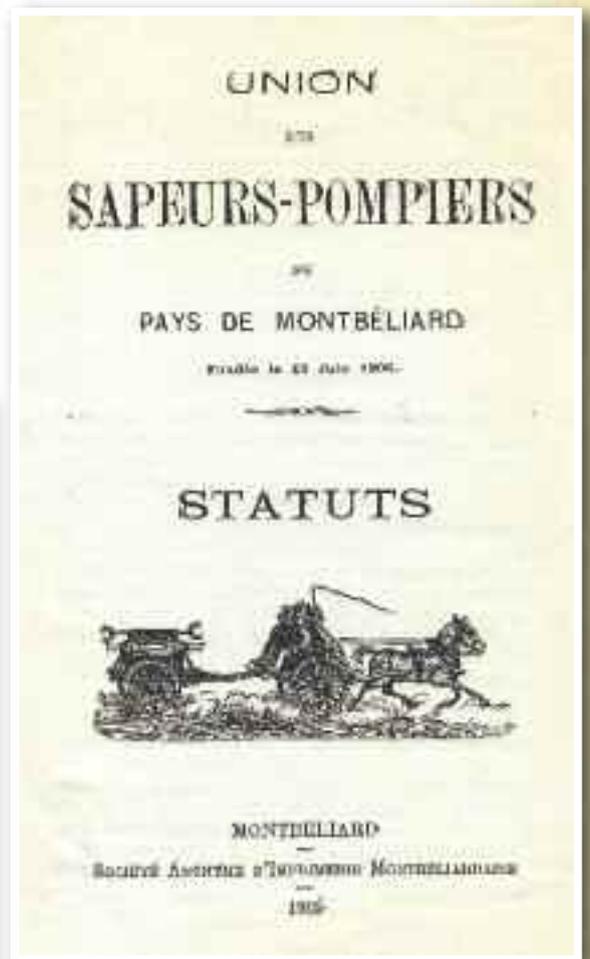
Paul Fournier, Montbéliard

Le Capitaine Emile Blazer lors du concours de manœuvre de Sochaux, organisé le 29 juillet 1906 par l'Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard



Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard  
Concours de Sochaux, 29 juillet 1906 - Le samedi 1er août

« Le grand concours a eu lieu dans la cour de la brasserie de Sochaux. C'est dans cet endroit admirablement bien choisi que six cents pompiers ont évolués devant une foule considérable accourue de tous les points de la région. Il n'y a pas que les pompiers qui ont pompé dimanche. »  
(Le Petit Comtois - 1er août 1906)



Livret des statuts de 1905, distribué à chaque sociétaire, orné d'une gravure d'un départ attelé



Photo de groupe (certainement les membres du jury), prise lors du concours de manœuvre de Sochaux. Debout au centre, le Capitaine Emile Blazer. Assis devant lui, le Commandant Félix Dodivers



Etupes, Dampierre-les-Bois, Charquemont, Allenjoie, Audincourt, Sochaux, Bethoncourt, Grand-Charmont, Vieux-Charmont, Etupes, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie et Fournet-Blancheroche. En 1906, soit à peine un an après sa création, 725 Sapeurs-Pompiers en sont membres<sup>14</sup>.

Les fonds de la caisse proviennent d'un prélèvement de 0,50 franc sur la cotisation annuelle de chaque membre actif, et du versement annuel à la fin de chaque exercice d'une partie du reliquat actif de la caisse de l'Union et de dons.

D'autres occasions sont bonnes pour renflouer les caisses de secours. Ainsi, lors du concours de pompes organisé à Sochaux le 29 juillet 1906, une buvette dont les bénéfices vont à la caisse de l'Union, est installée. Le journal « Le Petit Comtois » du 1er août 1906 relatait « *Le grand concours de pompes à incendie organisé par la subdivision de Sochaux en l'honneur de l'Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard a eu un plein succès. Il a du reste, été favorisé par un temps superbe. Il avait lieu dans la cour de la brasserie de Sochaux. C'est dans cet endroit admirablement bien choisi que six cents pompiers ont évolué devant une foule considérable accourue de tous les points de la région. Il faisait passablement soif, mais on était à la source de la savoureuse, la blonde bière de l'ami Ienné. Et... il n'y a pas que les pompiers qui ont pompé dimanche*<sup>15</sup>. »

## A Pontarlier

Le Capitaine Georges Lanquetin, chef de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Pontarlier, crée le dimanche 31 juillet 1910, au théâtre municipal « **l'Union des Officiers, Sous-Officiers et Sapeurs-Pompiers de l'Arrondissement de Pontarlier** ». Celle-ci est immédiatement adoptée par la plupart des 48 Compagnies ou subdivisions de cet arrondissement<sup>16</sup>.

A ce titre, on peut lire dans le journal de Pontarlier du dimanche 7 août 1910 : « *M. Lanquetin, Capitaine des pompiers de Pontarlier, a pensé que les nombreuses Compagnies de l'arrondissement ne devaient pas seulement se rencontrer et collaborer devant les foyers d'incendie, mais qu'elles trouveraient plaisir et bénéfice à étudier dans le calme des congrès et dans la cordiale émulation des concours les moyens les plus efficaces de combattre les fléaux et de préserver les Sapeurs des accidents et dommages qu'ils entraînent. A son instigation, des délégués très nombreux de tout l'arrondissement se réunissaient dimanche dernier, à la salle des Fêtes de notre ville, pour étudier l'organisation d'une Union. A la suite d'un discours très clair et très complet de M. Lanquetin et d'une discussion courtoise, le projet d'Union fut adopté à l'unanimité*<sup>17</sup> (...) »

Les statuts de cette association sont adoptés le 21 septembre 1910 et sont très largement inspirés de ceux de l'association montbéliardaise, la plupart des articles étant repris dans leur intégralité. Seuls quelques détails ou précisions sont apportés.

Il est précisé dans l'article 2 de ses statuts que cette Union a pour but :

- D'entretenir et de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les officiers, sous-officiers et Sapeurs des Compagnies ou subdivisions de Sapeurs-Pompiers de l'arrondissement de Pontarlier ;
- D'étudier toutes les questions ayant rapport à l'organisation et l'amélioration des Corps de Sapeurs-Pompiers, au perfectionnement du matériel et aux procédés d'extinction des incendies ;
- D'organiser des manœuvres et concours intercommunaux facultatifs entre les subdivisions, le plus souvent possible, pour la pratique et l'instruction des Sapeurs ;
- D'encourager et favoriser, à l'aide de récompenses, les concours qui pourront être organisés dans l'arrondissement ;
- De préparer à l'examen, les jeunes gens qui désirent entrer au régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris, conformément à la circulaire de M. le Ministre de la Guerre ;
- De secourir les Sapeurs-Pompiers faisant partie de l'association.

Le Président est entouré d'un conseil qui se compose de deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire et quinze délégués, soit trois par canton. L'article 18 précise que ce conseil se réunira deux fois par an au moins, dont une fois au domicile du Président, siège de l'Union. Les cotisations se montent à 2 francs par officier et 1 franc par sous-officier et Sapeur.

Cette Union comporte également une « **Caisse de Secours** », dont les objectifs sont rigoureusement les mêmes qu'à Montbéliard, excepté l'assurance lors des exercices de tir qui ne sont pas pris en compte.

Les primes versées sont de 500 francs pour un décès, 1000 francs pour une incapacité totale de travail, 666,70 francs pour la perte totale d'un membre et 333,35 francs pour la perte d'un œil ou de plusieurs doigts.

Les fonds de cette caisse ont les mêmes provenances qu'à Montbéliard mais viennent aussi de la participation dans les bénéfices réalisés par la Compagnie d'assurances souscrite<sup>18</sup>.

A l'aube de la grande guerre, deux arrondissements sur les trois que compte le département du Doubs disposent à présent d'une Union entre Sapeurs-Pompiers.

Il faudra néanmoins attendre 1924, pour qu'un homme rassembleur, optimiste et entreprenant trouve le courage de reprendre le flambeau de ce projet d'Union Départementale maintes fois avorté.

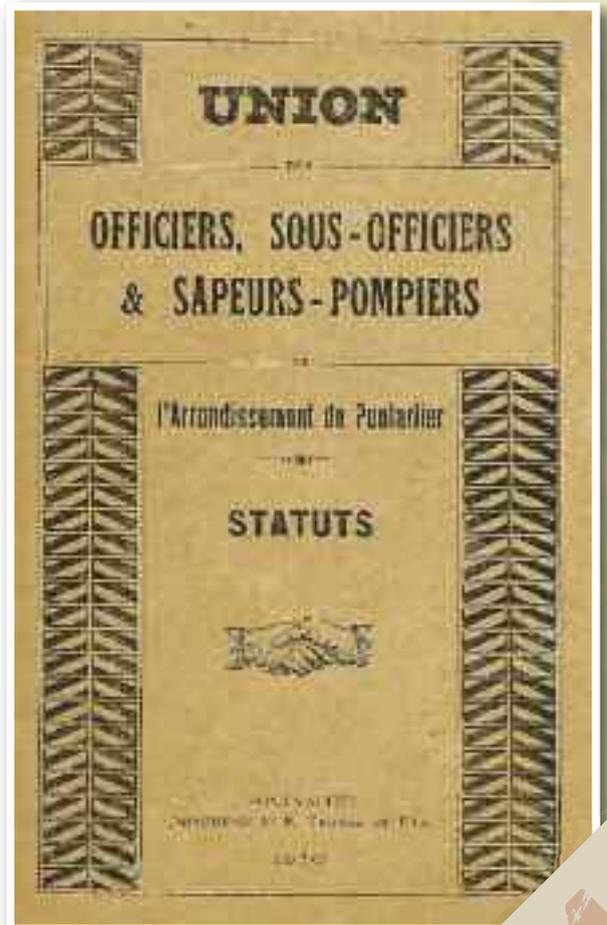




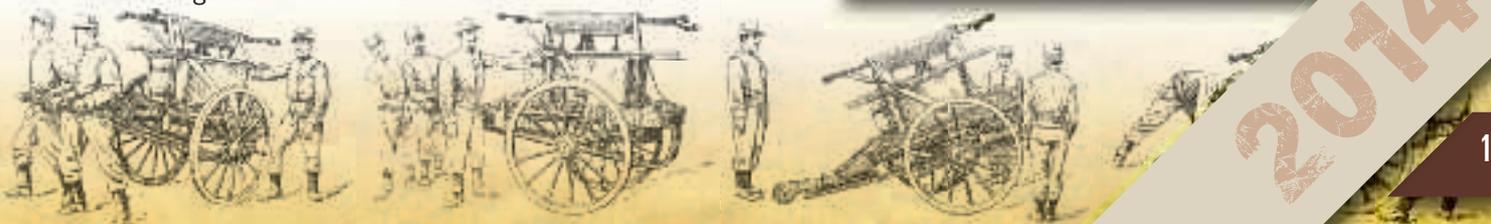
Portrait du Capitaine Georges Lanquetin



Livret des statuts de 1910, distribué à chaque sociétaire, orné d'une gravure de la « foi ». Cette poignée de mains fraternelle est signe d'alliance et de solidarité.



Médailles distribuées lors du concours de manœuvre de l'Union d'Arrondissement de Pontarlier organisé les 15 et 16 août 1924



2014

### 4. La naissance de l'Union Départementale et

### d'une Société de Secours Mutuels

Le 21 septembre 1924, le Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt Chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon et également directeur et fondateur de l'entreprise de serrurerie du même nom à Besançon, lance un appel aux Sapeurs-Pompiers du Doubs. Une cinquantaine d'officiers et sapeurs appartenant à différents Corps des arrondissements de Besançon, Montbéliard et Baume-les-Dames, se trouvent réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Ville de Besançon.

A 9 heures, il préside la réunion et prend la parole. Il explique à son assemblée, la nécessité de créer une Union Départementale entre tous les Sapeurs-Pompiers du département, pour **resserrer plus étroitement les liens d'amitié qui les unissent**. Il démontre les avantages qu'il y a de s'unir puisque, indiscutablement, **l'Union fait la force**.

Conformément à l'ordre du jour qui avait été prévu, Monsieur Stemmelin alors secrétaire de séance, donne lecture des projets de statuts qui sont acceptés par toute l'Assemblée.

Le Président reprend la parole en ces termes :

*« Messieurs, après le vote unanime que vous venez d'émettre, j'ai le grand plaisir de proclamer la constitution de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs à partir de ce jour. Elle est enfin éclos, celle qui sera la ligne de conduite et la source intarissable du progrès, de la mutualité, de la solidarité et de la fraternité entre les Sapeurs-Pompiers du Doubs. Qu'elle vive, qu'elle soit la bienvenue et prospère dans l'avenir. »*

Si dans leur fonctionnement, l'Union Départementale et la Société de Secours Mutuels ne font qu'un, le 15 novembre 1924, ce ne sont pas les statuts d'une seule mais de deux associations<sup>19</sup> qui sont déposés en Préfecture, ceux de :

« **L'Union Amicale des Sapeurs-Pompiers du Doubs** » dont les objectifs sont :

- D'entretenir et de renforcer les liens d'amitié qui unissent les membres, de tous grades, des Corps de Sapeurs-Pompiers du Doubs ;
- D'étudier toutes les questions ayant rapport à l'organisation et à l'amélioration des Corps de Sapeurs-Pompiers tant du point de vue du bien-être et de l'état d'esprit qu'en ce qui concerne l'instruction et l'entraînement du personnel, le perfectionnement du matériel et des locaux du service, les moyens de défense contre l'incendie en général, les méthodes propres à favoriser et améliorer l'exécution de leurs différentes missions ;

- De participer financièrement et d'encourager par un appui moral, technique, matériel et manuel l'organisation de concours, congrès, réunions ou manifestations corporatives aptes à servir le développement des services de protection contre l'incendie et de secours, et une bonne propagande des mesures de prévention en général.

Son siège est à Besançon. Elle est déclarée au Journal Officiel Lois Décrets le 24 décembre 1925<sup>20</sup>.

On pourrait définir une UD comme étant une « Association à but philanthropique et fraternel datant de la fin du 19ème ou du début du 20ème siècle, rassemblant dans un même département, tous les Sapeurs-Pompiers sans distinction de grade et de statut, dont les objectifs sont de resserrer les liens d'amitié, perfectionner le matériel, l'organisation et l'instruction, mais aussi secourir ceux dont la situation sociale le nécessite par le biais d'une société mutuelle de secours».

**La Société de Secours Mutuels dite : « Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs »**, qui a pour but :

- D'accorder des indemnités journalières aux Sapeurs-Pompiers qui ont reçu des blessures ou contracté des maladies dans un service commandé (incendie, sauvetage, manœuvre ou concours), ainsi qu'à leurs enfants en-dessous de 12 ans ;
- D'accorder des primes de natalité ;
- De constituer un fonds commun de retraite, destiné à servir de pensions aux membres actifs, conformément à l'article 21 de la loi du 1er avril 1898 ;
- D'allouer des secours aux veuves et orphelins des membres participants.

Ces statuts ont été approuvés par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de la Prévoyance sociales, en date du 5 janvier 1925, et la Société inscrite sous le n° 177, au répertoire des Sociétés de secours mutuels du département du Doubs.

A l'origine, l'Union s'organise avec un bureau central et 3 bureaux d'arrondissement, dont voici les membres fondateurs : Bureau Central et d'arrondissement de Besançon

- Président départemental : Charles Alphonse Hugenschmitt (Besançon)
- Secrétaire général : Joseph Stemmelin (Besançon)

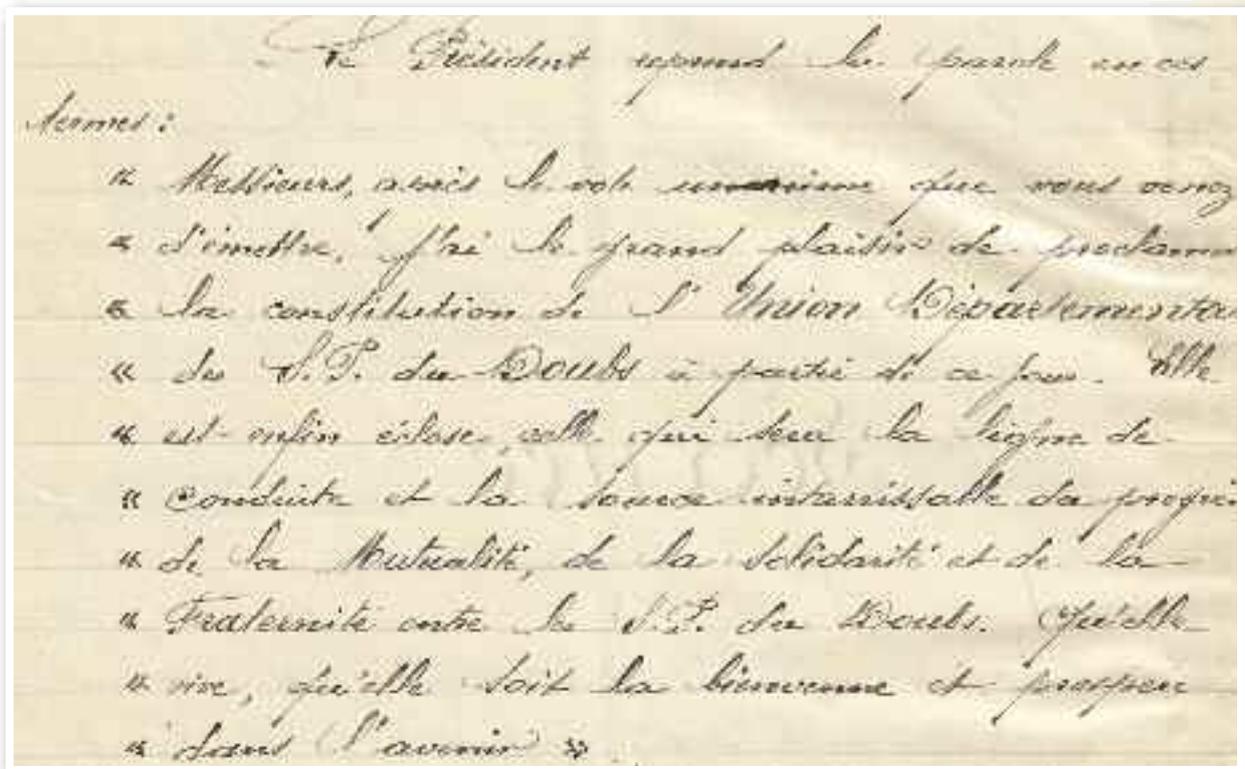




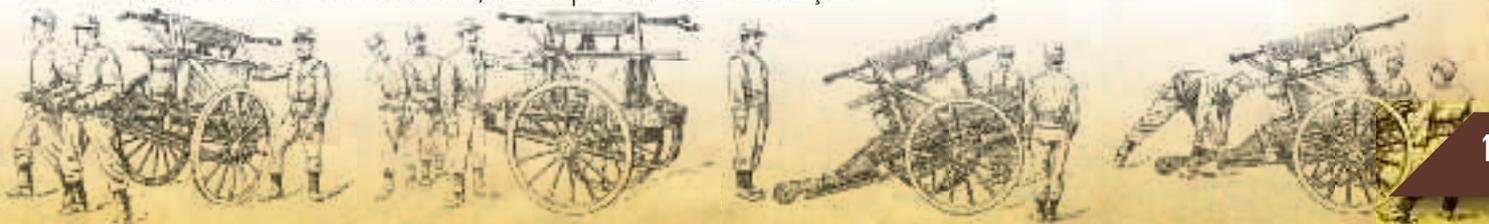
Portrait du Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt



Décorations décernées au Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt. De gauche à droite: Légion d'Honneur, médailles d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, médailles pour Acte de Courage et Dévouement et médailles d'Honneur de la Mutualité.



Allocution prononcée par le Président fondateur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs, le jour de Proclamation de l'association, le 21 septembre 1924 à Besançon.



- Secrétaire général adjoint : Gaston Vuillemin (Saône)
- Trésorier général : Francis Pacaud (Besançon)
- Trésorier général adjoint : Joseph Derey (Thise)

Bureau de l'arrondissement de Baume-les-Dames

- Président : Alfred Py (Isle-sur-le-Doubs)

Bureau de l'arrondissement de Montbéliard

- Président : Léon Rossel (Montbéliard)

Elle se compose de **membres d'honneur**, dont le titre est accordé par l'Assemblée Générale aux personnes qui rendent d'éminents services à l'Union, de **membres bienfaiteurs**, qui par des dons ou legs auront prouvé l'intérêt qu'ils portent aux Sapeurs-Pompiers du Doubs, de **membres honoraires**, dont les souscriptions annuelles contribuent à la prospérité de l'Union sans participer à ces avantages. Et bien évidemment de **membres actifs et participants**, qui, en échange de leurs cotisations, bénéficient des avantages accordés par l'Union. Le reste de ces recettes provient de subventions, d'intérêts de fonds placés et des produits de fêtes, collectes et tombolas organisées à son profit.

Voici quelques exemples de membres d'honneur : Mr Siffert maire de Besançon en 1927, Capitaine Rossel en 1929, Commandant Pillonnel Chef de Corps de La Chaux de Fonds en 1935, Commandant Veltz Chef de Corps de Strasbourg en 1936, Commandant Favre Chef de Corps de Mulhouse en 1937, Mr Jules Peugeot industriel en 1948, Capitaine Dussaucy inspecteur général adjoint de la Protection en 1949, la ville de Charquemont en 1950, Mr Brune ministre de l'intérieur et le Colonel Collinet président de la Fédération le 17 août 1952 à l'occasion du Congrès National à Besançon, la ville d'Ornans en 1955, etc<sup>21</sup>...

Cette association étend enfin au niveau départemental les initiatives locales, qui ne protégeaient qu'une partie des 8000 Sapeurs que comptait le département du Doubs à cette époque. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'en 1924, l'Œuvre des Pupilles et orphelins de Sapeurs-Pompiers de France n'existe pas encore.

Notre Union Départementale, par la voix de son président et ses administrateurs représente chaque Sapeur-Pompier du Doubs auprès de l'**Union Régionale Bourgogne Franche-Comté** (cette dernière fut créée en 1958 et s'appelait initialement, le **Groupe des Unions de Sapeurs-Pompiers de la Région de l'Est**, avant de se scinder en deux et devenir l'URBFC en 1990). C'est un échelon intermédiaire entre notre association et la **Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France**. Elle porte aussi avec conviction les décisions arrêtées par cette dernière au niveau local.

Ses statuts ont été modifiés en 1958, 1962, 1989, 1992, 2001, 2005, 2008, 2011 et 2012, néanmoins, s'il est une constante, c'est bien celle de « **resserrer les liens d'amitié** », qui depuis 90 ans n'a pas changé...

Aujourd'hui, le budget de l'UD provient de l'activité d'enseignement du secourisme, de la subvention du SDIS, des bénéfices de la revue du Sapeur-Pompier Comtois et des

cotisations versées par les 80 Amicales du département, qui sont elles-mêmes issues de la vente annuelle de calendriers. C'est la véritable raison d'être de ce porte-à-porte effectué à chaque fin d'année (notons que certains anciens dont les centres ont été dissous, cotisent personnellement à l'UD). L'argent ainsi collecté est partiellement reversé à l'UD. Il permet d'offrir une assurance à chaque Sapeur-Pompier, afin de compléter celle du service en cas de blessures ou d'accident. Il permet aussi d'améliorer leur bien-être dans les casernements et à organiser des moments conviviaux et fraternels avec leurs familles tel l'arbre de Noël des enfants ou encore le banquet de la Sainte Barbe. Après seulement doivent venir se greffer les autres dépenses, qui plus est si elles ne concernent qu'une poignée de l'effectif.

En 2013, moyennant une cotisation de 38,30 euros par actif, 25 euros par retraité et 17 euros par JSP, ce sont 3417 personnes qui sont réunies au sein de l'UD, soit 2019 SPV, 550 anciens et 30 de leurs veuves, 366 SPP, 353 JSP et 99 PATS. Actuellement, 23 administrateurs se partagent les travaux de l'UD au sein de onze commissions: Sapeur-Pompier Comtois, Œuvres des Pupilles, Assurances, Congrès, Activités Sportives, Téléthon, Communication, Anciens Sapeurs-Pompiers, Affaires Sociales, Secourisme et Histoire et Musée<sup>22</sup>.

Depuis 90 ans, notre Union est un maillon de la chaîne de solidarité qui lie les Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels, les Jeunes Sapeurs-Pompiers et les anciens. Elle a rapproché les soldats du feu doulistes en les réunissant régulièrement sur des congrès et amélioré leurs techniques opérationnelles en organisant des concours de manœuvre, générant ainsi une saine émulation entre les Corps. Enfin et surtout elle a assumé son rôle social en intégrant dès 1924 dans ses statuts, une **Société de Secours Mutuels** afin de venir en aide aux Sapeurs-Pompiers dans le besoin. Il aura fallu 47 ans pour que le rêve du Cdt Adolphe Veil-Picard devienne réalité. Le 21 septembre 1924 marque inéluctablement un nouveau départ pour les Sapeurs-Pompiers du Doubs. Une aventure ponctuée de progrès et d'avancées en tout genre, de joies et de peines, dont voici les grandes lignes.





Les Officiers du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon vers 1930. Plusieurs d'entre eux étaient membres du conseil d'administration ou administrateurs de l'UD. De gauche à droite en partant du haut : Sous-Lieutenant Laville, Sous-Lieutenant Voisin, Lieutenant Rébetez, Lieutenant Landriot, Sous-Lieutenant Bouvier, Lieutenant Millerand, Capitaine Pacaud, Capitaine-Adjudant-Major Hugenschmitt, Commandant Hugenschmitt, Capitaine Belin.



Le Capitaine Charles-Alphonse Hugenschmitt, entouré de son équipe, au retour du concours de manœuvre de Clichy en 1913. L'équipe remporta les 1<sup>ers</sup> prix de tenue et de matériel ainsi que les 1<sup>ers</sup> prix d'honneur de stratégie et de manœuvre en division d'excellence



### 5. 90 ans de vie de l'Union Départementale au fil de l'eau

Pour faciliter la lecture, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, ainsi que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs seront respectivement abrégés FNSPF, ODP et UD, malgré des changements de noms successifs au fil des époques pour les deux premiers.

#### 1927

Quatre commissions permanentes sont créées : concours, technique, finances et affaires diverses. Chacune est composée de 3 membres provenant des arrondissements de Besançon, Baume-les-Dames et Montbéliard.

Une commission temporaire de « propagande » est créée afin de faire connaître et promouvoir l'UD.

#### 1928

Une aide exceptionnelle de 5000 francs est demandée au conseil général pour « encourager la bonne marche des subdivisions et que ces derniers adhèrent au groupement du département. ».

Il est également demandé aux Compagnies de chemins de fer, d'accorder gratuitement ¼ des places disponibles aux Sapeurs-Pompiers lors de déplacements pour un congrès, une fête officielle ou un concours. (A cette époque, une disposition permettait aux Sapeurs-Pompiers de voyager à demi-tarif pour un parcours minimum de 50km, à condition d'être au moins 10 Sapeurs et de voyager ensemble).

La Société de Secours Mutuels du Corps de Besançon a en caisse une somme de 160 000 francs. La cotisation est de 24 francs par an ce qui permet de donner aux anciens Sapeurs de Besançon 44 retraites de 196 francs par an. (à cette époque, 1kg de pain coûte en moyenne 1,28 francs et 1 litre de vin 1,41 francs en moyenne) Dix-sept subdivisions de l'arrondissement de Montbéliard sont membres de l'Union.

En 1927, le montant des cotisations s'élevait à 1780 francs et en 1928 à 2094 francs.

Lors de l'Assemblée Générale une démonstration du nouveau véhicule qui fait la fierté des Sapeurs-Pompiers bisontins est effectuée, il s'agit d'une échelle sur porteur Delahaye-Magirus acquise par la ville de Besançon en 1927<sup>23</sup>.

#### 1929

L'Union des Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard est dissoute et 2000 francs, soit le reliquat de compte est remis à la caisse de l'UD.

A la fin des années 20, 12 404,05 francs sont en caisse. Les aides sont majorées, les primes de natalités sont portées de 10 à 30 francs, les indemnités à la veuve de 20 à 30 francs et celles des orphelins de 5 à 10 francs par enfant.

Le registre fait état d'un exemple très concret d'entraide, en 1929, une quête exceptionnelle est organisée au profit d'un Sapeur-Pompier du Corps de Sainte Suzanne, atteint d'une maladie, celle-ci produit la somme de 287,25 francs.

#### 1930

Le 1er janvier, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs adhère à la **Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français**.

Les indemnités sont relevées, elles passent de 30 à 60 francs pour la veuve et de 10 à 15 francs par enfant.

Le bureau d'arrondissement de Pontarlier est créé.

#### 1931

Les 14 et 15 août, le Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon organise un concours national et international de manœuvre et fait un versement exceptionnel de 5000 francs aux caisses de l'UD à l'occasion du centenaire de sa fondation.

C'est le 1er concours de manœuvres de l'UD.

#### 1932

La subdivision de Torpes intègre l'Union. Feschés-le-Chatel et Exincourt démissionnent.

Le 1er novembre, une vente de médailles est organisée au profit de l'Œuvre des Pupilles et Orphelins de Sapeurs-Pompiers morts en service commandé. 1320 médailles à 2 francs sont vendues, soit un total de 2640 francs (580 médailles sont vendues à Montbéliard et 540 à Besançon).

#### 1933

Le premier numéro du journal de l'UD, « Le Sapeur-Pompier Comtois » est édité au mois de mars.

Des délégués cantonaux sont institués dans chaque arrondissement et sont chargés d'organiser des réunions et des concours intercommunaux.

Le Cdt Hugenschmitt et le Capitaine Nicolas de Baume-les-Dames sont élus délégués à la FNSPF et au Conseil Fédéral.

Les Corps de Cusanse, Bavans et Lougres s'affilient à l'UD.

Les indemnités pour les veuves passent de 60 à 80 francs.

#### 1934

Les Corps de Moncey, Devecey, Pouilly-les-Vignes, Vuillafans et Saône rejoignent les rangs de l'UD.

L'assemblée propose d'acquiescer des tenues de feu.

Le secours aux veuves, passent de 80 à 100 francs. 57 primes de naissances, soit 1710 francs sont versées.

**Le Département compte environ 8000 hommes répartis en 316 Corps constitués.**





Premier numéro du Sapeur-Pompier Comtois édité en mars 1933

### 1935

Vaire-le-Grand, Chaufontaine et Pouligny rejoignent les rangs de l'UD qui compte à présent 1043 membres actifs.

Il est décidé de distribuer des prix aux concours de manœuvres, pour les Corps, un diplôme, une médaille et un prix en espèces, pour les officiers, un diplôme et une médaille, pour les sous-officiers, un diplôme et un objet utile.

Le climat géopolitique se dégrade en Europe et l'idée d'une assistance Mutuelle entre les Corps en cas de bombardement est évoquée...

### 1936

Courcelles les Montbéliard et Lac-ou-Villers adhèrent à l'UD. 885 francs sont reversés pour les secours aux décés et 2280 francs en primes de naissance.

### 1937

Les Corps de Chatel-Blanc, Pelousey, Gonsans, Dampière-sur-le-Doubs, Servin, Bouclans, Chalezeule et Pirey rejoignent les rangs de l'UD. l'UD participe à hauteur de 100 francs à la souscription lancée par la FNSPF pour ériger une statue à la gloire du Commandant Guesnet fondateur de l'œuvre des pupilles, décédé le 26 juin 1936. 1130 Sapeurs-Pompiers sont membres, dont 332 pour l'arrondissement de Besançon, 204 pour celui de Baume-les-Dames, 470 à Montbéliard et 124 à Pontarlier (la Compagnie de Pontarlier n'intègrera l'UD qu'en 1945).

### 1938

Les Sapeurs-Pompiers de Noironte, Ornans, Damprichard et Laviron s'affilient à l'UD qui compte à présent 1220 membres actifs. Les Corps de Naisey, Médières et Courcelles-les-Montbéliard sont radiés pour défaut de cotisations et Dampierre-les-Bois démissionne.

### 1939

La seconde guerre éclate, le congrès prévu le 21 mai 1939 à Valdahon est annulé et il en va de même pour ceux de 1940 à Besançon et 1941 à Sochaux.

La parution du journal du Sapeur-Pompier Comtois est « momentanément » stoppée. (Elle ne reprendra qu'en 1964)

A la fin des années 30, les activités sont florissantes avec 50 581 francs en caisse, dont 41 541 pour l'Amicale et 9 040 pour la Mutuelle.

1271 Sapeurs-Pompiers du Doubs sont membres actifs de l'Union.

### 1939 à 1945

Il n'y a pas d'Assemblées Générales du fait de l'interdiction de tenir ce type de rassemblement durant la guerre.

Le président organisera malgré tout une réunion des officiers chaque année à Besançon.

A chaque début de réunion, un triste rituel s'instaure, les noms des collègues morts au champ d'honneur ou prisonniers de guerre sont égrenés. Le nombre de membres actifs baisse, de par la mobilisation.

Du fait du conflit mondial, les occasions de remplir son rôle social ne sont que trop nombreuses pour l'UD qui versera par exemple un secours exceptionnel de 100 francs à la mère du Sapeur Arnoux de Montenois, mort pour la France.

A l'issue de la guerre, les villes de Baume-les-Dames et Sochaux se voient décerner la croix de guerre 39-45 et les Corps d'Audincourt, Bart, Baume-les-Dames, Besançon, Montbéliard, Saint-Hyppolyte, Sochaux, Valentigney et Vieux Charmont, une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement<sup>24</sup>.



Sapeurs-Pompiers du Doubs «Morts pour la France» en 1944



## 1945

Le Corps de Pontarlier adhère à l'UD.

## 1946

Le 25 août, l'UD peut à nouveau se réunir en Assemblée Générale, celle-ci a lieu dans la salle des mariages de la mairie de Besançon.

De nombreux Corps rejoignent ses rangs, portant ainsi les effectifs à 1229 membres: Les Fins, Taillecourt, Thise, La Rivière, Oye-et-Pallet, Ste Colombe, La Cluse et Mijoux, Arc-sous-Cicon, Bouverans, Gilley, Dommartin, Vaux et Chantegrue, Doubs, Saint Point, Bulle, Chaffois, Hopitiaux Vieux, Petite Chaux.

La cotisation annuelle passe à 2 à 15 francs par membre. La prime de naissance est portée de 30 à 100 francs, celle de retraite à 150 et l'allocation de décès à 400 francs pour les veuves et 50 francs par orphelin de moins de 14 ans.

## 1947

Le Congrès Départemental a lieu au Valdahon qui du fait de la guerre n'a pu organiser celui prévu en 1939, 860 membres de l'UD y participent, soit les deux tiers des adhérents!

## 1948

Une AG extraordinaire se tient le 4 avril. Elle est ouverte sous la présidence du commandant honoraire Charles-Alphonse Hugenschmitt. Il annonce qu'à 85 ans, en raison de son âge avancé, il se voit dans l'obligation de présenter sa démission de président fondateur de l'Union Départementale et propose pour le remplacer le **Commandant Jules Bouvier**, Officier au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon. A l'unanimité, il est élu **Président de l'UD** des Sapeurs-Pompiers du Doubs. Le Commandant Hugenschmitt est nommé Président d'Honneur.

## 1949

La prime de naissance passe de 100 à 200 francs et celle de décès de 400 à 500 francs. Les cotisations individuelles passent de 30 à 50 francs.

La souscription départementale en faveur de l'ODP le 18 décembre 1949 a obtenu un véritable succès, la collecte se monte à 442 379 francs. Le bénéfice, soit 287 814 francs est intégralement reversé à l'ODP.

L'épreuve du parcours sportif du Sapeur-Pompier est évoquée pour la première fois.

Les caisses de l'UD affichent un solde de 168 326 francs.

Sur 315 Corps constitués dans le département, 68 sont adhérents à l'UD.

## 1950

Le Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt, président fondateur de l'UD décède le 19 décembre.

La retraite annuelle est de 145 francs pour les membres totalisant 25 années de service.

Sur 315 Corps constitués 101 sont membres de l'UD.

## 1951

La collecte en faveur de l'ODP réalisée le 1er octobre 1950 rapporte la somme de 293 355 francs, avec ce résultat, le Doubs

se classe en tête de tous les départements de France.

L'indemnité de décès passe de 500 à 1000 francs.

Le Commandant Roger Babey créé le premier Centre d'Instruction Départemental dans les locaux de l'ancienne caserne Ségur, à Besançon.

## 1952

Du 16 au 18 août, Besançon accueille le Congrès National de la FNSPF sous la présidence du Colonel Collinet. Les Corps de Pontarlier, Baumes-les-Dames, Pont-de-Roide et Besançon participent au concours de manœuvre international.

Sur 315 Corps constitués dans le département 103 sont affiliés à l'UD.

L'indemnité aux orphelins de moins de 12 ans passe à 2000 francs.

Le département se classe 4ème au rang national dans la collecte organisée pour l'ODP, avec 437 773 francs de bénéfice, dont 50 383 francs sont issus de la soirée de gala organisée à Besançon lors du Congrès National.



Congrès National dans le Doubs en 1952

## 1953

La collecte en faveur de l'ODP rapporte 322 450 francs.

## 1954

Le 17 octobre, le Lieutenant Jean Figon, officier à Besançon et trésorier de l'UD se tue dans un tragique accident d'avion.

La collecte en faveur de l'ODP rapporte 421 000 francs.



L'avion dans lequel le Lieutenant Jean Figon trésorier général de l'UD trouve la mort, le 17 octobre 1954



## 1955

L'UD verse 50 000 francs à la souscription lancée pour la construction de la maison du Sapeur-Pompier, le nouveau bâtiment qui abritera la FNSPF.

Le montant de la cotisation passe de 50 à 100 francs et la prime de naissance est portée de 200 à 400 francs.

Le département compte 5 384 pompiers dont 35 professionnels.

## 1956

Avec une quête de 500 303 francs pour l'ODP, l'UD se place en 3<sup>ème</sup> position des Unions de France.

Les cotisations sont portées de 100 à 200 francs et l'indemnité décès de 1000 à 5000 francs.

## 1957

Le 19 mai à Vercel, lors de l'Assemblée Générale, le Cdt Jules Bouvier se retire de la présidence de l'Union, pour des raisons personnelles. **Le Commandant Roger Babey, inspecteur départemental du Doubs est élu à la tête de l'UD.**

Le **Groupement des Unions de l'Est** est créé le 29 septembre 1957, l'UD du Doubs en fait partie dès la fondation.

800 000 francs sont versés à l'ODP.

## 1958

Le 22 juin, lors de l'Assemblée Générale à Arc-et-Senans, l'UD adhère officiellement au **Groupement des Unions de l'Est de la France** qui regroupe 13 départements soit 53000 membres. Des modifications importantes sont apportées aux statuts de l'Amicale et de la Mutuelle.

Des petits insignes en forme de casques sont vendus au profit de l'ODP et rapportent 900 000 francs.

La demi-finale régionale du challenge de la qualité se déroule dans le Doubs pour la première fois.

Le **Commandant Roger Babey**, Inspecteur Départemental et président de l'UD est promu **Chevalier de la Légion d'Honneur.**

## 1959

Sancey le Grand, Quingey, Nods, Roche lez Beauré Rougemont et Clerval adhèrent à l'Union. 1 336 624 francs sont versés à l'ODP. Les caisses de l'UD contiennent 747 206 francs.

## 1961

La collecte pour l'ODP organisée le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1961 a placé le département du Doubs en 4<sup>ème</sup> position nationale.

## 1962

Les statuts sont modifiés en AG le 3 juin à Pierrefontaine-les-Varans, la Société de Secours Mutuels de l'UD est dissoute. L'UD continuera à distribuer seule les prestations prévues par les statuts. Les primes de naissance sont instaurées.

Laviron intègre l'Union.

Avec 20 077,54 nouveaux francs, la collecte de l'ODP place le Doubs à la seconde place nationale.

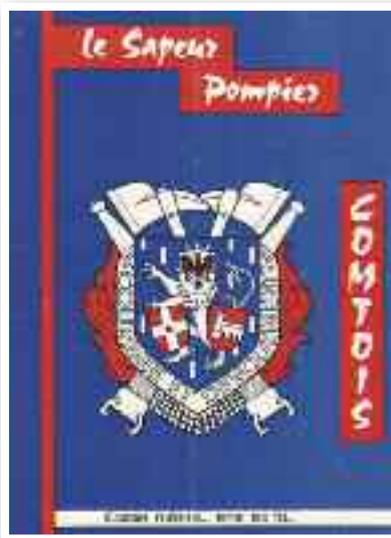
## 1963

55 000 insignes sont commandés pour la collecte de l'ODP. Le département du Doubs compte 12 pupilles secourus.

## 1964

La cotisation passe de 2 à 3 francs. Cette augmentation permettra de prélever pour chaque Sapeur-Pompier une partie de la cotisation afin de souscrire une assurance décès-incapacité. Les Corps de Grand-Charmont, Longeville/Doubs, Recologne, Avoudrey, Soye, Mathay, Marchaux, Bonnay, Villars-les-Blamont, Saint Maurice, Echelotte, Valentigney, Malbuisson, Sancey le long, Etouvans, Etalans et Grand-Combe-du-Bois adhèrent à l'UD.

Le journal « Le Sapeur-Pompier Comtois » paraît à nouveau au mois de juillet et est diffusé à l'ensemble des SP du Doubs. Sur la première page figure la devise : « Comtois rends-toi, nenni ma foi » et un écusson, représentant un mélange harmonieux des 3 arrondissements.



Premier numéro de la seconde édition du Sapeur-Pompier Comtois édité en 1964

Lieutenant Roy (chef de Corps d'Audincourt) et à ses hommes champions de l'œuvre. »

Le 4 avril, le Cdt Babey a été élu vice-président du Groupement des Unions de l'Est et entre également au comité exécutif de la FNSPF (de 1964 à 1969)

l'UD compte 95 Corps, soit 1895 membres sur les 4199 Sapeurs-Pompiers que compte le département, répartis en 271 Corps.

## 1965

Frambouhans, Emagny et Bouclans adhèrent à l'UD.

La prime de naissance passe de 6 à 20 francs. Le secours en cas de décès passe de 60 à 100 francs pour la veuve et 20 francs par enfants dont l'âge limite est repoussé de 17 à 18 ans.

La collecte pour l'ODP place à nouveau le Doubs en première place nationale avec un versement record de 28 598,65 francs.

## 1966

Suite à la catastrophe de Feyzin, le 4 janvier, qui coûta la vie à 18 personnes dont 7 Sapeurs-Pompiers du Rhône et 4 de la Vienne, une collecte nationale est lancée et celle-ci atteint la somme de 13 613,70 francs dans le Doubs.

Pour la collecte en faveur de l'ODP le Doubs est à nouveau à la tête de tous les départements français avec un don de 31 214,51 francs.



## 1967

Depuis 1964 le département est 1<sup>er</sup> au rang national des collectes organisées pour l'ODP, c'est encore le cas avec un versement de 33 960 francs (60 000 insignes sont vendus)

## 1968

Lors du congrès a lieu une démonstration de l'équipe spéciale de gymnastique de la garde républicaine.

En 1968 pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le département du Doubs se place en tête des collectes pour l'ODP. Le Président déclare pour 1969 : « En avant pour un nouveau bond, votre dévouement se matérialise magnifiquement ».

## 1969

Le 10 et 11 mai le département organise le congrès régional du Groupement des Unions de l'Est à Pontarlier.

La cotisation passe de 3 à 6 francs.

La parution du SP comtois est à nouveau interrompue.

l'UD compte 1842 membres et dispose de 28 500,57 francs en caisse.

Le président annonce : « La collecte au bénéfice de l'œuvre des pupilles a permis le versement de 39 253,55 francs à la Fédération. Une telle somme œuvre de tant de dévouement contribue à maintenir le Doubs en tête de tous les départements de France et cela depuis 1964 »

## 1970

La cotisation passera de 6 à 8 francs.

Le Conseil d'Administration se réunit le 4 avril 1970 à la caserne des pompiers de Besançon, rue Antide Janvier. A cette occasion : « Le président remercie le Cdt Bourquin d'avoir accepté de recevoir le CA dans les locaux de sa nouvelle caserne. La salle mise à disposition comme l'ensemble d'ailleurs relève du fini et du bon goût. »

## 1971

Le Capitaine Cédoz de Baume-les-Dames et le Capitaine Rossel de Montbéliard, atteints par la limite d'âge, cessent leurs fonctions de chefs de Corps et aussi d'administrateur de l'UD. Ils sont nommés administrateurs honoraires (comme la plupart des membres fort investis qui quittent leurs fonctions).

65 000 insignes seront vendus en faveur de l'œuvre des pupilles les 2 et 3 octobre 1971. Le Doubs se place encore à la tête de tous les départements français. Le défilé motorisé du congrès d'Exincourt en 1971 compte 63 véhicules.

## 1972

L'équipe spéciale de gymnastique de la BSPP fait une démonstration lors du Congrès Départemental et **700 hommes défilent à pied**.

La collecte en faveur de l'ODP a rassemblé la somme de 50 307,53 francs. Le Doubs se place toujours en tête de tous les départements de France avec 65 000 insignes vendus.

## 1973

Le 15 juin, **le Lieutenant Raymond Laville, Officier au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, est élu président de l'UD**.

La question d'éditer un journal de l'UD est à nouveau abordée. Le Cdt Jacques Mériaux, chef du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon et administrateur précise que si la revue renaissait, le journal des SP de Besançon s'effacerait au profit du SP Comtois. Le CA souhaite que le journal du SP Comtois renaisse en 1974. La collecte pour l'ODP rassemble la somme de 50 307,53 francs plaçant le Doubs à la tête de tous les départements français.



Premier numéro de la troisième édition du Sapeur-Pompier Comtois édité en 1974

## 1974

Le journal du Sapeur-Pompier Comtois va enfin renaître définitivement (cette série est ininterrompue depuis cette date). Dans chaque numéro l'historique sommaire de deux Corps du département sera traité. 4000 exemplaires sont tirés et diffusés aux 202 Corps du département, quand bien même 104 d'entre eux ne fassent pas partie de l'UD.

La collecte pour l'ODP a rapporté 64 291,60 francs ce qui place encore **le Doubs en 1<sup>ère</sup> position pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive**.

## 1975

Les Corps d'Allenjoie et Loray rejoignent l'UD qui compte désormais 1959 membres.

## 1976

Lors du CA du 20 mars Le Lieutenant Raymond Laville démissionne de ses fonctions de Président pour convenance personnelles, **le Commandant Jacques Mériaux, chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon** assure l'interim et est **élu président de l'UD** lors de l'AG du 20 juin.

La cotisation passe de 8 à 11 francs (Sur cette somme, 6 francs vont à la FNSPF, 1,75 franc à l'assurance et 0,30 franc au Gpt des Unions de l'Est).

L'UD compte 1891 membres, sur les 3177 Sapeurs-Pompiers du département. 75 238,62 francs sont versés à l'ODP.

## 1977

Le département du Doubs est à nouveau en tête de la vente d'insignes en faveur de l'ODP.

## 1978

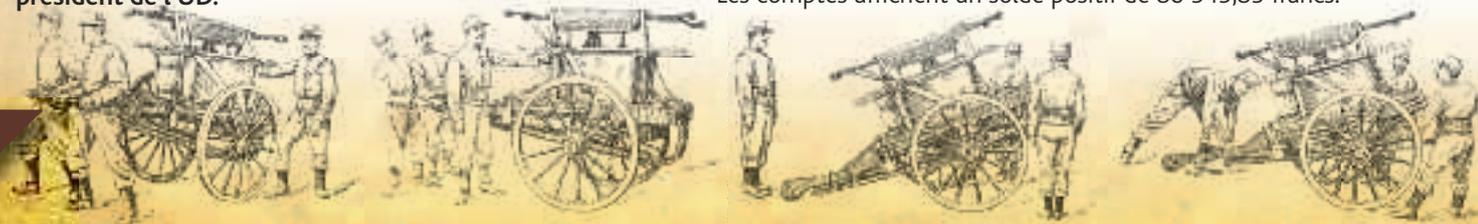
La cotisation passera à 16 francs.

Le **Colonel Jacques Mériaux** est élu **vice-président de l'ODP**.

## 1979

La cotisation individuelle passe à 25 francs afin de permettre notamment d'augmenter le capital versé en cas de décès. Une commission sport est créée au sein de l'UD pour préparer et promouvoir la participation aux épreuves statutaires.

L'UD obtient un agrément pour l'enseignement du secourisme. Les comptes affichent un solde positif de 86 545,85 francs.



## 1980

La cotisation passe à 27 francs, l'UD compte 1946 membres. Pour la première fois, un Sapeur-Pompier féminin est présent au congrès de l'UD. 135 000 francs sont versés à l'ODP.

## 1981

La cotisation passe à 30 francs et l'UD compte 2099 membres. 154 496,03 francs sont versés à l'ODP.

## 1982

La cotisation passe à 35 francs et l'UD compte 2121 adhérents. Le Lieutenant-Colonel Bruno propose la réalisation d'un insigne départemental de poitrine pour les SP. 176 409,80 francs sont versés à l'ODP. Le 9 mai 1982, lors du Congrès Départemental à Emagny, la croix de Chevalier dans l'Ordre National de Mérite est décernée au Lieutenant-colonel Jacques Mériaux.

## 1983

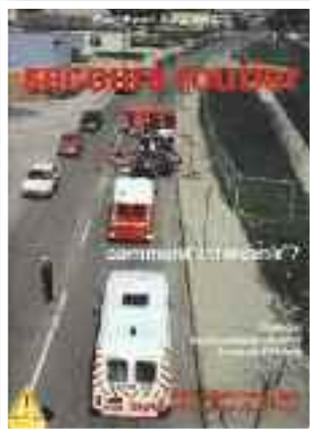
L'insigne départemental, dessiné par le Commandant Conversy, est créé et figure en page de couverture de la revue du Sapeur-Pompier Comtois.



Insigne départemental des Sapeurs-Pompiers du Doubs

## 1984

Le dimanche 28 octobre, le commandant Jules Bouvier, 2<sup>ème</sup> président de l'UD décède. La cotisation passe à 47,50 francs. La Commission Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) est créée et son président intègre le Conseil d'Administration de l'UD en qualité d'administrateur. 39 846,98 francs sont versés à l'ODP.



Couverture du livre « Secours Routier, comment intervenir ? »

## 1985

Le département compte 141 Jeunes Sapeurs-Pompiers. 72 056,14 francs sont versés en faveur de l'ODP.

L'UD édite un ouvrage sur les techniques de désincarcérations : « Secours Routier, comment intervenir ? » écrit par le médecin Paul Henri Bassenne.

## 1986

En plus du journal annuel, un numéro exceptionnel est édité en raison de l'organisation des Assises du Groupement des Unions de l'Est à Besançon du 3 au 5 mai. En un an, 3000 exemplaires du livre « Secours Routier, comment intervenir ? » sont épuisés, une seconde édition est imprimée. 230 000 francs sont versés à l'ODP.

## 1987

200 000 francs sont versés à l'ODP.

## 1988

Pour la première fois l'organisation des concours de manœuvre et congrès sont dissociés de l'AG. 200 000 francs sont versés à l'ODP.

## 1989

Le 9 septembre, le Capitaine Bernard Espitalier, chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Montbéliard est élu président de l'UD et remplace le Colonel Jacques Mériaux atteint par la limite d'âge. Ce dernier est nommé 2<sup>ème</sup> président d'honneur. Le Lieutenant-Colonel Bruno (DDSI) remercie le président sortant : « qui a su développer une association des plus importantes, en la maintenant sur le chemin de l'honneur, la discipline, l'amitié et la solidarité et espère que son successeur saura poursuivre cette action au sein de l'UD. » Le Doubs renoue avec le passé et se classe premier des départements de France concernant ses dons à l'ODP. Les sections de JSP de Frasne et Villers le Lac sont créées, portant à 8 le nombre de sections dans le département, totalisant 138 JSP. Les comptes de l'UD affichent un solde positif de 496 432,19 francs. Les statuts sont modifiés en Assemblée Générale à l'Isle-sur-le-Doubs, le siège social de l'UD situé à la caserne des Sapeurs-Pompiers de Besançon, 2, avenue des abattoirs migre à l'Etat-Major de Montbéliard, situé au 101 B, faubourg de Besançon.

## 1990

Le 17 novembre à Nuits-Saint-Georges, l'Union Régionale Bourgogne Franche Comté est créée (le Groupement des Unions de l'Est est scindé en deux). Le département compte 10 sections de JSP totalisant 152 membres. Le 8 septembre, le Colonel Honoraire Jacques Mériaux est promu Officier dans l'Ordre National du Mérite par le Colonel Honoraire Roger Babey. 225 000 francs sont versés à l'ODP. La cotisation passe à 26 francs.

## 1991

Le rassemblement technique régional des JSP a lieu à Frasne le 2 juin. 38 équipes y participent, soit 450 JSP en provenance de 6 départements. En mars, l'association des Anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs est créée dans le but de recréer et resserrer les liens d'amitié entre les anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs. Avec 234 839 francs versés à l'ODP, le Doubs se classe encore en tête de tous les départements de France.



## 1992

Les cotisations passent à 28,90 francs pour les adultes et 25 francs pour les JSP.

2420 Sapeurs-Pompiers et 209 JSP sont affiliés à l'UD.

Le 5 novembre, l'association de protection des animaux « Bourdon » verse une somme de 5000 francs aux Sapeurs-Pompiers de Montbéliard et Audincourt pour avoir sauvé 2 chats dans un feu d'appartement le jeudi 19 mars 1992 (la somme a été reversée à l'ODP).

Le 30 novembre, le colonel Bernard Janvier, Président de la FNSPF, lance un appel aux dons pour les SP du Vaucluse, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Ardèche suite aux pertes subies lors de très graves inondations. L'UD fera un don exceptionnel de 5000 francs.

Les statuts sont modifiés en AG le 19 septembre à Sancey-le-Grand, intégrant les anciens et Jeunes Sapeurs-Pompiers dans sa composition et l'enseignement du secourisme dans ses objectifs.

## 1993

L'UD compte 2536 adhérents, répartis comme suit : 514 à Besançon, 1012 à Montbéliard, 470 à Pontarlier, 280 à Baumeles-Dames, 260 à Morteau, les JSP sont au nombre de 225 et l'association des anciens SP du Doubs comptent 156 membres. 42400 insignes autocollants sont vendus au profit de l'ODP, dont la collecte est organisée les 2 et 3 octobre conjointement aux portes ouvertes des casernes du département.

## 1994

Une prime incitative de 5 vacances de sous-officiers est instituée et versée à tous les nouveaux sous-officiers, afin de susciter l'envie d'accéder à ce grade.

Le Lieutenant Vuillemin d'Ornans devient administrateur à l'UD.

## 1995

**L'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (ADJSP)** est créée afin d'uniformiser les formations dispensées et d'harmoniser le fonctionnement des diverses antennes. Elle regroupe 13 sections et compte environ 265 JSP.

L'UD compte 2551 membres répartis dans 123 Corps du département.

Le 30 septembre et 1er octobre des pin's sont vendus en faveur de l'ODP et 200 000 francs sont collectés.

## 1996

Les cotisations passent à 35 francs pour les adultes et à 30 francs pour les JSP.

L'UD compte 2483 membres, dont 749 à Besançon, 1063 à Montbéliard et 671 à Pontarlier.

La collecte sur la voie publique pour l'ODP rapporte 220 000 francs.

## 1997

La vente de vignettes autocollantes organisée les 4 et 5 octobre 1997 rapporte 212 347 francs à l'ODP. L'UD du Doubs dépasse largement l'objectif fixé au niveau national, qui est d'atteindre au minimum un don moyen d'une vacation par Sapeur-Pompier et par an.

## 1998

L'UD compte 2530 adhérents, la cotisation est fixée à 38 francs par adulte et 34 par JSP.

La collecte pour l'ODP les 3 et 4 octobre rapporte 210 000 francs. Le Colonel Roger Babey, 3ème président de l'UD décède le 2 mai 1998.

**L'Association Formatrice des Sapeurs-Pompiers du Doubs (AFSP25)** est créée le 27 mars, son objectif est d'organiser et dispenser des formations au grand public.

## 1999

**L'Adjudant-Chef Pierre Saillard** est promu **Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur**.

Le 20 mars, le Colonel Honoraire Jacques Mériaux, remet la croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite au Lieutenant Honoraire Gérard Bringout.

2904 SP sont adhérents à l'UD, soit 1066 à Montbéliard, 635 à Besançon, 769 à Pontarlier, 232 JSP et 202 anciens. La cotisation annuelle se monte à 39 francs par adulte et 35 par JSP.

Dans les années 90, chaque année l'ODP décernait 5 trophées, répartis dans 5 séries de département fonction du nombre et du don moyen par Sapeur-Pompier, réparties comme suit en 1999:

- Série A, jusqu'à 1300 SP : Trophée « Colonel Jamain »
- Série B, de 1301 à 2100 SP : Trophée « ODP n°1 »
- Série C, de 2101 à 3000 SP Trophée « Eau et Feu »
- Série D, 3001 à 4000 SP : Trophée « CEEP » (Centre Européen d'Education Permanente)
- Série E, 4001 SP et plus : Trophée « ODP n°2 »

L'UD ayant réalisé la meilleure moyenne de don, par Sapeur-Pompier, sur une année, dans sa série, se voit attribuer pour un an le trophée correspondant. Le trophée est attribué définitivement à l'UD totalisant 3 premières places de sa série consécutivement ou non.

Cette année, le trophée « CEEP » récompense le Doubs. Avec un versement de 228 973 francs, il se classe premier de sa catégorie. Etant attributaire de ce trophée pour la 3ème fois, l'UD le conserve définitivement.

Une fois remporté définitivement, d'autres trophées sont mis à disposition, par des sponsors. En 1997, il y avait par exemple le trophée « Primagaz » et le trophée « SIDES ».

## 2000

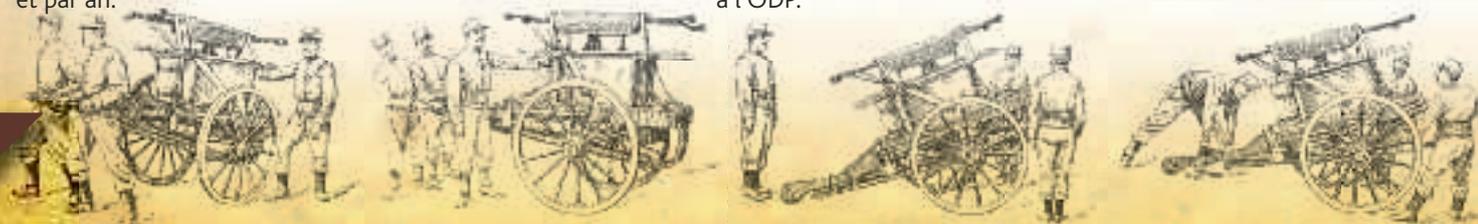
La 1<sup>ère</sup> **Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers**, voit le jour le samedi 6 mai 2000, sous l'impulsion de Mr Chevènement, Ministre de l'Intérieur.

La collecte en faveur de l'ODP les 30 septembre et 1er octobre 2000 a rassemblé la somme de 217 000 francs, l'UD remporte à ce titre le trophée « Eau et Feu » pour la première fois. (L'ensemble des centres n'ayant pas encore été départementalisés explique que le département du Doubs ait régressé de catégorie).

39 véhicules prennent part au défilé motorisé du Congrès Départemental de Gilley.

## 2001

La Collecte les 1 et 2 septembre 2001 rapporte 200 000 francs à l'ODP.



## 2002

Le 16 mars, l'Adjudant-Chef Pierre Saillard, chef du Centre de Première Intervention de Sombacour (Val d'Usiers), est élu président de l'UD.

La collecte des 12 et 13 octobre 2002 rapporte 37 000 euros à l'ODP.

## 2005

Le Sapeur Aurélie Touvrey du CPIR de Chalezeule est la première femme à entrer au Conseil d'Administration de l'UD. Le poste de trésorier général adjoint lui est attribué.

La section JSP compte 295 membres, et celle des anciens 284.

## 2006

Le dernier concours de manœuvre est organisé, 59 Sapeurs-Pompiers se présentent à l'épreuve sur 2500 adhérents à l'UD.

Le Major Saillard se voit décerner la croix d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

## 2008

Le 31 mai le Lieutenant Roland Villemin, Officier au Centre de Secours Renforcé d'Ornans, est élu président de l'UD.

Le Logo de l'UDSP se modernise et représente à présent la forme du département du Doubs en vert flanqué du tracé du Doubs en bleu.

Le département compte 362 JSP.



Nouveau logo de l'UDSP du Doubs

## 2011

Le 23 avril, les Anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs réunis en assemblée générale extraordinaire à Saint-Vit, décident de dissoudre leur association au 31 décembre 2011 pour intégrer l'UD, qui les accueillera le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par la création d'une section des « Anciens Sapeurs-Pompiers ».

Le 17 octobre l'UD installe son secrétariat au 10, chemin de la Clairière à Besançon, à proximité de la Direction Départementale et recrute une assistante de gestion à temps plein : Madame Emmanuelle Biguenet.

## 2012

La charte Nationale du Sapeur-Pompier Volontaire est signée.

Le président de l'UD siège dans les instances paritaires du SDIS.

Les services Communication de l'UD et du SDIS 25 se rapprochent et se dotent conjointement d'outils de communication modernes, afin de rendre visible leurs actions lors de manifestations publiques et favoriser le développement du volontariat.

La commission histoire et musée est créée et se rajoute aux huit autres commissions existantes : activités sportives, assurances et social, congrès et manifestations, développement du volontariat, magazine du Sapeur-Pompier comtois, outils de communication, secourisme et anciens Sapeurs-Pompiers. Le siège social de l'UD, est à nouveau transféré à Besançon à la même adresse que son secrétariat. Cette intégration au sein des locaux de SDIS est voulue dans un objectif de proximité des services.

## 2013

Le 6 septembre, le Lieutenant Pierre Saillard, 7<sup>ème</sup> président de l'UD nous quitte.

Le 5 octobre, la journée « des Familles » ou « des Amicales » se substitue pour la première fois au Congrès Départemental<sup>25</sup>.

Le 28 novembre, en Conseil d'Administration, le Lieutenant Raymond Laville, est nommé Président d'Honneur de l'UD, à 93ans... 37 ans après avoir quitté la présidence.

Le SDIS, l'UD et l'ADJSP continuent à mutualiser leurs efforts et créent un véhicule de communication pour promouvoir le développement du volontariat.

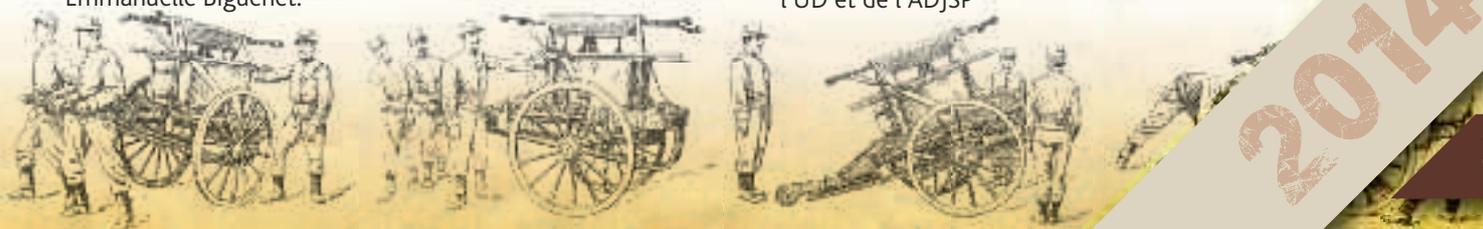
Le Lieutenant Roland Vuillemin quitte le CSR d'Ornans et se voit nommé Capitaine au sein du service du développement du volontariat à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Doubs. Le 7 décembre, lors de la cérémonie départementale de la Sainte-Barbe, il est décoré de la médaille de la sécurité intérieure.

## 2014

Les 17 et 18 mai, une exposition rétrospective des 90 ans de l'Union Départementale, est organisée à l'occasion de la finale régionale du parcours sportif du Sapeur-Pompier et des épreuves athlétiques ainsi que de l'Assemblée Générale de l'Union Régionale Bourgogne-Franche-Comté à Besançon.



Véhicule Communication du SDIS, de l'UD et de l'ADJSP



### 6. Un engagement sans faille auprès de l'Œuvre des Pupilles

**A**u début du 20<sup>ème</sup> siècle, les UD de par leurs Mutuelles de secours peuvent faire face aux dépenses courantes, verser des pensions annuelles à leurs membres honoraires et parfois même une pension à la veuve, mais un vide subsiste. En effet, en cas de décès, la rente n'est versée qu'une fois et la perte du chef de famille, supprime irrémédiablement, l'unique rentrée d'argent du foyer... La priorité étant alors de pouvoir subvenir aux besoins quotidiens, payer des études aux orphelins, des loisirs ou encore des vacances devenaient un luxe impossible à s'offrir...

C'est alors qu'en 1924, le Commandant Georges Guesnet, président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, est promu Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Ses camarades Sapeurs-Pompiers organisent une collecte à cette occasion. Il en est très ému. Une idée l'habite depuis longtemps, celle de venir en aide aux veuves et orphelins des Sapeurs-Pompiers morts au feu. Il envisage alors de créer une Œuvre qui serait fondée dans l'intérêt des enfants auxquels le destin cruel a enlevé le père, à l'image de l'Œuvre des Pupilles de la Nation dont l'un des parents est décédé à la guerre.

Il ouvre une souscription, où il s'inscrit en premier en versant l'intégralité de la collecte effectuée à son intention. Des milliers de dons suivent et l'idée fait son chemin...

La réalisation administrative de ce qui va devenir l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers, est patronnée par Monsieur Maringer, Président de section au Conseil d'Etat et également président de l'œuvre des Pupilles de la Nation.

Le 27 mars 1926, « l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français » naît. Le 28 janvier 1928, elle est reconnue d'utilité publique par décret de Monsieur le Président de la République Doumergue et placée sous son haut patronage. Le Commandant Guesnet décède le 26 juin 1936, en témoignage de reconnaissance, un monument aux morts sera érigé à sa mémoire, à La-Neuville-en-Hez, dans l'Oise, son département d'origine<sup>26</sup>.

Dès sa création, l'Œuvre traite des décès en service commandé. Depuis 1993, les enfants des Sapeurs-Pompiers décédés hors service sont également pris en charge. Enfin, en 2000, elle élargit encore son champ d'action en créant Solidarité Enfants Famille, ou « Sol En Fa ». Apportant ainsi son soutien non seulement aux enfants de Sapeurs-Pompiers décédés mais également aux Sapeurs-Pompiers et à leur famille dans le besoin au cas par cas. Le 23 juin 2010, la dénomination de l'association évolue pour devenir « Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France ».

L'article 1 des statuts de 2010 dispose que : « l'Œuvre a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins des membres bénéficiaires décédés des suites d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion du service commandé, ou hors de celui-ci et de venir en aide à tout membre bénéficiaire ou leurs ayants droits, en difficulté. »

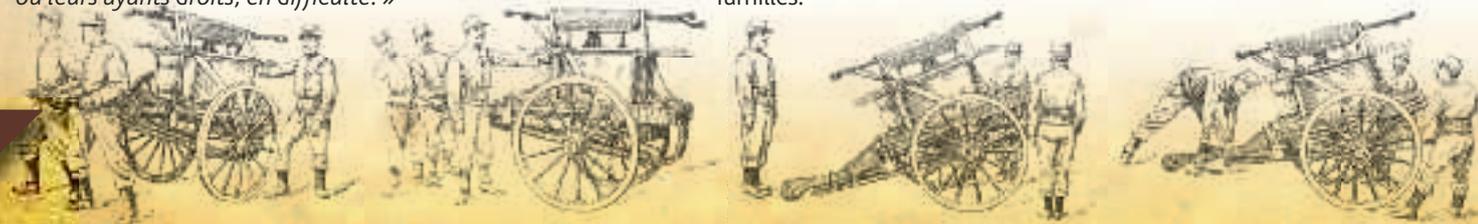
Concrètement, aujourd'hui, l'Œuvre accompagne et assure le soutien moral et financier des enfants de Sapeurs-Pompiers décédés dès le décès du parent, puis jusqu'à leur entrée dans la vie active. Au moment du décès, elle apporte une aide matérielle et morale. Par la suite, elle aide les pupilles à étudier en toute sérénité et à profiter de la vie, en s'éveillant aux autres et en se faisant plaisir. Pour ce faire, elle verse diverses allocations facilitant la poursuite des études, organise et prend en charge des séjours de vacances, verse des primes pour l'obtention de diplômes, pour l'installation, pour un mariage et utilise tout autre moyen permettant d'accomplir l'objet social. Depuis 2010, dans le cadre d'un Fonds d'Entraide, cofinancé et cogéré avec la FNSPF et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers, elle participe aussi au soutien des Sapeurs-Pompiers et leur famille notamment en cas de difficultés financières, handicap ou accident. Elle tire ses ressources de dons et legs, de contributions des Sapeurs-Pompiers et de subventions diverses du Ministère de l'intérieur, des Services départementaux d'incendie et de secours, Régions, Départements et Communes<sup>27</sup>.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs s'est engagée sans faille aux côtés de l'ODP depuis le début de cette belle aventure humaine, en lançant chaque année une collecte sur la voie publique. L'UD du Doubs s'est toujours placée dans la tête des plus gros donateurs au niveau national. De 1963 à 1974, pendant 11 années consécutives, elle tient la 1<sup>ère</sup> place au rang national et en 1999 l'UD remporte le « trophée CEEP » pour la troisième fois et à ce titre le conserve définitivement. Il s'agit d'un bronze représentant un sauvetage, qui est aujourd'hui exposé au siège du Groupement Est à Montbéliard. Depuis les années 1980, l'UD du Doubs offre un don moyen de 250 000 Francs et perdure aujourd'hui en versant chaque année une somme oscillant entre 35 000 et 40 000 euros<sup>28</sup>.

Parmi les anciens présidents de l'UD du Doubs, deux étaient administrateurs à l'ODP, le Colonel Roger Babey et le Lieutenant-Colonel Jacques Mériaux (1<sup>er</sup> vice-président de 1978 à 1985, puis secrétaire général), ce qui explique pour partie la très forte implication du Doubs dans cette quête nationale. Mais cet engouement tire aussi ses origines dans le fait que les Sapeurs-Pompiers de Doubs ont perdu deux frères d'armes à six mois d'intervalle, au début des années soixante, laissant derrière eux 11 orphelins...

Pour finir, citons les paroles du Colonel Cavallin Président de l'ODP, prononcées lors de l'AG de l'association, le 16 mai 1998 : « Nous avons à œuvrer pour que nos jeunes pupilles orphelins ne se sentent pas coupables. Nous avons aussi à leur enlever l'angoisse du futur tout en confortant leur identité issue de la mémoire. (...) nous avons la volonté de passer les barrières de l'égoïsme et de la peur<sup>29</sup> ».

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France aide actuellement 1100 orphelins, soit 700 familles.





Médailles vendues au profit de l'ODP dans les années 1930



Billet de loterie vendu au profit de l'ODP en 1966



Première médaille vendue au profit de l'ODP à l'effigie du Commandant Georges Guesnet



Epinglettes vendues dans les années 60 et 70



Pin's vendu au profit de l'ODP dans les années 1990



Autocollant remis aux donateurs lors de la collecte de 2013



2014

## MARTYROLOGE

DES SAPEURS-POMPIERS DU DOUBS MORTS EN SERVICE COMMANDÉ DEPUIS 1924

### Sapeur Pierre REGAD

19 ans, célibataire, Baume-les-Dames – 8 septembre 1944

Décédé, touché par un éclat d'obus à la tête, alors qu'il luttait contre un incendie, place de la Loi, dans le quartier des Arcades à Baume-les-Dames, lors des combats pour la libération de la ville.

○○○

### Sapeur Georges BOURCET

Marié, un enfant, Besançon – 8 novembre 1944

Décédé de la suite d'une tuberculose contractée sur l'incendie de l'immeuble « Le Palais aux vêtements » à Besançon, dans la nuit du 22 au 23 janvier 1942.

○○○

### Sapeur Léon MEISTER

38 ans, marié, sept enfants, L'Isle-sur-le-Doubs – 4 novembre 1961

Décédé des suites de ses blessures suite à l'effondrement d'un pan de mur, lors de l'incendie d'une ferme à Arcey.

○○○

### Sapeur Paul FLEURY

32 ans, marié, quatre enfants, Exincourt – 25 mars 1962

Décédé des suites d'une intoxication aux fumées d'incendie sur un feu de friches dans la forêt d'Exincourt au lieu-dit « La Peupleraie ».

○○○

### Caporal-chef Christian BUGNON

31 ans, marié, un enfant, Besançon – 27 juillet 1980

Décédé des suites d'une noyade, lors d'une opération de recherche subaquatique de deux canoéistes disparus dans le Doubs au barrage de Pont-de-Roide.

○○○

### Sergent Daniel SAUNIER

40 ans, marié, un enfant, Valentigney – 31 janvier 1987

Décédé d'un accident de plongée lors d'un entraînement subaquatique dans le Doubs à Audincourt.

○○○

### Sapeur Fabrice LAUBERT

16 ans, Morteau – 29 août 1989

Décédé des suites d'un malaise cardiaque alors qu'il se rendait à la caserne pour porter secours sur un accident grave entre une moto et un véhicule léger.

○○○

### Caporal-chef Pierre MILLE

49 ans, marié, deux enfants, Saint-Hippolyte – 6 avril 1997

Décédé des suites d'un malaise alors qu'il participait à la manœuvre mensuelle de son centre de secours.

○○○

### Sergent Didier BEY

41 ans, marié, quatre enfants, Besançon – 27 janvier 2011

Décédé des suites de blessures, consécutives à l'accident de la circulation dont il a été victime lors du retour à son domicile après une garde, le 25 janvier.

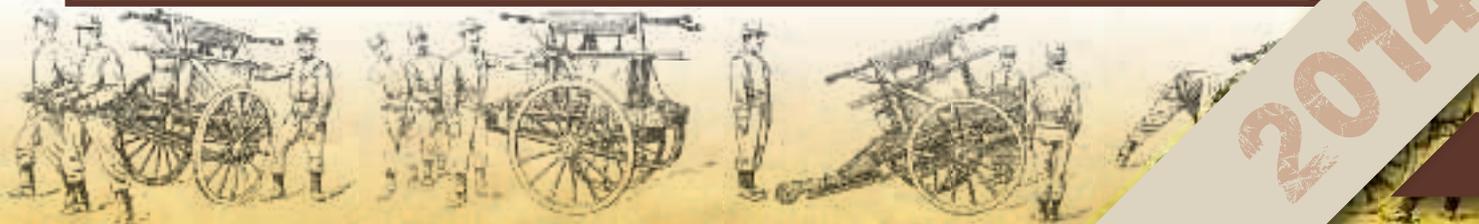


# CAISSE DES VICTIMES DU DEVOIR

reconnue d'utilité publique par décret  
du 18 Mai 1889



Gravure issue du « Petit Journal » (1894, numéro 181)



2014

### 7. Le journal du SP Comtois : un outil de communication précurseur

Le journal du Sapeur-Pompier Comtois est l'outil de communication de l'UD. Il retrace sa vie à travers les congrès départementaux, concours de manœuvre, grandes évolutions votées en assemblées générales, mais donne aussi des explications sur des nouvelles techniques, les nouveaux matériels acquis par les centres de secours et présente des Corps du département ou d'autres départements. Il est entièrement financé par des annonceurs et permet même à l'UD de dégager des bénéfices. L'un des plus fidèles d'entre eux n'était autre que le Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt lui-même, Président de l'UD, Chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon mais également directeur de l'entreprise de constructions métalliques et de serrurerie du même nom. Depuis sa création, trois séries distinctes ont existé.

#### Trois séries distinctes

##### Première série de 1933 à 1938 (24 numéros, parution trimestrielle)

En mars 1933, le premier numéro du Sapeur-Pompier Comtois paraît, sur sa première page il est écrit : « A nos camarades ! A nos amis ! Un nouveau-né parmi les Sapeurs-Pompiers du Doubs. Nous réalisons, enfin, un de nos plus chers désirs, la parution de notre « Sapeur-Pompier Comtois ». (...) Nous voulons que le Sapeur-Pompier Comtois devienne un organe de liaison Amicale entre les Corps de Sapeurs-Pompiers du Doubs et de la Région. Ses colonnes sont ouvertes à tous les camarades et amis qui voudront bien nous aider à développer l'esprit de Corps, l'idée de dévouement et d'émulation qui animent tous ces hommes qui forment nos Corps de Sapeurs-Pompiers et qui n'ont pas coutume de reculer lorsque le devoir leur impose d'aller de l'avant. »

Cette première série paraissait chaque trimestre et se présentait sous un journal de 8 pages adressé gratuitement à tous les membres de l'UD et contre un abonnement de 8 francs aux personnes étrangères. Editée sous la présidence du Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt, 24 numéros sont sortis de mars 1933 à décembre 1938. La seconde guerre mondiale mit fin à sa parution.

##### Deuxième série de 1964 à 1968 (5 numéros, parution annuelle)

Dès la fin du conflit mondial une circulaire est faiblement diffusée. Malgré la volonté d'éditer à nouveau un journal, il faudra attendre le mois de juillet 1964, pour que la seconde édition du journal naisse. Le Colonel Roger Babey en parlait ainsi dans l'éditorial du premier numéro : « Nous voici donc à nouveau avec un moyen supplémentaire de liaison servant de support à l'amitié, à la fraternité en usage et maintes fois rencontrées dans nos unités du Doubs et de France (...) nous voulons retracer peu à peu les détails de la vie de nos services, faire comprendre le mécanisme de notre organisation et peut-être aboutir ainsi à une certaine homogénéité d'administration, de travail et d'entraînement dans nos unités (...) vous le voyez, le Sapeur-Pompier Comtois porte en lui beaucoup d'espérances, mais nous tenons avant tout qu'il reste une petite

revue au grand cœur. Cette liaison cordiale est le but essentiel de notre journal ». La version est modernisée, c'est alors une revue de 36 pages qui est distribuée gratuitement à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers du département. Sur sa page de couverture figure la devise : « Comtois rends-toi, nenni ma foi » et l'insigne fédéral national, dont le cadre supporte l'assemblage des armes des chefs-lieux des trois arrondissements de Besançon, Montbéliard et Pontarlier auquel chaque Sapeur-Pompier du Doubs se trouve invariablement identifié. Lancée sous la présidence du Colonel Roger Babey, seuls 5 numéros seront édités, sa diffusion s'arrête brusquement avec la disparition de l'éditeur.

##### Troisième série, de 1974 à nos jours (parution annuelle)

C'est l'édition qui perdure encore aujourd'hui, l'exemplaire que vous tenez entre vos mains est le 40<sup>ème</sup> de la série. Elle fût lancée en 1974 sous la présidence du Lieutenant Raymond Laville, qui déclara dans le premier éditorial de cette nouvelle série : « Mon souhait le plus ardent est que cette revue resserre les liens d'amitié qui nous unissent, et qu'elle soit le reflet de tout le département ».

#### Florilège du Sapeur-Pompier Comtois

Graves ou plus légers, mais toujours emprunts d'émotion, les sujets traités dans ces morceaux choisis illustrent l'éthique de l'UD et des Sapeurs-Pompiers du Doubs, ou tout simplement des moments de vie. Faute de place, il fallut choisir parmi les 68 exemplaires du SP Comtois édités à ce jour un nombre restreint de textes et de citations. L'ensemble de ces journaux a été scanné et est accessible intégralement sur le site internet de l'UD. Egrenner le SP Comtois, c'est la possibilité de faire un voyage dans le passé, visiter des Corps du département dont certains n'existent plus aujourd'hui et croiser des noms connus, ceux qui font partie de ces familles, pompiers de père en fils depuis plusieurs générations, enfin, c'est aussi saisir l'importance de la transmission et du devoir de mémoire dans notre corporation...

##### Les soldats du feu (SP Comtois, numéro 2, juin 1933)

Dimanche 4 juin courant, dans la ville de Montbéliard, par un soleil radieux, les soldats du feu, et en particulier une partie de ceux des Corps de l'Union du Doubs, ont fait une fois de plus preuve de leur laborieuse prévoyance, qui est du reste la base de leur association départementale :

- 1° Par la présentation des hommes dans une tenue de feu impeccable, avec un matériel moderne, puissant et bien entretenu, ainsi que des moyens de transports rapides ;
- 2° Par l'exécution théorique et rationnelle de manœuvres entre les concurrents ainsi qu'entre ceux manoeuvrant en division spéciale ;
- 3° Par un sensible progrès en stratégie parmi les officiers et en théorie parmi les sous-officiers.



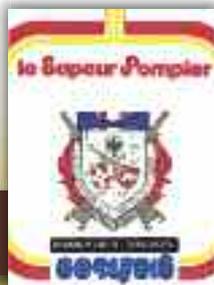
1933 - 1938



1964 - 1968



1974 - 1982



1978



1983



1984

Les membres du jury ont constaté avec plaisir, pendant les exercices que les chefs ainsi que les Sapeurs possèdent tous, au plus haut degré, sang froid, intrépidité et discipline, qualités nécessaires aux soldats du feu.

**Chez nos amis du Pas-de-Calais** (SP Comtois, numéro 3, septembre 1933)

Nous félicitons chaudement l'heureux capitaine Lefebvre, Président de l'Union du Pas-de-Calais, du bonheur d'être entouré de si gracieuses cantinières. A quand les sections pompières ?

**Gare au feu !** (SP Comtois, numéro 3, septembre 1933)

Sans doute dans bien des agglomérations, on s'enorgueillit d'un Corps de Sapeurs-Pompiers, habiles, bien exercés, ardents et dévoués. Sans doute, très souvent, montre-t-on avec fierté la belle moto-pompe, qui attend sous le hangar municipal, l'occasion d'être mise en batterie... Pompiers et moto-pompe c'est beau, c'est utile, c'est même nécessaire ! Mais que de fois ne les voit-on pas, à la première alerte, réduits ensemble à l'impuissance, parce que l'eau manque et rend inutile les efforts des engins les plus perfectionnés.

**Chez nos camarades d'Alsace** (SP Comtois, numéro 4, décembre 1933)

Par une délicate attention M. le maire fit cesser l'orchestre et, les trois danses suivantes furent réservées aux officiers danseurs, cela va sans le dire, qu'en ce moment là, les charmantes cavalières alsaciennes prenaient la salle d'assaut. « Vive le maire de Wittelsheim » .

**Gare aux flammes** (SP Comtois, numéro 4, décembre 1933)

Aux temps de l'empire en 1869, une grande ville de l'Est possédait un magnifique Bataillon de Sapeurs-Pompiers. Les pompes à vapeur occupaient déjà leurs place parmi le matériel, flanquées de la classique pompe à bras.

Pendant les grandes revues et le défilé marchait en tête du Bataillon le caporal-Sapeur « Mauvais », d'une taille très élevée, sa figure ornée d'une grande moustache blonde et d'une barbiche, à l'impériale ; son corps était masqué par un grand tablier en cuir blanc et sa tête surmontée par un schapska, son épéule était ornée par une hache reluisante comme de l'argent.

Au bout de 15 années de service, il fut nommé sergent-Sapeur. Là il fallût changer les galons de laine contre ceux en or et prendre mesure pour le nouvel uniforme chez M. Bienvenu, sergent-tailleur du Bataillon.

Pendant ses visites chez Bienvenu pour en changer les galons, faire prendre mesures et essayer son nouveau costume, Mauvais devint amoureux de Madame Bienvenu. Il le lui dit.

- Bon, dit Madame Bienvenu, mais ce sera cinq cents francs.
- D'accord ! Répond Mauvais.
- Alors, à après-demain matin, quand mon mari sera parti, précisément il doit se rendre à Elbeuf pour une acquisition de drap, son départ est fixé pour demain à 4 heures du soir.

Le surlendemain matin, Mauvais arrive, exprime sa flamme, et, comme convenu, remet les cinq cents. Au bout de trois jours, retour du mari.

- Tu as vu Mauvais depuis mon départ, demande-t'il à sa femme ?
- Pourquoi me demandes-tu cela ?
- Parce que, répondit-il, je l'ai rencontré lors de mon départ devant la gare, il m'a emprunté cinq cents francs et il m'a dit qu'il te les rendrait le lendemain matin.

Signé Phonsi

**Chez nos camarades de la Haute-Saône**

(SP Comtois, numéro 6, juin 1934)

Ensuite la Compagnie de Luxeuil avec son camion-citerne, fait une démonstration édifiante de son matériel pour la lutte contre le feu et chacun constate avec combien de facilité on peut mettre cinq lances en batterie à la fois. Fougerolles termine les épreuves avec sa magnifique auto-pompe dont le jet puissant pointe très haut avant de se pulvériser.

**A vendre** (SP Comtois, numéro 7, septembre 1934)

Plusieurs pompes à bras aspirantes-foulantes, sur deux roues, avec ou sans avant train, en bon état de fonctionnement. S'adresser au Maire de Besançon ou au Commandant Huginschmitt. Hotel de ville de Besançon.

**Le Patriotisme et le Dévouement chez les Sapeurs-Pompiers**

(SP Comtois, numéro 9, mars 1935)

Le Sapeur-Pompier est, avant tout, un patriote, il est animé dans l'exercice de sa noble mission, par un seul sentiment, un sentiment exalté, qui lui est particulier, celui du « Devoir ». Le « Devoir », voilà un bien grand mot qui semble ne pas avoir besoin d'être commenté aux hommes, qui fait battre le coeur de chacun de nous devant le danger, et qui, à un moment donné, serait le cri de ralliement de tous les bons citoyens français. Généralement, le dévouement apparaît au jeune Sapeur-Pompier comme une vertu naturelle. C'est l'amour exalté de son semblable qui fait que, sous le modeste uniforme et sous son brillant casque, il supporte toutes les fatigues des sinistres et risque même bravement sa vie pour défendre les biens d'autrui et sauver les vies humaines. Eh bien ! je dis que celui qui se sacrifie pour ses concitoyens, se sacrifie pour la solidarité ! Ainsi, il doit exister, il existe parmi les Sapeurs-Pompiers une solidarité, et vis-à-vis le public, qui n'est pas un vain mot et qui porte ses fruits à certaines heures douloureuses. Les incendies, les accidents, les inondations et les autres calamités publiques, leur donnent trop souvent hélas ! l'occasion de témoigner leur courage, leur énergie et leur dévouement à leurs semblables. Est-ce dire que tous les citoyens d'une même localité soient toujours prêts à se sacrifier pour l'intérêt général, ou pour la sauvegarde de ceux qui sont en péril, en danger de mort ? Non, certes : je le reconnais, l'héroïsme ne court pas les rues.

**Théorie pour la manoeuvre de la pompe automobile**

(SP Comtois, numéro 11, septembre 1935)

1° A la prise de poste :

Le conducteur dépose son casque à droite sur le siège de devant.

Le sergent dépose le sien à gauche avec son ceinturon.

Le caporal dépose sa commande, sa ceinture et son casque derrière le sergent, sur le siège central.

Le fontainier dépose son casque et sa ceinture derrière le conducteur, sur le même siège.

Le premier servant dépose son casque et sa ceinture à la droite du caporal.

Le deuxième servant dépose son casque et sa ceinture à la droite du fontainier.

2° En cours de route.

Le conducteur se tient au volant de direction. (...) etc...



1985



1986



1986 bis



1987



1988

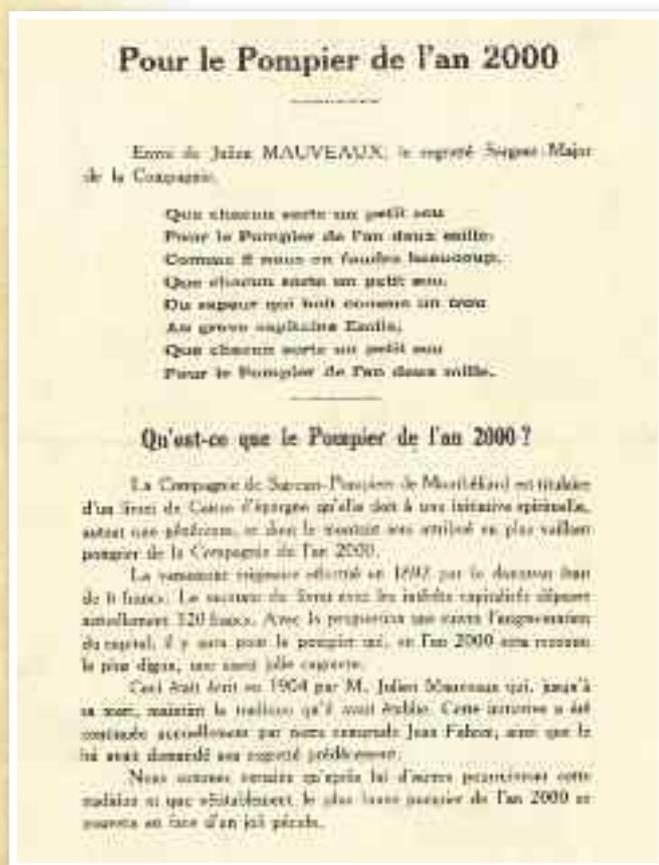


1989

## Plus vaillant pompier de l'an 2000

(SP Comtois, numéro 12, décembre 1935)

Comme chaque année, je viens faire appel à votre générosité en faveur du plus vaillant pompier de l'an 2000. (...) Il s'agit, vous le savez de faire survivre une initiative spirituelle et généreuse qui fut créée en 1892, par un de nos compatriotes en versant chaque année, sur un livret de caisse d'épargne, une certaine somme qui viendra en l'an 2000 former un pécule qui sera alloué au plus vaillant Sapeur de la Compagnie. (de Montbéliard) (...) Voyez vous d'ici le zèle, l'émulation, les prodiges d'activité et de dévouement qui aux alentours de 1995, se manifesteront dans notre Compagnie électrisée. Tout le monde, chez nous, aura à cœur, d'être proclamé le plus vaillant pompier de l'an 2000 ! Le soir, à la veillée, on s'entraînera à se griller la peau, pour mieux résister dans les incendies à la morsure des flammes. Nos Sapeurs, dans leurs loisirs du dimanche, se livreront sur les toits de leurs habitations, à une gymnastique effrénée, pour devenir plus agiles que des singes. Qui sait, si en vertu de mystérieuses lois d'application et d'hérédité, le donateur du livret n'aura pas contribué indirectement, à la création dans notre pays de Montbéliard d'une nouvelle espèce d'hommes incombustibles et ailés.



## Remise d'un drapeau à la Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Lac-ou-Villers

(SP Comtois, numéro 13, mars 1936)

« Je vous confie ce drapeau avec fierté et avec confiance parce que je sais que toujours, c'est derrière cet étendard aux trois couleurs de France que vous serez fiers de défilé. Cet emblème sera toujours et en toutes occasions notre signe de ralliement, notre panache, dans les plis duquel vous voudrez vous rallier, pour davantage sentir le coude à coude si cher, si nécessaire entre les bonnes gens que vous êtes tous. (...) Vous êtes, Messieurs, et nous vous considérons comme tel, l'élite de la

population dans le dévouement. Toute une population a mis spontanément sa confiance en vous. D'emblée, elle vous considère comme ses défenseurs naturels contre les fléaux dont elle peut être menacée. (...) Si par malheur, nous devons revivre les heures terribles d'autrefois, c'est à vous que reviendrait le terrible honneur de nous les épargner et d'en limiter les dégâts. Si nos cloches sonnent, si nos sirènes retentissent, pour annoncer à la population un sinistre, tous nos regards seront dirigés sur vous, tous nos cœurs battront pour vous, tous nos espoirs seront en vous. (...) Cet engagement, Messieurs, vous le souscrivez enfin et surtout devant le drapeau français, votre drapeau, symbole idéal de l'honneur et du sacrifice le plus pur et le plus noble. »

## Responsabilité des Compagnies de Sapeurs-Pompiers

(SP Comtois, numéro 13, mars 1936)

Il est rappelé à Messieurs les officiers et sous-officiers commandant, que lorsqu'ils se rendent au feu, leur matériel roulant : voitures, fourgons, camionnette, side-car, etc... doivent obligatoirement être munis d'un avertisseur à deux tons réglementaire. En le faisant fonctionner, non seulement ils auront la priorité sur la route, mais de plus ils seront « couverts » en cas d'accident aux tiers.

## Le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers du Doubs à Moncey

(SP Comtois, numéro 14, juin 1936)

« Ainsi, à 7h45, l'affluence était très grande sur le quai de la gare Viotte. On se hâtait, on inspectait une dernière fois ses bagages et, pour tout dire, on se bousculait. Des bagages, pour aller à quelques kilomètres de Besançon ? Oui des bagages. N'emportait-on pas, en effet, tout un matériel de haches, de pelles et de cordes ? Et puis n'y avait-il pas, en particulier, dans le wagon réservé aux « marchandises », les traditionnelles échelles rouges ? Des échelles pliantes et portatives, évidemment. Les autres, les grandes échelles, elles allaient partir sur le gros camion vermillon aux armes de Vesontio. Vers 8 heures, le train s'ébranlait. »

## Fête annuelle du Bataillon

(SP Comtois, numéro 15, septembre 1936)

La fête annuelle du Bataillon est fixée au dimanche 6 décembre 1936 et comprendra le Banquet traditionnel à midi et de 16 à 19 heures et de 21 heures à minuit et demi, le Grand Bal à la salle des Variétés, Kursaal.

## Nécrologie

(SP Comtois, numéro 15, septembre 1936)

Le commandant Guesnet, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, est décédé le 29 juin 1936. Ses obsèques se sont déroulées au cimetière du Père-Lachaise.

## Propos de bonne humeur

(SP Comtois, numéro 19, septembre 1937)

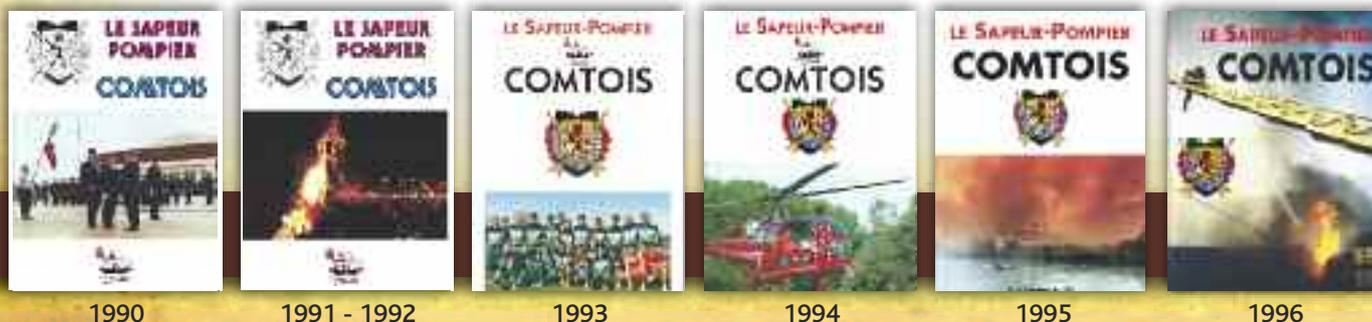
Le Sapeur-Pompier est, après la gazelle, l'homme qui court le plus vite.

Toujours prêt à l'obéissance, il vient aussitôt qu'on l'appelle pour porter secours ; malgré cela, assez froid, il n'entame jamais la conversation pour éviter la négligence dans ses occupations.

Vous devez toujours, quand vous voulez entrer en relation avec lui, être le premier à rompre la glace. Frileux de sa naissance ou par instinct, il ne vient, en principe, que sur l'annonce de la chaleur.

De la race des velottiers-jardiniers, (les Duboz et les Moutons), il est toujours prêt à arroser. L'eau est un peu son élément, il la monte, du reste, à tous les étages, et, même par-dessus les combles.

C'est de ce fait, une rude corvée, qui exige, avec l'adresse une grande patience, où, pour n'arriver qu'à un petit grade, il est obligé de gravir tous les échelons.



Le Sapeur-Pompier pour cela, par nécessité, est un grimpomane. Il se tient presque continuellement sur son échelle, et question d'amélioration de race, plus il va, plus il veut sa place, sur de grandes échelles aériennes.

Pour l'appeler, il vous suffit de lui crier dans un petit appareil transmetteur de la voix, d'une façon franche et impérative : « Au feu ! Au feu ! A l'eau ! A l'eau ! ».

Aussitôt, comme un petit gourmand à l'annonce de ses mets préférés, il arrive, tel un déluge antique, dans un fourgon-pompe gigantesque, accompagné d'un fracas énorme, annoncé par son cri de ralliement : « Pin ! Pon ! Pin ! Pon ! ». ce qui en langage pompier veut dire, en réplique aux cris de la foule : « Au feu ! Au feu ! Pompons ! Pompons ! ».

C'est si vrai, qu'à peine arrivé au point de l'incendie, il tire d'une grosse bobine un tuyau sans fin, grimpe au sommet de l'échelle aérienne, il arrose de son liquide précieux l'objectif désigné, et, sans ménagement pour la foule curieuse, mais il protège le reflet de son casque, qui est pour lui un symbole : on le voit briller partout où il y a du danger. Malgré ce reflet chatoyant, ce n'est pas par son casque que le soldat du feu brille le plus : c'est par son courage. Le courage du Sapeur-Pompier brille, lui, d'un reflet éclatant.

Devant lui, tout le monde s'incline. Il ne vit, il n'existe que pour le courage ; et pourtant, par son abnégation, par son désintéressement, par le renouvellement journalier de ses actes, c'est un des héros les plus obscurs. Il ne fait jamais parler de lui. Il ne touche pas des milliers de dollars, il n'a que la satisfaction d'avoir accompli son devoir.

Au théâtre, il remplit les fonctions de surveillant ; d'un naturel très gai, il aime rire en coulisse ; on le voit du reste, toujours pour cela, derrière les décors, sa place étant plutôt, il est vrai, au foyer que dans la salle.

Il ne fait donc, vous le voyez, jamais comme les autres ; c'est pour cela qu'il se précipite toujours où tout le monde se sauve. Il a pour principe d'avancer quand on recule.

Malgré son amour du feu, il est vous le voyez, comme la brique : il est réfractaire. La chaleur le laisse froid.

Il ne craint donc pas la chaleur, ni l'humidité.

Un vétéran de la pompe à 4 roues.

P.S.- Les personnes qui n'auraient pas très bien compris, ou qui voudraient de plus amples détails, en se rendant compte par elles-mêmes, n'ont qu'à renverser dans leur garage un bidon d'essence.

### **Chez nos camarades du Haut-Rhin**

*(SP Comtois, numéro 19, septembre 1937)*

En tête marchait la Musique des Pompiers des Mines Domaniales, suivie par un groupement de charmantes « Pompières Alsaciennes » qui, parées de fleurs, et de leur brillant costume régional, ouvraient gaillardement la marche aux braves soldats du feu de l'arrondissement.

### **Compétitions sportives** *(SP Comtois, numéro 20, décembre 1937)*

(...) comprenait un saut en hauteur sans élan ; la marche sur une poutre en suspension balançante de 6 mètres de longueur ; l'escalade d'une palissade de 2 m. 50 de hauteur ; un saut en hauteur avec élan, un ramper par un tuyau cylindrique de 60 cm de diamètres sur 5 m de long et un grimper de corde libre sans emploi des jambes (5 mètres).

### **Chez les Sapeurs-Pompiers de Colmar**

*(SP Comtois, numéro 20, décembre 1937)*

« C'est au nom des Sapeurs-Pompiers de la ville de Besançon et de ceux du département du Doubs, que j'ai bien l'honneur de

vous saluer aujourd'hui. Je suis particulièrement heureux de saluer en vous le premier magistrat de la ville de Colmar, de cette laborieuse cité alsacienne, qui avait toujours conservé son profond attachement à la Mère-Patrie, pendant près d'un demi-siècle, malgré le foulement de son sol par la botte prussienne (...). Je porte un vœu de bonheur à la ville de Colmar, et particulièrement à son sympathique Maire, à sa municipalité, et à son beau Corps de Sapeurs-Pompiers. Vive Colmar ! Vive l'Alsace Française<sup>30</sup> ! ».

### **Conseils divers d'ordre général**

*(SP Comtois, numéro 20, décembre 1937)*

Feu de cave – Fermer les soupiraux. Fermer la porte de la cave pour ne pas enfumer l'escalier. Se nouer un mouchoir ou un linge mouillé autour de la tête, de manière à bien protéger le nez et la bouche. Jeter, lorsqu'on le peut, quelques gouttes de vinaigre sur le linge mouillé. (...) S'attacher solidement une corde autour du corps. L'extrémité en restera entre les mains de deux hommes robustes qui, en cas de commencement d'asphyxie, pourront immédiatement ramener l'explorateur.

Feu à la chevelure – recouvrir la tête d'une serviette mouillée et l'appliquer bien hermétiquement. Verser ensuite de l'eau ou mettre la tête sous le robinet. Faites vite. Ayez sous la main un extincteur à bromure de méthyle ou un extincteur à acide carbonique. L'extinction est instantanée.

### **Les adieux du Commandant Hugenschmitt**

*(SP Comtois, numéro 21, mars 1938)*

Le dimanche 3 Avril, devant le Bataillon de Besançon au grand complet réuni dans la cour du dépôt, le Commandant Charles Hugenschmitt transmettait ses pouvoirs et fonctions de Chef de Bataillon de Besançon, à son successeur, le Commandant Alphonse Hugenschmitt. (...) Après 42 années passées dans le Corps qu'il aimait tant et auquel il donna sans compter, le meilleur de lui-même. Il faut croire que l'émotion de leur Commandant était contagieuse, car on vit plus d'un Sapeur écraser furtivement une larme intempestive et plus d'un brave à trois poils tortiller et tirer nerveusement sa moustache qui n'en pouvait mais...(...) il transmet le flambeau à son propre fils. Il peut-être tranquille sur l'avenir de son cher Bataillon. Bon sang ne peut mentir.

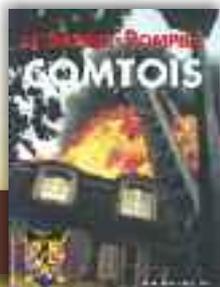
### **A Montbéliard, les Sapeurs-Pompiers ont fêté la Sainte-Barbe**

*(SP Comtois, numéro 24, décembre 1938)*

Si Sainte Barbe étend son aile protectrice sur les artilleurs et les Sapeurs du génie, elle patronne aussi les valeureux Sapeurs-Pompiers. (...) et donne aux soldats du feu et particulièrement la phalange<sup>31</sup> de Montbéliard, cette ardeur, cette solidarité, cette abnégation et ce courage qui toujours les anime, pour en faire, sous la conduite de leur vaillant et dévoué chef, un véritable Corps d'élite. Et c'est, sans doute, pour remercier leur sainte patronne, que les Sapeurs-Pompiers de Montbéliard, réunis fraternellement samedi soir, dans les salons de l'Hôtel Bristol ; sacrifiaient à Sainte-Barbe en de joyeuses agapes, comme ils le font chaque année avec le même enthousiasme et la même fidélité.

### **Etre mais non Paraître** *(SP Comtois, numéro 1, 1964)*

Si le centre Départemental d'Instruction dont la devise était, souvenez-vous, « ETRE mais non PARAITRE », n'a plus le moyen de fonctionner comme il l'a fait pendant dix ans, il n'en demeure pas moins un enseignement qui est dispensé dans quelques-uns de nos Centres de Secours. Nous citerons en les félicitant, les



1997



1998



1999



2000



2001



2002

Centres de Secours de Montbéliard, de Pontarlier et du Russey qui ont organisé pendant plusieurs mois consécutifs des séances hebdomadaires théoriques et pratiques très suivies et appréciées par les membres des Corps environnants.

### **L'Union, qu'est ce que c'est ?** (SP Comtois, numéro 1, 1964)

Le réconfort de se sentir « intégré » dans une immense famille qui pratique d'une façon vraiment sincère l'AMITIE et la FRATERNITE répartissant sur tous, les honneurs, les joies et les peines. Alors, n'hésitons plus ! Groupons-nous en masse au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Doubs. C'était l'Union de papa, ce doit être la vôtre, ce sera bientôt celle de nos fils.

### **Le Capitaine Octave Pourny, 47 ans de services volontaires**

(SP Comtois, numéro 1, 1964)

On doit une foule de choses au Capitaine Pourny, des réparties malicieuses, touchantes, fraternelles, mais aussi des astuces de mécanique dans l'art desquelles il excelle et l'on chuchotte qu'il n'a pas encore fini car il poursuit son activité d'artisan-mécanicien-constructeur qui a déjà produit la sonde thermométrique à fourrage grâce à laquelle tant d'incendies ont été épargnés dans l'agriculture.

### **Les chefs de Centre ne cessent de s'informer**

(SP Comtois, numéro 2, 1965)

Depuis maintenant 18 ans, les Chefs de Centre sont réunis en « concile », au cours de journées d'information ayant lieu deux fois par an. Au début ces réunions ont servi à l'instruction de base, pour devenir petit à petit des séances de perfectionnement puis, comme à présent, de véritables assemblées d'état-major.

### **Nos camarades de Feyzin** (SP Comtois, numéro 3, 1966)

Onze camarades volontaires et professionnels unis devant le risque, ont trouvé une mort affreuse, d'autres porteront à jamais les cicatrices de leur douloureuse épreuve, les uns souffrent encore en attendant une guérison. (...) C'est une corporation entière et solidaire qui n'est pas prête d'oublier. Une épreuve pareille, cela renforce l'affection et les raisons de s'unir.

### **Ainsi va la vie... Les Mériaux** (SP Comtois, numéro 3, 1966)

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès du Capitaine Mériaux survenu le 25 octobre 1965 dans une clinique parisienne où il devait subir une intervention. (...) Le père disparu a honoré la corporation, il nous reste le fils qui déjà est assuré d'une même belle carrière tant ils se confondent l'un et l'autre dans le même amour du « métier ».

### **Nos orphelins** (SP Comtois, numéro 3, 1966)

Pour 1966, (...) les dates de la collecte sont fixées au samedi 1er et au dimanche 2 octobre. (...) Par conséquent, nous notons tous dans nos cœurs ces dates auxquelles nous avons pris l'habitude maintenant de tout sacrifier pour que nos « gosses » soient mieux secourus. Ils ont besoin de gars comme vous qui pensent bien à eux. Continuez, mes amis, le résultat est votre remerciement.

### **Editorial du Colonel Roger Babey en 1968**

(SP Comtois, numéro 5, 1968)

Au cours du tumulte de mai-juin, les Sapeurs-Pompiers du Doubs en au moins deux secteurs ont eu à intervenir pour relever des blessés (...). Il y eut aussi des alertes malignes dans le but de faire pénétrer des Sapeurs-Pompiers dans la foule des manifestants.

Oh ! Quelle trouvaille ! Je souhaite pour ma part que ces gros dégourdis n'aient jamais besoin de nous pour une opération sans rire. (...) Celui qui a eu l'idée géniale d'alerter les secours pour rien un soir d'émeute, je ne sais dans quel but, est un bien piètre nigaud ne sachant pas mesurer la portée de son élucubration, car nous, nous avons des choses très sérieuses à faire.

### **Le mot du secrétaire général** (SP Comtois, numéro 1, 1974)

L'action fructueuse de notre œuvre de solidarité sociale ne reçoit pas l'agrément de tous les Corps de Sapeurs-Pompiers du Doubs. Nous aimerions voir notre groupement plus nombreux afin de rechercher, tous unis, les meilleures méthodes propres à améliorer et protéger tous les membres de notre grande famille dans la longue tradition du dévouement commun. Nous aimerions que l'action généreuse, désintéressée et efficace apportée par l'Union soit mieux comprise et appréciée. Fraternellement unis, dans la grande liberté, voilà un heureux but qu'il faut se fixer. La recherche du mieux-être de notre profession est possible à condition que l'unité, l'Union en reste la règle première. Aimons-nous mieux. Max Dintroz

### **Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Chalezeule**

(SP Comtois, numéro 1, 1974)

A Chalezeule... un Sapeur avec le casque à l'envers dans la précipitation du départ en intervention, cela existe... parfois. Mieux encore, un maire qui se fait saluer par une giclée de lance DT en pleine poitrine, ça existe ici... (...) Un véhicule qui part au feu avec sa tonne vide... ça s'est déjà vu ici... Et même que le chef de Corps était tout penaud. Bien sûr, il y avait un mois qu'il avait le véhicule !... Et quel véhicule ! Trompe sonore, feu tournant, trois vitesses, moteur Delahaye quatre cylindres, trente litres d'essence aux cent kilomètres, modèle 1935... (c'est pas vieux, les Sapeurs ont trente-neuf ans de moyenne d'âge)... Pour faire du bruit, il fait du bruit. Il se voit, mais pour le voir arriver, si le feu est à trois kilomètres, il faut être patient et attendre qu'il arrive, surtout quand ça monte... Et quand ça descend ?... C'est encore pire... car il ne faut pas trop freiner, les freins risqueraient de ne pas répondre. Ce sont des freins à câble...

### **Rions un peu** (SP Comtois, numéro 2, 1975)

Après le sauvetage d'un spéléologue dans les grottes de Poudrey, trois Sapeurs ont eu des analyses positives et notamment du « sucre ». Diagnostic : ils ont été sous-Poudrey. Ecrit un soir de congrès à une heure plus que tardive. Sergent Bringout

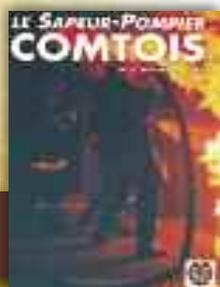
### **Accident spéléologique de Morre le 11 avril 1978**

(SP Comtois, numéro 3, 1976)

Plus de quatre heures après le déclenchement du plan, (...) les opérations de secours à l'intérieur ont commencé sérieusement avec le concours de personnes entraînées et équipées. On peut donc dire qu'à défaut d'une permanence, le plan de secours est une vue de l'esprit. A moins que les Sapeurs-Pompiers eux-mêmes reçoivent une formation spéléologique suffisante et qu'ils soient dotés du matériel nécessaire pour prendre en charge les différentes phases de sauvetage.

### **Le mot du président** (SP Comtois, numéro 5, 1978)

« C'est en nous-mêmes et non autour de soi qu'il faut rechercher ce fond d'énergie où venir puiser, qu'il s'agisse d'actions à entreprendre, d'obstacles à vaincre, d'erreurs à reconnaître ou de fautes à réparer ».



2003



2004



2005



2006



2007



2008

### **Le centre d'instruction départemental de Baumes-Les-Dames**

(SP Comtois, numéro 6, 1979)

Quelques semaines après sa prise de fonction dans le département, le Lieutenant-Colonel Bruno proposait la création d'un Centre d'Instruction Départemental à Baumes-Les-Dames. La Commission Administrative des Services d'Incendie, dans sa séance du 11 octobre 1978, décidait d'accepter ce projet (...) En 1951, le Commandant Babey créait le premier Centre d'Instruction Départemental dans les locaux de l'ancienne caserne Ségur, à Besançon. Le dernier stage d'officier, qui a eu lieu du 22 au 29 octobre 1960, a marqué la suspension du fonctionnement de l'école, faute de locaux.

### **50<sup>ème</sup> congrès à Villers le Lac** (SP Comtois, numéro 8, 1981)

8h00 : la montée des couleurs s'effectue par un détachement de 20 hommes, commandé par le s/lieutenant Faivre Pierret de Villers le Lac et un détachement de clairons et tambours de la fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon.

### **Honneur et récompense** (SP Comtois, numéro 9, 1982)

Lors du 51<sup>ème</sup> congrès de l'UD qui s'est déroulé le samedi 9 mai à Emagny, le lieutenant-colonel Mériaux a reçu la croix de chevalier de l'Ordre National du Mérite. Haute distinction accordée (...) à un homme dont la vocation sans borne n'a d'égale que sa compétence professionnelle.

### **Fermentation du fourrage** (SP Comtois, numéro 9, 1982)

Des odeurs caractéristiques se dégagent en fonction de l'augmentation de la température selon l'ordre suivant : odeur de levain, de radis, de pommes pourries, d'acide formique (formol), d'acide acétique (vinaigre), de tabac fermenté, de café torréfié, de café carbonisé, de brûlé.

### **Bienvenue à l'informatique** (SP Comtois, numéro 15, 1987)

L'informatique c'est la méthode qui permet le traitement des informations de façon automatique grâce à une machine que l'on appelle ordinateur (...) dans un proche avenir, chacun de nous et quelle que soit sa catégorie professionnelle, et son âge devra manipuler ces outils (...) les premières tâches que l'on pourrait informatiser sont bien sûr la gestion de l'alerte et les départs des secours. (...) L'ordinateur aidera le stationnaire à prendre des décisions très rapidement en tenant compte de toutes les consignes de tous les impératifs du secteur d'intervention ainsi que des hommes et matériels disponibles en caserne.

### **Bisontel pompier** (SP Comtois, numéro 15, 1987)

Les Sapeurs-Pompiers de Besançon sont heureux de vous faire part de la naissance de « BISONTEL-POMPIER » qui vous permet, grâce à un minitel d'avoir accès à une gestion documentaire technique et réglementaire.

### **Nos peines** (SP Comtois, numéro 17, 1989)

Le mercredi 12 juillet 1989 vers 14h15, un homme armé d'un fusil de chasse a semé la mort à Luxiol et dans ses environs. Parmi les victimes, Yoan et Johny, deux Jeunes Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours Principal de Baume-les-Dames (...).

### **Association des anciens** (SP Comtois, numéro 20, 1993)

Depuis la décision de l'UD de mars 1991 de créer en son sein l'Association des Anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs, 150 adhérents se sont déjà rassemblés en trois occasions. Le but de l'association de recréer des liens d'amitié entre les Anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs, est atteint au-delà de nos espérances. En effet, dès la première Assemblée Générale, les

adhérents ont souhaité se retrouver deux fois par an accompagnés de leurs épouses ; cette dernière initiative fait que nos rassemblements se déroulent dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

### **Union Régionale** (SP Comtois, numéro 20, 1993)

Article 1<sup>er</sup> : il est formé entre les Sapeurs-Pompiers de la Bourgogne et de la Franche-Comté une Association régie par la loi du 1er juillet 1901, sous la dénomination de « Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Bourgogne – Franche-Comté », dont le siège social est fixé à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Côte d'Or.

Article 2 : L'Union Régionale a pour but :

- De rechercher des moyens propres à sauvegarder la condition et à défendre les intérêts des Sapeurs-Pompiers.
- De coordonner les efforts et les études des Sapeurs-Pompiers adhérents et de leurs Unions afin de contribuer à l'élaboration d'une synthèse facilitant l'action de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers ;
- D'aider et de faciliter l'organisation de manifestations régionales à caractère officiel et lorsque son patronnage aura été accordé.

### **Edito du Lieutenant-Colonel Decellières**

(SP Comtois, numéro 23, 1996)

Au 1<sup>er</sup> juillet 1996, le tiers des Centres de Secours du département sera intégré au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du Doubs, créé le 1er janvier 1995 en qualité de structure d'accueil.

En 1993, je faisais le constat que 1000 Sapeurs-Pompiers sur les 3200, assuraient 95% des missions. Une évolution devait être envisagée avec, dans l'immédiat des répercussions au niveau de la formation. Avec 1250 Sapeurs-Pompiers touchés par une action de formation en 1995, les efforts des années précédentes ont été maintenus et amplifiés.

Il est évident que la perspective de pouvoir travailler de concert avec les Centres de Secours est un formidable encouragement à la formation pour les Sapeurs-Pompiers issus des Centres de Première Intervention.

Dans le domaine des infrastructures, un projet d'aménagement des locaux de la Direction Départementale est en bonne voie et nous permettra d'être encore plus performants, notamment dans le domaine de la formation.

### **Conseil d'Administration de l'ADJSP 25** (SP Comtois, numéro 32, 2005)

Le Président de l'ADJSP 25 (...) a le plaisir d'offrir un écusson au Colonel Moreau, au président du CASDIS et au Président de l'UDSP 25. Cet écusson créé par la commission développement de l'ADJSP 25 représente le département du Doubs avec tous ces points forts : la rivière, les forêts de sapins, les industries et la micromécanique.

### **Ecopage au Lac Saint Point** (SP Comtois, numéro 36, 2009)

En trente secondes le « Pélican 40 » a avalé ses 5500 litres d'eau puis gracieusement s'est enlevé au-dessus du Lac Saint-Point (...) Un second tour et le Pélican, un « Catalina 125 » amerrit sur sept cents mètres dans un jaillissement d'écume blanche. Le but est de recenser systématiquement tous les plans d'eau français utilisables par les hydravions bombardiers. (...) Le lac Saint Point, qui se trouve être le seul pouvant être agréé en Franche-Comté, dépasse largement les normes minimales requises.



2009



2010



2011



2012

2014

### 8. Se faire reconnaître et reconnaître ses forces

#### Se faire reconnaître

Il était « une foi » l'insigne de l'Union Départementale du Doubs...

Dans les années 1930, l'UD en est à ses balbutiements, peu de Corps en sont membres. Un insigne est créé dans l'intérêt que chaque membre puisse montrer son appartenance à l'UD et surtout pour susciter l'envie à ceux qui n'y sont pas encore de venir gonfler ses rangs.

Cet insigne était vendu par correspondance au prix de 4,75 francs, auprès du Capitaine Pacaud, trésorier de l'UD. Il était porté quotidiennement et arboré fièrement dès lors qu'une occasion se présentait lors des congrès et surtout pour les rares déplacements hors du département. A la fin des années 50, son port s'estompe.

Cet insigne représente « la foi ». C'est ainsi que s'appelle cette poignée de mains fraternelle, signe d'alliance et de solidarité<sup>32</sup>. elle était utilisée par de très nombreuses Unions, Mutuelles et Caisses de Secours, pas uniquement chez les Sapeurs-Pompiers. Elle est surmontée d'un casque pour représenter la corporation. Placé au-dessus, ce couvre-chef évoque l'idée de protéger cette fraternité entre les Sapeurs-Pompiers du Doubs.

Les couleurs de la France sont choisies par patriotisme. En héraldique, le bleu symbolise la fidélité, la persévérance, la loyauté, le rouge représente la force, l'audace et l'amour, quant au métal or, il incarne la vertu et l'intelligence. Enfin la forme ronde, n'a ni commencement, ni fin, elle figure l'unité et l'éternité.



Sapeur arborant fièrement l'insigne de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs

#### Reconnaître ses forces par l'attribution de décorations

Depuis 1924, l'UD peut reconnaître et remercier l'engagement d'un membre méritant par l'attribution de diverses décorations et notamment :

- **La Médaille de l'Union Départementale du Doubs**

Créée en 2008, elle récompense l'investissement et les services rendus à l'UD.

- **La Médaille de l'Union Régionale Bourgogne Franche-Comté**

Elle récompense l'investissement et les services rendus à l'URBFC.

- **La Médaille du Mérite Fédéral**

Créée le 18 mai 1961, elle peut être attribuée sans distinction de grade aux Sapeurs-Pompiers qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs fonctions, ont fait preuve de dévouement en faveur de la FNSPF ou de l'ODP. Elle comporte trois échelons : Argent, Vermeil et Or.

Les administrateurs de sociétés mutuelles pouvaient se voir attribuer d'autres médailles en lien avec cette activité. Ces décorations aujourd'hui abrogées et remplacées sont :

- **La Médaille d'Honneur de la Mutualité**

Cette décoration fût instituée en 1852 pour récompenser le dévouement, ainsi que les services exceptionnels des membres et dirigeants des sociétés de secours mutuels.

Elle comportait cinq échelons de récompense : la mention honorable, la médaille de bronze, d'argent, d'or et enfin la croix de rappel de la médaille d'or. Elle disparut en 1936 et fut remplacée par l'Ordre du Mérite social créé le 25 octobre de cette même année. Cette Médaille d'Or fût notamment attribuée au Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt.

- **L'Ordre du Mérite Social<sup>33</sup>**

Cet ordre avait vocation à récompenser les personnes ayant rendu des services désintéressés et dévoués aux œuvres mutualistes et sociales. Il comportait trois classes : Chevalier, Officier et Commandeur.

Le 3 décembre 1963, l'Ordre National du Mérite est institué par le général de Gaulle. Il récompense les mérites distingués, militaires ou civils, rendus à la nation française. Il remplace 17 anciens ordres ministériels et coloniaux, dont l'ordre du mérite social. La Croix de l'Ordre du Mérite Social fût notamment attribuée au Lieutenant Raymond Laville.





**Insigne de l'Union**  
*En vente chez le Trésorier Capitaine PACAUD à Besançon*  
**Franco recommandé 4 fr. 75**  
*N'est pas encasé contre remboursement*  
*(Vale modèle au lieu de la première année)*



Insigne de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompier du Doubs

Publicité parue dans la 1<sup>ère</sup> série du journal du Sapeur-Pompier Comtois



Médailles d'Honneur de bronze, d'argent et d'or de la Mutualité



Ordre du Mérite Social



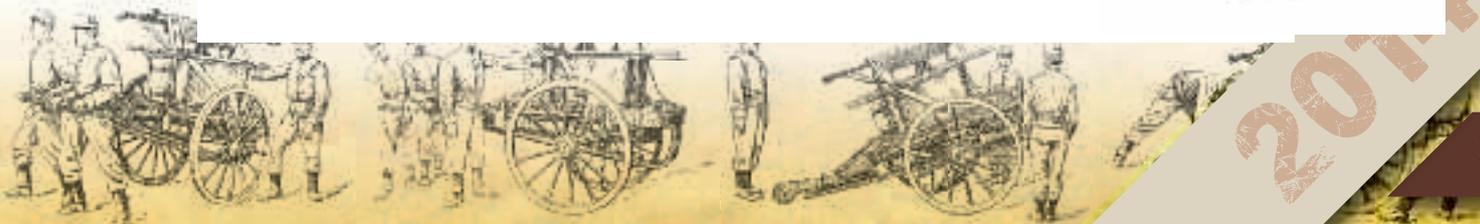
médaille de l'UD



3 échelons de la médaille du Mérite Fédéral.



médaille de l'URBFC



### 9. Resserrer les liens d'amitié

Dès la création de la Fédération Nationale, en 1882, des congrès sont organisés à l'occasion des Assemblées Générales, afin de donner plus d'envergure à l'évènement. Bien que l'Assemblée Générale en elle-même ne dure qu'environ une demi-journée, le programme des festivités s'étend lui sur plusieurs jours. Cérémonie, exposition de matériel, concours de pompes ou de manœuvres, retraite aux flambeaux, défilé, banquet, bal, gala ou encore excursions sont au programme de ces congrès. Les villes accueillant le congrès redoublent d'effort pour que la fête soit grandiose et attire les foules. Ainsi, le 5 juin 1932 à l'Isle-sur-le-Doubs, environ 800 Sapeurs-Pompiers prennent part au Congrès Départemental. « La ville de L'Isle-sur-le-Doubs avait bien fait les choses et sur tout le parcours de ses hôtes, de nombreuses banderoles de bienvenue traversaient les rues. La veille, à 21 heures, la Musique Municipale et la Fanfare des trompettes du Corps des Sapeurs-Pompiers avaient organisé une retraite aux flambeaux qui fut des mieux réussies. Le dimanche à 6 heures, réveil en fanfare par les trompettes. A partir de 7 heures, réception des Membres du Jury et des Officiers étrangers des Corps et délégations qui assistaient à la manifestation. A 7h30 avait lieu à l'Ecole de garçons le Concours de théorie des sous-officiers et les manœuvres d'extinction d'incendies et de sauvetages entre les Corps inscrits, suivant les thèmes imposés. Une revue du matériel et de tenue des Compagnies eut lieu par le chef de Bataillon Hugenschmitt, inspecteur départemental, assisté du commandant Lefort d'Asnière<sup>34</sup> (Seine) ».

#### Des Congrès Nationaux dans le Doubs

En 1893 et 1952, le Congrès National des Sapeurs-Pompiers s'est tenu dans le Doubs.

#### 1893

Un Congrès National au 19ème siècle est un évènement hors du commun. Du 8 au 11 septembre 1893, il fût organisé à Besançon, en voici le déroulement.

#### Vendredi 8 septembre

A 10 heures, une exposition de matériel est installée aux halles et sur la place de Paris. Tous les grands constructeurs nationaux sont présents et rivalisent d'ingéniosité aux côtés de la société Batifoulier, fabricant de pompes à bras et matériel d'incendie à Besançon. La société Thirion de Paris expose des pompes à vapeur. La société Gugumy de Nancy présente des échelles adoptées par le Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris se développant avec facilité et pouvant prendre toutes les positions. Fontaine-Souverain de Dijon expose des échelles en bois à

coulisses, d'une longueur de 16 mètres ! Viaringo de Turin montre une échelle en fer télescopique et une échelle de 21 mètres sur chariot, au-dessous de laquelle se trouve un réservoir contenant 400 litres d'un liquide empêchant la combustion et une pompe destinée à le lancer sur le foyer d'un incendie, ainsi qu'un dispositif permettant de descendre les sacs de sauvetage. La société Lotte de Paris expose une échelle à coulisses à déclenchement automatique et Mr Vallier, sergent-fourrier à Romans, un modèle réduit d'échelle aérienne perfectionnée par deux vis sans fin.

#### Samedi 9 septembre

L'Assemblée Générale de la Fédération ainsi que des expériences publiques d'extinction place Labourey ont lieu. Deux inventeurs exposent des systèmes d'extinction novateurs : l'antifeu et les grenades système Labbé. L'antifeu, est un additif ajouté à l'eau, augmentant son pouvoir d'extinction alors que les grenades Labbé éteignent le feu par dégagement d'un gaz incomburant. Pour les départager, diverses expériences furent mises en œuvre, telles que des feux de chiffons imprégnés de pétrole, un feu de



**POMPES THIRION**  
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR E. C. P. \*  
160, Rue de Valenciennes, 160, PARIS - XV<sup>e</sup>  
TÉL. : RÉGUR 07-10 — Métro & Nord-Sud : PASTEUR  
**MATÉRIEL CONTRE L'INCENDIE**  
— de Fabrication supérieure —  
AUTO-POMPES - MOTO-POMPES  
POMPES A BRAS - POMPES A VAPEUR  
ÉCHELLES - DÉVIDOIRS - SEAUX  
TUYAUX - RACCORDS - HACHES

**Habillement des Sapeurs-Pompiers**  
sur Mesure et de Coupe irréprochable  
UNIFORMES D'OFFICIERS ET SAPEURS  
- EN DRAP ET TREILLIS, QUALITÉ SUPÉRIEURE, CASQUES, KÉPIS, CEINTURES  
ET TOUTS ACCESSOIRES D'ÉQUIPEMENT

DEVIS A PROPOSITIONS ÉVALUÉS — sur demande —  
Fondé en 1815  
ESTABLISHED IN 1815  
Fondé en 1815  
— sur demande —  
BREVETÉ DE DÉPÔT  
Org. de Com. Seine 16 309



fosse contenant 100 kilos de goudron et 50 kilos de colophane ou encore un feu de cheminée badigeonnée de goudron chaud. Bien qu'étant efficace tous les deux, les grenades Labbé sont jugées plus simples et pratiques de mise en œuvre. L'idée d'en acquérir est évoquée, ce qui permettrait, sitôt l'annonce d'un incendie, d'envoyer promptement un certain nombre de Sapeurs équipés de ces grenades, combattre l'incendie à l'aide de cet agent extincteur en attendant l'arrivée et la mise en batterie des pompes. La journée s'achève par un banquet, une retraite aux flambeaux de la place saint-Pierre au casino des Bains et une représentation de gala au théâtre du casino.

### Dimanche 10 septembre

De 9 heures à 11 heures a lieu le concours de théorie, puis la revue du matériel, un défilé et le concours de manœuvre à Chamars. Le soir même a lieu la distribution des récompenses pour le concours et l'exposition. En attendant leur attribution, les prix du concours étaient exposés dans la vitrine de M. Weimann, bijoutier au 45 rue des Granges. Ils consistaient en couronnes et palmes de vermeil, médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, ainsi qu'en montres à remontoir. Hormis quelques médailles offertes par la ville, toutes les médailles sont offertes par des sociétés d'assurances telles que : La France, Le soleil, L'Urbaine, L'Abeille, L'Aigle, Le Phénix, Les Assurances Générales, La Providence, La Nationale<sup>35</sup>...

### Lundi 11 septembre

Le congrès s'achève par une excursion sur les bassins du Doubs. Au cours de ce congrès, le capitaine Desservy, chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon se voit décerner une médaille d'argent de première classe pour acte de courage et de dévouement ainsi qu'une médaille de bronze pour l'invention d'une hachette d'incendie. Le capitaine Antoine également officier à Besançon, remportera une médaille d'argent pour l'invention d'un nœud de chaise et le maire de la ville est fait membre d'honneur de la Fédération Nationale<sup>36</sup>.

## 1952

Dans les grandes lignes, le programme du Congrès National de 1952 était le suivant :

### Samedi 16 août

- 14h30 : Réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.
- 15h30 : Assemblée Générale des congressistes au théâtre municipal.
- 17h00 : Hommage aux patriotes fusillés sous l'occupation allemande, à la Citadelle.
- 18h30 : Réception, par la Municipalité, du Comité Exécutif, du Conseil d'Administration de la Fédération.
- 21h00 : Retraite aux lanternes vénitiennes, aboutissant à la Nuit du Feu (concerts, attractions, bal, illuminations de la ville).

### Dimanche 17 août

- 7h45 : Rassemblement en salle des officiers, sous-officiers de toutes les divisions pour les divers concours écrits ou oraux, à l'Ecole de garçons, rue Jean-Jacques Rousseau.
- 9h00 : Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs.
- 9h30 : Lycée Victor Hugo, rassemblement des Corps manœuvrant et du matériel. Revue par les membres du jury. Instruction technique des caporaux et Sapeurs.
- 10h00 : Défilé pour le monument aux morts des deux guerres.
- 11h15 : Vin d'Honneur à l'Hôtel de Ville.
- 14h00 : Concours fédéral.
- 18h00 : Palmarès et remise de récompenses.
- 19h30 : Banquet officiel. (1200 anciens francs par personne)
- 22h00 : Feux d'artifices

### Lundi 18 août 1952

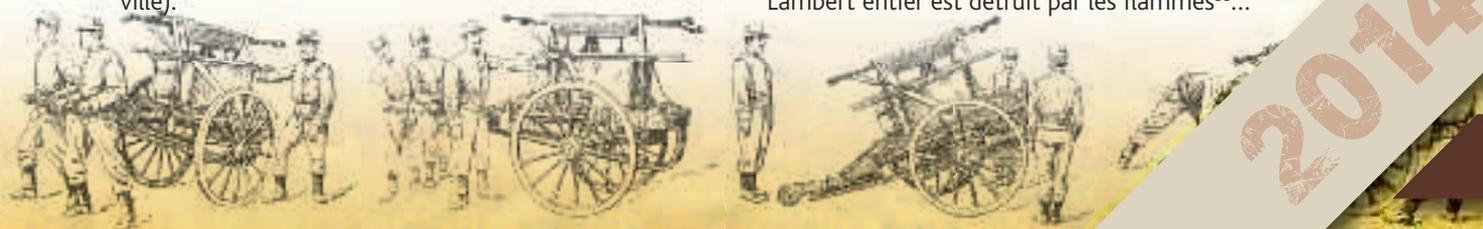
- Excursion en autocar de luxe : Besançon, vallée de la Loue, Abbaye de Montbenoit, grotte de Remonot, Morteau, Villers-le-Lac, Saut du Doubs en bateau, la Roche-du-Prêtre, la grotte de la Glacière, Abbaye de la Grâce-Dieu<sup>37</sup>.

## Des congrès départementaux

Le même concept est décliné au niveau départemental. Le premier a eu lieu dès 1925, ce qui porte à 82 le nombre de congrès organisés dans le Doubs depuis la création de l'UD (la liste des dates et lieux de congrès est joint en annexe). De 1939 à 1945, ils n'ont pu avoir lieu du fait de l'interdiction de ce type de rassemblement pendant la seconde guerre mondiale. Le déroulement est relativement semblable aux Congrès Nationaux, dans une dimension à peine réduite. Le Corps qui accueillait créait un beau livret présentant un bref historique des Sapeurs-Pompiers de la localité et le programme du congrès. Des listes d'attentes de 2 à 3 ans existaient pour qui voulait organiser le congrès.

## Des congrès d'arrondissement

Le même concept est encore décliné à un échelon moindre, mais le panache, l'organisation générale et quasiment sa dimension, sont identiques. Ainsi, le 16 août 1924 lors des fêtes de Pontarlier, de multiples activités sont programmées et notamment l'exposition de matériel de lutte contre l'incendie et un concours de manœuvre, sous les auspices de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français. De grands constructeurs étaient présents tels que Thirion de Paris ou encore Gugumus de Nancy, aux côtés de constructeurs locaux, comme Butty de Pontarlier, Girod de Vuillafans ou Grillon de Vesoul. A 8 heures, le concours démarra sur la place Crétin. Alors que la Compagnie de Frasné exécute l'attaque d'un incendie fictif et un sauvetage lors du concours, un violent incendie, véritable celui-là, éclate à Frasné. La Compagnie rentre de toute urgence, mais l'immeuble de Monsieur Marmier-Lambert entier est détruit par les flammes<sup>38</sup>...



### 10. Créer l'émulation

#### Par des concours de manœuvre

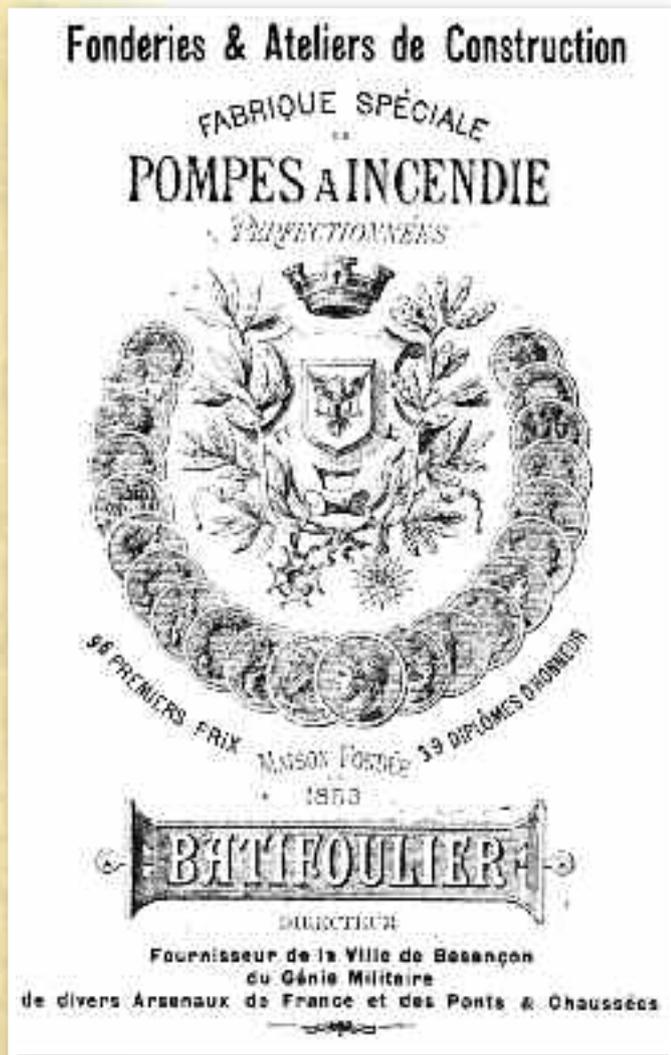
Les concours de manœuvre sont bien antérieurs à la création de la FNSPF et des UD. Depuis la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, des « concours de pompes » existaient dans certains départements, dans le Doubs la pratique remonte aux années 1870. L'objectif est d'accélérer l'instruction des Sapeurs par ces concours qui génèrent entre les Compagnies et les hommes une émulation qui devient elle-même source de progrès, ils uniformisent les manœuvres et permettent de diffuser la connaissance des améliorations techniques apportées au matériel de lutte contre les incendies.

Il faut noter qu'à cette époque les manœuvres internes aux Corps sont rares, au mieux une par mois et bien souvent seulement lors de la belle saison...En effet, « dès le début du

XIX<sup>ème</sup> siècle, et jusqu'à son terme, la règle générale veut que l'intervalle séparant les manœuvres soit mensuel. Celles-ci se tiennent toujours les dimanches (...). Les règlements de service prévoient presque toujours une interruption durant les mois d'hiver, (...) dans les départements septentrionaux tout du moins. (...) Hors des villes et des villages où commandent des officiers particulièrement zélés, un régime de huit ou neuf manœuvres annuelles constitue donc un plateau dont la plupart des Corps se satisfont. A la veille de la première guerre mondiale, la pompe est encore habituellement remise durant tous les mois d'hiver, et les Sapeurs de bien des Compagnies ne se retrouvent durant cette période que pour le banquet de la Sainte-Barbe. Dans les Compagnies les plus sérieusement pilotées, des cours de « théorie pratique » s'ajoutent toutefois aux manœuvres en plein air. (...) Les exercices et manœuvres d'incendie se caractériseraient généralement par une négligence, un manque d'ensemble, une lenteur de mise à exécution des commandements, et une confusion des rôles en parfaite contradiction avec la belle ordonnance des tâches, tout hiérarchique, que décrivaient les manuels<sup>39</sup>. »

Pour concourir, les Compagnies sont réparties en diverses catégories, selon leur taille et le matériel dont elles disposent. Dans l'ordre croissant de compétence, elles sont classées en 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> division, division supérieure ou division d'excellence. Divers critères sont évalués pour les hommes du rang, la manœuvre proprement dite, mais également la bonne tenue qui récompense la conformité des uniformes par rapport aux règlements en vigueur. Les sapeurs et caporaux passent une épreuve d'instruction technique, les sous-officiers une épreuve de théorie et les officiers sont évalués sur un sujet de théorie et de stratégie. De nombreux prix sont distribués, des médailles et des diplômes d'honneur, des sommes d'argent, des montres, des bibelots, etc... Les Sapeurs se déplacent en nombre sur ces manifestations. Le 14 et 15 août 1910, 38 hommes de la Compagnie de Pontarlier prennent part au concours organisé à Besançon<sup>40</sup>, le 8 août 1912, se sont 40 Sapeurs-Pompiers bisontins qui vont à Belfort pour les mêmes raisons<sup>41</sup>, mais ils se déplacent également plus loin, ainsi le 2 août 1903, un détachement de Besançon prenait part au concours organisé dans la ville de Valence<sup>42</sup>.

Ces concours sont pris très au sérieux. « Les organisateurs cherchent à accentuer le côté spectaculaire des exercices, tandis que de leur côté, les concurrents ressentent les épreuves non seulement comme un examen passé devant un jury, mais comme une démonstration de prouesse<sup>43</sup> ». De ce fait, ces concours sont de véritables fêtes dans une époque où les distractions sont rares. Pour les villes ou villages qui accueillent l'évènement, l'opération est rentable, l'affluence en terme de spectateurs et de concurrents est grande.



Ainsi, le dimanche 20 décembre 1874, le Commandant Adolphe Veil-Picard organisa une telle épreuve interne au Bataillon de Sapeurs-Pompiers de Besançon, ayant pour objectif de familiariser les Sapeurs des diverses Compagnies au maniement des nouvelles pompes à deux roues, mais aussi de distinguer les instructeurs les plus efficaces. Les vainqueurs se virent attribuer des prix pour une valeur totale de 390 francs, une somme considérable pour l'époque<sup>44</sup>.

Le 15 août 1884, le Commandant Gustave Vieille souhaite organiser un « Grand concours international de manœuvres de pompes à incendie et de sauvetage » à Besançon, dont les conditions particulières à chaque division étaient les suivantes :

- 3<sup>ème</sup> division : exécuter une manœuvre précipitée en simulant une attaque de feu au rez-de-chaussée ;
- 2<sup>ème</sup> division : exécuter une attaque incendie au 1<sup>er</sup> étage avec échelles à crochets ;
- 1<sup>ère</sup> division : exécuter l'attaque d'un feu au 2<sup>ème</sup> étage avec l'emploi d'échelles, sac et autres engins de sauvetage ;
- Division supérieure : exécuter l'attaque d'un feu, avec libre disposition de ses manœuvres de pompes et de sauvetage ;
- Concernant les pupilles (appelés aujourd'hui « Jeunes Sapeurs-Pompiers »), toute latitude était laissée pour l'exécution de la manœuvre.

Ce concours devait être suivi d'un concours de stratégie, mais également, plus surprenant, d'un concours inopiné d'incendie, dont le sujet était le suivant : « *Un bâtiment en bois et rempli de matières inflammables sera préparé. Dans la soirée, une sonnerie d'alarme signalera l'incendie de bâtiment. Les détachements iront prendre leur pompe pour se rendre sur les lieux de l'incendie, après, toutefois, avoir justifié de la présence de la totalité de leur effectif, en passant devant les commissaires placés à l'entrée du pont de Bregille. Le premier prix sera décerné au détachement qui le premier aura fait l'établissement de sa pompe et projeté de l'eau sur le foyer*<sup>45</sup> ». Dans cette épreuve, la célérité était donc évaluée, mais aussi les capacités physiques des détachements, à en juger par le choix du quartier de Bregille dont le point culminant se situe à 458 mètres, soit prêt de 200 mètres en amont du niveau du Doubs... Seuls des Sapeurs-Pompiers entraînés étaient capables de tracter à bras d'homme, une pompe à incendie de plusieurs centaines de kilos à une telle hauteur. Mais ce concours ne vit pas le jour, devant l'impossibilité de monter une tour d'exercice à Chamars dans les délais impartis.

Pour ressentir l'ambiance qui pouvait régner lors de ces concours ou la nature des sujets d'exercice, voici quelques récits d'époque :

### **Concours de manœuvre international du 15 août 1931 à Besançon**

Il s'agit du premier concours de manœuvre de l'Union Départementale du Doubs organisé à l'occasion de la fête du centenaire du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon. Dès 6 heures du matin, la « diane<sup>46</sup> » jouée par la fanfare municipale retentissait dans les rues de la ville. Le concours international de manœuvre d'extinction d'incendie, de sauvetage et de premiers secours eut lieu l'après-midi à 14 heures dans la cour du lycée Victor Hugo. Mr Le Commandant Guesnet présidait le jury. Plus

d'un millier de Sapeurs-Pompiers était présent et de nombreux Corps rivalisèrent de zèle et d'ardeur. Les pupilles du Bataillon de Besançon furent également à l'honneur et réalisèrent la mise en batterie d'une pompe à bras<sup>47</sup>.

« *Le concours commença par une manœuvre d'honneur du Bataillon de Besançon, qui accomplit le sauvetage dans un immeuble en flammes de trois femmes par le moyen du « va et vient » et de deux hommes par le moyen du « nœud d'amarrage », un autre homme asphyxié devait être sauvé à bras par des Sapeurs munis du masque. (...) Il y eut la note comique donnée par les soins attentifs dont les sauveteurs entouraient une superbe poupée représentant en grandeur nature une opulente soubrette, à la gorge pleine et aux mollets dodus. Nos Sapeurs, paillardes comme tous les braves, ont toujours eu bon goût*<sup>48</sup>. »

### **Concours de manœuvre départemental du 4 juin 1933 à Montbéliard**

« *Ce concours départemental (...) m'a laissé une impression inoubliable, tant l'atmosphère qui nous environnait était empreint de la plus franche sympathie et de ce sentiment de fraternité envers Sapeurs et officiers. (...) Ce n'est plus le temps où l'on ridiculisait les pompiers avec leurs moyens vétustes dans leur lutte contre le feu*<sup>49</sup> ».

### **Concours de manœuvre fédéral de Colmar du 2 au 5 juin 1939**

Voici le sujet donné à l'équipe de Besançon classée en « division d'excellence » lors du Concours de manœuvre organisé à l'occasion du Congrès National de Colmar en 1939 :

« *Dans le vestibule D du pavillon central, des caisses de produits pharmaceutiques contenant : alcool, ammoniac, arsenic, camphre, chloroforme, éther, etc, avaient été déposées.*

*Le directeur donne l'ordre à un employé de descendre ces caisses au sous-sol pour en vérifier le contenu.*

*Par une cause inconnue, vapeurs d'éther ou autre, une explosion se produisit au moment où l'employé remontait et arrivait au rez-de-chaussée. Mortellement blessé, il tombe dans le passage de gauche du vestibule D.*

*A l'arrivée des secours, le feu est dans le sous-sol, les flammes sortent par les soupiraux en façade, plusieurs explosions se succédèrent, détruisant l'escalier du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup>, le feu gagne la chambre C et menace les chambre A et B.*

*La fumée est irrespirable au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage.*

*Un malade est couché en A, un autre isolé dans la chambre B, où il est impossible de pénétrer par la porte du vestibule E, les cloisons séparant les chambres sont en briques de 8cm d'épaisseur.*

*Au 2<sup>ème</sup>, les malades ont été évacués par les infirmiers.*

*Compteurs à gaz et à électricité à gauche dans le 1<sup>er</sup> vestibule.*

*Eau à 20 mètres, face au bâtiment, bouche de 70, pression 4 kg 500.*

*Matériel de division d'excellence. »*

Les Sapeurs-Pompiers de Besançon se classent brillamment lors de ce concours national. A leur retour, ils sont accueillis à la gare



Viotte par le restant de l'effectif du Bataillon accompagné de la fanfare municipale et de l'harmonie du canton nord. Ensemble ils font retraite aux flambeaux jusqu'à l'Hôtel de ville, où le maire les attend pour saluer les lauréats. Il félicite le chef de Bataillon en ces termes : « *j'ai l'agréable devoir, sachant la part qui vous revient dans ce magnifique résultat, de vous exprimer toute ma gratitude pour le dévouement, l'esprit de sacrifice et l'énergie que vous n'avez cessé d'apporter dans l'exercice de vos fonctions de commandant de cette admirable phalange<sup>31</sup> de volontaires, durant de longues années où vous avez présidé à ces destinées. C'est grâce à l'exemple et des hautes vertus dont vous et vos officiers étiez animés que le Bataillon a pu s'élever et se maintenir à un niveau qui fait aujourd'hui honneur à ses chefs et à la ville de Besançon<sup>50</sup>. »*

Ces concours de manœuvres perdureront jusqu'au 11 juin 2006... Cette année-là, le Congrès Départemental et le concours de manœuvre se tiennent à Levier. Sur 2500 adhérents à l'UD, seul 59 concurrents se présentent à l'épreuve. La décision est prise de ne plus en organiser devant le peu d'engouement généré. La départementalisation a fait son chemin et les obligations réglementaires en matière de formation initiale et de maintien des acquis ont raison des concours de manœuvre, mettant ainsi fin à plus d'un siècle de pratique<sup>51</sup>.

Dans le même état d'esprit, dans les années 70, un challenge départemental de secourisme voit le jour, il vivra jusqu'au milieu des années 90. Il avait pour objectif d'organiser des rencontres entre les Corps, de faire le point sur l'efficacité des pompiers devant l'éventail complet de leur lot quotidien d'interventions et par le biais de l'émulation générée, de profiter des erreurs commises par les uns au hasard des épreuves, pour tirer tout le groupe vers le haut. En 1974, il s'est déroulé à Montbéliard, les cinq thèmes de manœuvre retenus étaient les suivants :

- Secours à un accidenté par la haute tension ;
- Accident de la route, deux blessés graves, un incarcéré un éjecté ;
- Victime écrasée au niveau des jambes sous un panneau préfabriqué de 300kg ;
- Victime brûlée aux mains et visage suite à une explosion de gaz ;
- Homme tombé à terre, qui gesticule dans d'horribles grimaces, les yeux sont révoltés<sup>52</sup>.

Pour finir, voici quelques questions techniques posées aux caporaux et Sapeurs issues du manuel des concours de la Fédération nationale et de l'annuaire de la Fédération nationale de l'année 1938

- Quel est l'emploi du casque respiratoire ?
- Expliquez le jeu de la pompe à incendie ?
- Enumérez les pièces dont se compose un plancher en fer ?
- Quelles sont les pièces de charpente qui composent un pan de bois ?
- A quoi emploie la plus grande partie de son monde celui qui dirige les secours ?

- Quelles sont les pièces à préserver dans un feu de combles ?
- Comment passe-t-on d'une pièce à l'autre quand il n'y a pas d'issue ?
- Que ferez-vous dans un incendie si vous rencontrez des tubes d'acide carbonique liquéfié ?
- Dites ce que vous savez sur le collodion ?
- Dites ce que vous savez sur les fulminates et les picrates et les moyens d'extinction de ces matières.
- A quoi sert le filagore ?

## Par des compétitions sportives

Pour mener à bien, avec un maximum d'efficacité, la périlleuse mission qu'il s'est volontairement engagé à remplir, le Sapeur-Pompier doit, non seulement, posséder une instruction technique totale, mais aussi suivre un entraînement corporel poussé. Les actes physiques qu'il est appelé à exécuter au cours d'une opération quelconque, même bénigne, sont souvent, nombreux, différents et presque toujours inattendus. Le coup d'œil, le réflexe, la maîtrise de soi en somme, nécessitent une aptitude physique certaine qui ne peut être obtenue que par un entraînement continu<sup>53</sup>.

Institué par l'arrêté ministériel du 26 octobre 1949, le parcours sportif du Sapeur-Pompier a été modifié en 1965 pour le rendre plus accessible. La première compétition du parcours sportif dans le Doubs a lieu dès 1949, Promenade Chamars à Besançon. Depuis cette date il devait être réalisé tous les ans par les professionnels et tous les deux ans et demi par les volontaires, en théorie... Car en 1964 sur 4199 Sapeurs-Pompiers dans le département, seuls 399 parcours sont réalisés. En 2002, il est remplacé par une série de tests appelés « indicateurs de la condition physique ». Aujourd'hui, seuls les compétiteurs du challenge de la qualité continuent à le pratiquer<sup>54</sup>.

Le challenge du nombre et de la qualité sont instaurés en 1949. Ils se composent de diverses épreuves athlétiques : 100 mètres, 1000 mètres, lancer de poids, grimper de corde, saut en hauteur et du parcours sportif du Sapeur-Pompier. Depuis, chaque année, les meilleurs sportifs s'affrontent du niveau départemental jusqu'au niveau national.

Le cross national quant à lui, fût créé en 1949, à l'initiative du Lieutenant Carmont, du Corps de Saint-Saëns en Seine-Maritime, tout d'abord départemental, puis interdépartemental, le premier cross réellement national se tient le 5 avril 1959 dans cette même localité<sup>55</sup>. Le premier cross départemental du Doubs se déroule en 1970.

Ces diverses compétitions ne sont pas organisées par l'UD exclusivement, mais en partenariat avec le SDIS et en lien fort avec l'URBFC et la FNSPF.



1924

# 11. Congrès et concours en images



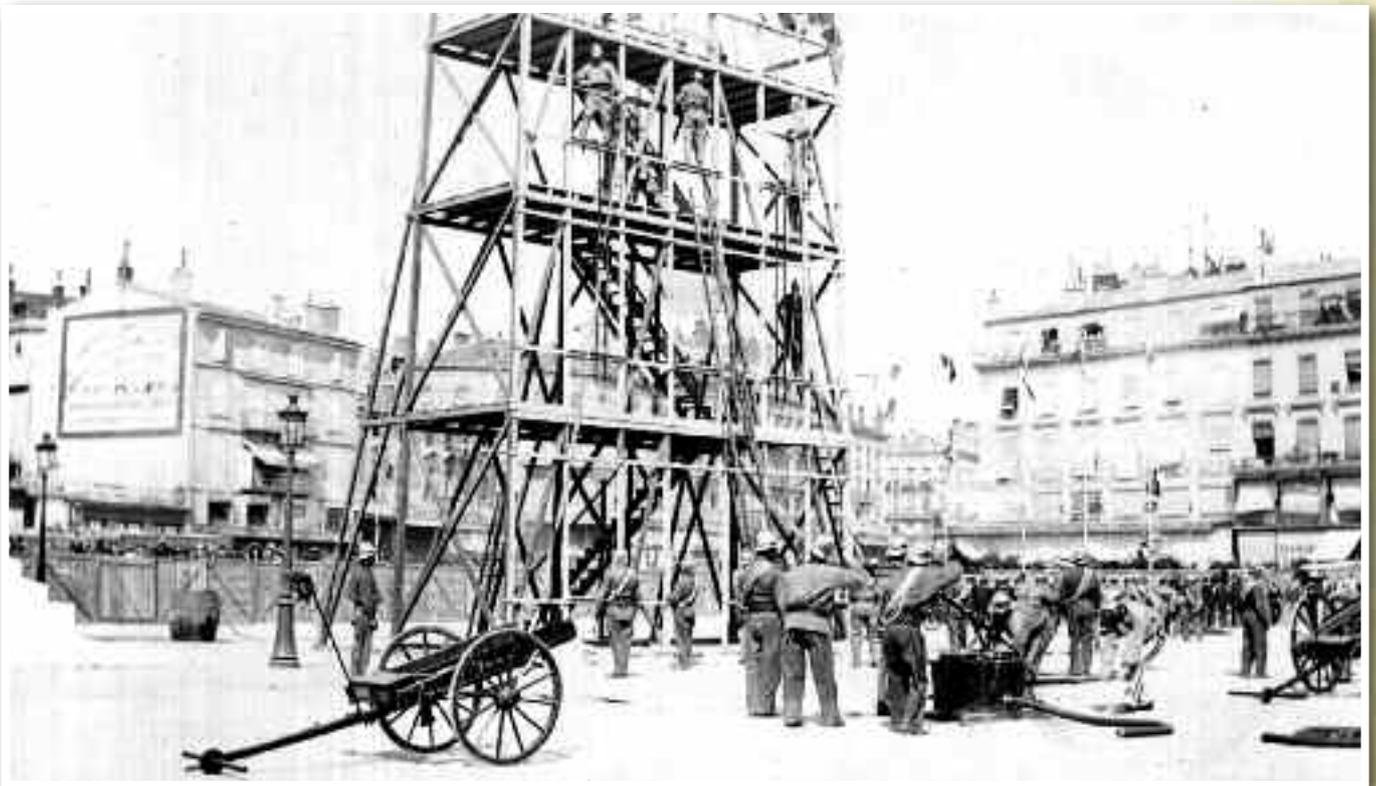
Publicité de la grenade extinctrice système « Labbé » présentée lors du Congrès National de 1893 dans le Doubs à Besançon



Médaille d'argent distribuée lors du concours de manœuvre du Congrès National de 1893



Télégramme envoyé par l'équipe des Sapeurs-Pompiers de Besançon ayant participé au concours de manœuvre de Valence le 3 août 1903, au maire de la ville de Besançon



L'équipe des Sapeurs-Pompiers de Besançon manœuvre sur une tour provisoire dressée sur l'Esplanade du Champs de Mars à Valence en 1903





Programme du « Grand Concours International » de Maïche le 21 juillet 1907



Concours de manœuvre de l'Isle-sur-le-Doubs le 6 août 1911. Habillée de bois ou non, la tour d'exercice utilisée pour ces trois concours est la même. Elle était montée et démontée pour l'occasion.

Médaille d'or décernée lors du concours de manœuvre de Besançon du 13 au 15 août 1910

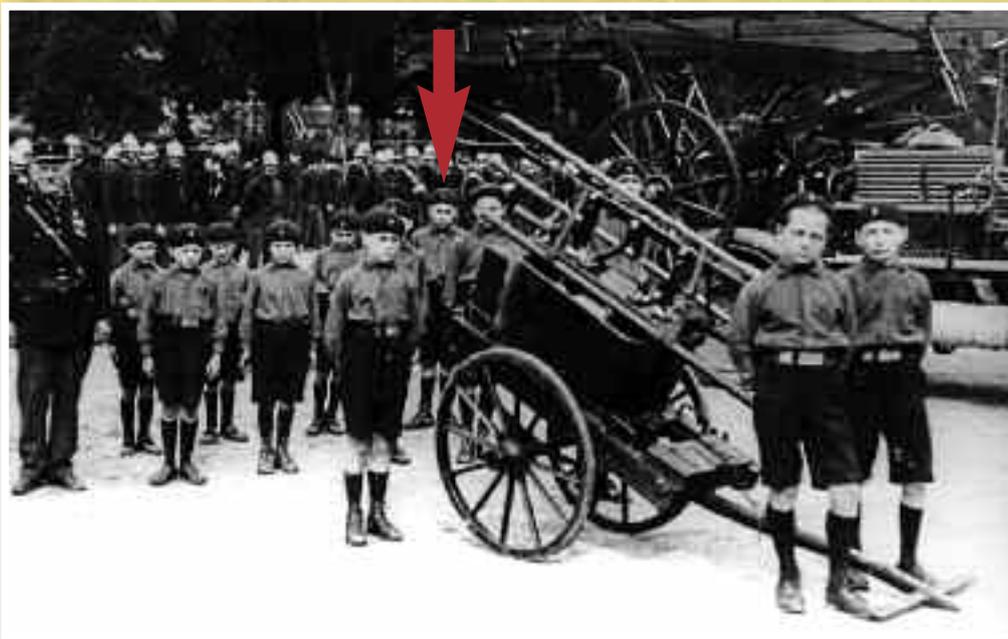


Concours de manœuvre de Maïche le 21 juillet 1907



Concours de manœuvre de Besançon du 13 au 15 août 1910





La section des pupilles du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon lors du 7<sup>ème</sup> congrès de l'UD à Besançon le 15 août 1931. Sous la flèche, un petit pupille qui est devenu grand, il s'agit de Raymond Laville. Sur cette photo, il a 11 ans, pensait-il à l'époque qu'il deviendrait Officier de Sapeur-Pompier, et même Président de l'UDSP du Doubs ?



Epreuve de stratégie lors du congrès de l'Isle-sur-le-Doubs le 5 juin 1932. Passer une telle épreuve devant un jury composé de 8 officiers et en présence d'un public aussi nombreux, devait être particulièrement difficile...



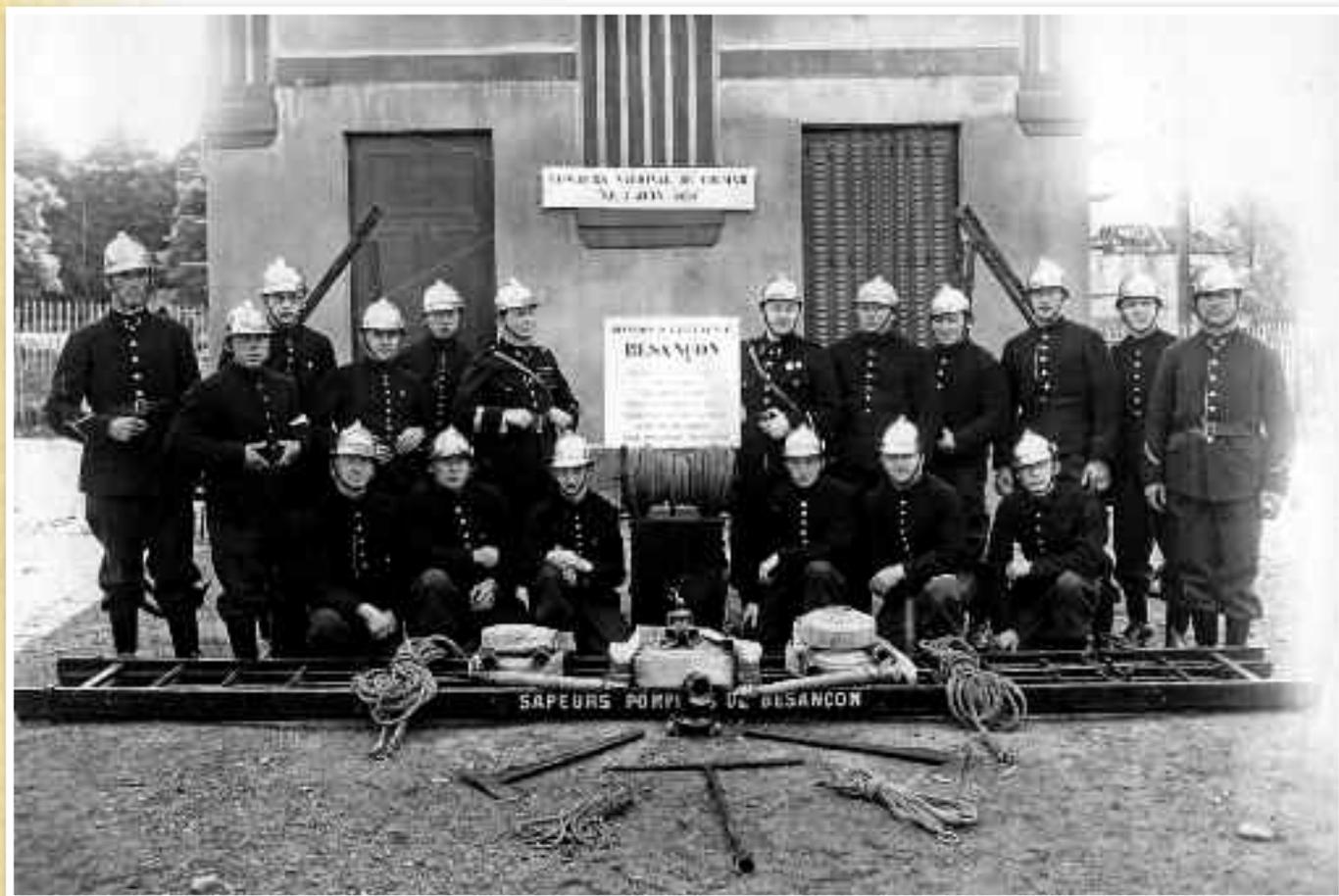
Mise en œuvre d'une chaussette de sauvetage lors du 10<sup>ème</sup> congrès départemental de l'UD à Mamirolle le 4 juin 1933 et saut du Sapeur Auguste Weyermann de Besançon, dit « Bouboule » dans la bache de sauvetage depuis le 3<sup>ème</sup> étage.





Diplôme remis au Sergent Cédoz de Baume-les-Dames, ayant remporté le 1<sup>er</sup> prix de théorie lors du concours départemental organisé à Audincourt le 16 mai 1948

Equipe de Besançon au Concours de manœuvre de Colmar en 1939



L'équipe de Besançon de retour du concours de Colmar. Sur cette photo, trois futurs présidents de l'UD, Raymond Laville, Jules Bouvier et Roger Babey (respectivement, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> debout, en partant de la gauche)





La batterie fanfare en tête du défilé du 18<sup>ème</sup> congrès départemental de l'UD, le 12 juin 1949 à Pontarlier.



Démonstration de réanimation cardio-pulmonaire par 3 sapeurs, à l'aide de « l'appareil du docteur Cot ». En second plan, le Lieutenant Jean Figon, trésorier général de l'UD, le 12 juin 1949 à Pontarlier.



Démonstration de l'équipe de gymnastique du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, le 12 juin 1949 à Pontarlier.





Préparation au défilé lors du 22<sup>ème</sup> congrès de l'UD à Baume-les-Dames le 31 mai 1953



Exécution d'un sauvetage lors du 23<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 23 mai 1954 à Montbéliard



Un invité s'est glissé dans les rangs lors de la revue des troupes du 23<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 23 mai 1954 à Montbéliard. Il n'aura pas droit au « salut », mais fera sourire les officiels.



Le drapeau entouré de sa garde entre dans le dispositif lors de la cérémonie du 31<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 3 juin 1963 à Pierrefontaine-les-Varans





Tirée du dévidoir (23 mai 1954 à Montbéliard)



Reptation



Franchissement de l'échelle



Porté du sac de 30 kg

LE SAPEUR-POMPIER

## LE PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER 1950

**Avant tout, un concours de vitesse et de force physique.** Le concours de tirage du dévidoir est le premier de la série. Il se déroule sur un terrain plat, avec un dévidoir de 100 kg de poids. Le sapeur-pompier doit tirer le dévidoir sur une distance de 100 mètres en 15 secondes. Le deuxième exercice est la reftation, qui consiste à se relever sur le dos en 15 secondes. Le troisième est le franchissement de l'échelle, qui consiste à grimper une échelle de 10 mètres en 15 secondes. Le quatrième est le porté du sac de 30 kg, qui consiste à porter un sac de 30 kg sur une distance de 100 mètres en 15 secondes. Le cinquième est le tirage du dévidoir, qui consiste à tirer un dévidoir de 100 kg sur une distance de 100 mètres en 15 secondes. Le sixième est le saut de hauteur, qui consiste à sauter sur une hauteur de 1,50 mètre en 15 secondes. Le septième est le saut de longueur, qui consiste à sauter sur une longueur de 10 mètres en 15 secondes. Le huitième est le lancer de poids, qui consiste à lancer un poids de 5 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le neuvième est le lancer de javalot, qui consiste à lancer un javalot de 500 g sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le dixième est le lancer de disque, qui consiste à lancer un disque de 2 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le onzième est le lancer de marteau, qui consiste à lancer un marteau de 5 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le douzième est le lancer de javalot, qui consiste à lancer un javalot de 500 g sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le treizième est le lancer de disque, qui consiste à lancer un disque de 2 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le quatorzième est le lancer de marteau, qui consiste à lancer un marteau de 5 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le quinzième est le lancer de javalot, qui consiste à lancer un javalot de 500 g sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le seizième est le lancer de disque, qui consiste à lancer un disque de 2 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le dix-septième est le lancer de marteau, qui consiste à lancer un marteau de 5 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le dix-huitième est le lancer de javalot, qui consiste à lancer un javalot de 500 g sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le dix-neuvième est le lancer de disque, qui consiste à lancer un disque de 2 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes. Le vingtième est le lancer de marteau, qui consiste à lancer un marteau de 5 kg sur une distance de 10 mètres en 15 secondes.

### LE SAPEUR-POMPIER

**VESTONS DE CUIR**  
- imperméables

**BOTTES DE CUIR**  
- quai de cuir

**L. FROGER**  
10, Boulevard Poincaré  
ANGERS (M.-M.)  
Téléphone 25.22

**COLLETTES EN CUIR**  
- imperméables

Chaque couplet est doublé pour protéger les sapeurs-pompiers contre les coups de feu et les coups de gaz. Les bottes de cuir sont doublées de caoutchouc pour les protéger contre l'eau et les coups de feu. Les vestons de cuir sont doublés de caoutchouc pour les protéger contre l'eau et les coups de feu. Les collets en cuir sont doublés de caoutchouc pour les protéger contre l'eau et les coups de feu.





Défilé des troupes à pied lors du 40<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 6 juin 1971 à Exincourt



Défilé motorisé lors du 40<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 6 juin 1971 à Exincourt



Démonstration de gymnastique par l'équipe spéciale de la BSPP à Pontarlier le 28 mai 1972. Lors de ce 41<sup>ème</sup> congrès, 700 hommes défilent à pied





Le Colonel Roger Babey et le Sous-Lieutenant Pierre Guillemain, jury du challenge départemental de secourisme du Russey en 1972. Malgré ses fonctions d'Inspecteur Départemental et de Président de l'UD, le Colonel Roger Babey participait presque à tous les jurys de concours de manœuvre, ou autres challenges et examens de secourisme.



Relevage d'une victime par la méthode du « pont amélioré », lors du challenge départemental de secourisme de Montbéliard en 1974.



Le caporal Jean-Pierre Joly explique son idée de manœuvre d'extraction de la victime au Sous-Lieutenant Pierre Guillemain.



La valise d'oxygénothérapie



Manœuvre dite de la « charnière » pour évacuer une victime allongée sur un brancard au moyen d'une échelle à coulisse.



3 membres du jury surveillent attentivement les gestes des sauveteurs sur une victime en position latérale de sécurité





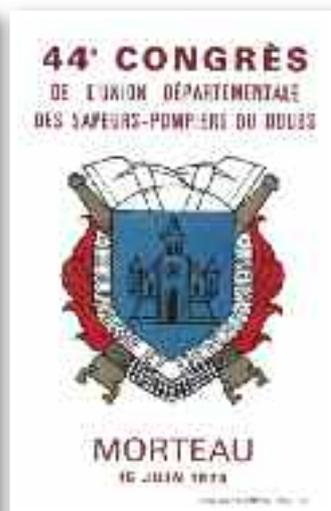
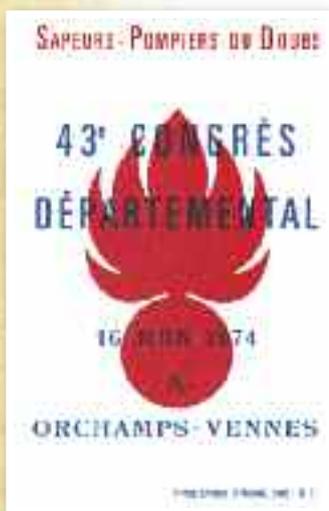
Démonstration de levage d'un véhicule au moyen d'une « chèvre » lors du 47<sup>ème</sup> congrès départemental de l'UD à Levier le 28 mai 1978



Défilé des troupes à pied lors du 50<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 24 mai 1981 à Villers-le-Lac



La batterie fanfare de Besançon lors du 50<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 24 mai 1981 à Villers-le-Lac



Les livrets édités à l'occasion des congrès départementaux sont des productions de qualité et contiennent en général l'historique du corps de la ville qui accueille la manifestation.





Etablissement d'une ligne d'aspiration lors du 51<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 9 mai 1951 à Emagny. L'Officier qui commande la manœuvre est coiffé d'un casque modèle 1895...



La croix de Chevalier dans l'Ordre National de Mérite est décernée au Lieutenant-Colonel Jacques Mériaux, le 9 mai 1951 à Emagny.



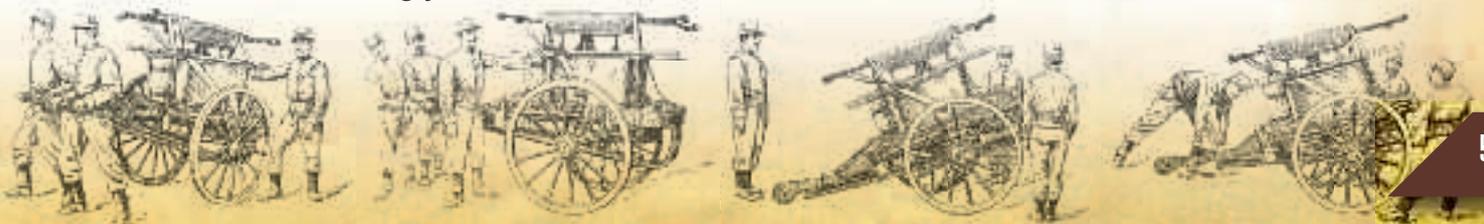
Important défilé de troupes à pied lors du 51<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 9 mai 1951 à Emagny



La garde au drapeau, le 9 mai 1951 à Emagny.



L'adjudant Maurice Midey, Chef de Corps d'Emagny remet une coupe à l'équipe de Saône composée (à partir de la gauche) de : Henri Nicolas, Jean Mauvilly, Gilles Humbert, Alexandre Faivre, Michel Pautotjenek, Bernard Rillard, Jean Roy et Joseph Chamblon, le 9 mai 1951 à Emagny.





Un des thèmes de manœuvre du challenge départemental de secourisme de 1984 à Villers-le-Lac : « Un ouvrier est coincé sous une grume et présente une hémorragie à la jambe ».



Remise de prix au Sapeur Jean-Luc Bey



Une victime inconsciente est prise en charge par des secouristes dirigés par Dominique Rouhier lors du challenge départemental de secourisme de Morteau en 1985



Remise de prix par un Officier de Sapeur-Pompier Suisse





Le Lieutenant Bernard Espitalier défile en tête lors du 52<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 19 juin 1983 à Seloncourt



Au premier plan, le Commandant Pierre Guillemain, président du jury au concours de manœuvre du 19 juin 1983 à Seloncourt. Bien que n'étant pas administrateur à l'UD, il a tenu cette fonction pendant de nombreuses années.



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers défilent en tête lors du congrès lors du 53<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 17 juin 1984 à Frasne



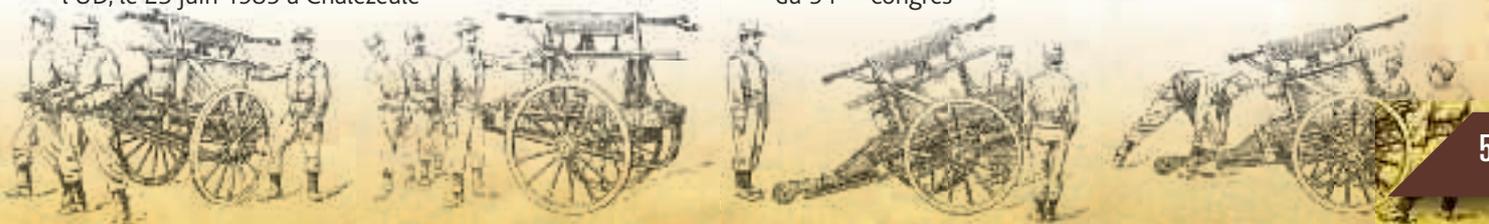
Une équipe attend le top départ du concours de manoeuvre lors du congrès lors du 53<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 17 juin 1984 à Frasne



Une section de JSP défile fièrement lors du 54<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 23 juin 1985 à Chalezeule



Une belle autopompe De Dion prend part au défilé motorisé du 54<sup>ème</sup> congrès





Surprenante levée des couleurs lors du 57<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 12 juin 1988 à Vercel. En effet, le drapeau comtois est substitué au drapeau français.



Une des épreuves du concours de manœuvre du 62<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 20 juin 1993 à Baume-les-Dames consiste en la réalisation d'un nœud d'amarre avec le cordage.



Dans la section des cadres sans troupes, l'adjutant Astrid Authier, première femme chef de corps dans le Doubs. Poste qu'elle a tenu de 1990 à 1997 au CPI de Métabief. (62<sup>ème</sup> congrès de l'UD)



Le Sergent Michel Simonin défile en tête de la section des JSP, lors du 62<sup>ème</sup> congrès de l'UD





L'épreuve de sauvetage s'achève par une réanimation cardiopulmonaire lors du 69<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 2 juillet 2000 à Gilley



Dragon 25 participe au 74<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 16 juin 2005 à Arc et Senans



La section des JSP lors du 81<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 15 septembre 2012 à Gilley



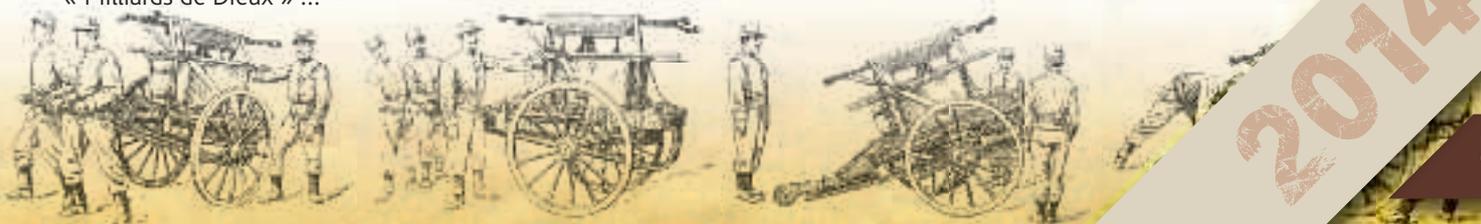
L'hommage aux morts est rendu par Léon Bessot (président du Casdis), Christian Decharrière (Préfet du Doubs et de la région Franche-Comté), le Colonel René Cellier (directeur départemental par interim du SDIS 25) et le Lieutenant Roland Vuillemin, président de l'UD, le 15 septembre 2012 à Gilley.



L'Adjudant-Chef Alain Debost, Trésorier général de l'UD en compagnie du Lieutenant Honoraire Pierre Saillard, ancien président de l'UD, le 15 septembre 2012 à Gilley. Si Pierrot avait pu lire cet historique, certainement aurait-il lancé quelques « Milliards de Dieux » ...



Le Colonel René Cellier et le Lieutenant Roland Vuillemin, le 15 septembre 2012 à Gilley



### 12. Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent

Appelés pupilles, ou cadets par le passé et aujourd'hui « Jeunes Sapeurs-Pompiers » (JSP), ils sont la relève et représentent l'espoir, ils sont ceux qui demain nous porteront secours.

Le Règlement de Service des Sapeurs-Pompiers de Besançon du 10 avril 1886 institue une section de pupilles pour l'instruction des fils ou parents des Sapeurs-Pompiers. Admis dès l'âge de quatorze ans et placés sous l'autorité directe de l'adjudant-instructeur, ils assistent aux réunions du Bataillon et, dans les incendies, sont chargés de la surveillance du matériel de réserve<sup>56</sup>.

Le 4 mars 1899, il en va de même à Montbéliard. Une section de pupilles, élèves pompiers, est créée, les jeunes y sont admis dès l'âge de treize ans<sup>57</sup>.

Le terme de « pupille » ne renvoie pas ici à la notion d'orphelin, mais signifie « un mineur sous l'autorité d'un tuteur ».

Puis viennent les sections de cadets, dès les années 1950.



Daniel Feuvrier, cadet à Hérimoncourt en 1955

En 1984, sous l'impulsion du lieutenant Jean-Claude Meunier de Grand-Charmont, la « **Commission Départementale des JSP** » est créée et son président intègre l'UD en qualité d'administrateur. Les sections sont au nombre de 6 dans le département.

En décembre 1994, ce même officier est à l'origine de « l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Doubs » (ADJSP). Depuis 1996, le Lieutenant Jean-Pierre Probst de Baume-les-Dames en assure la présidence.

Un enseignement de jeune Sapeur-Pompier s'étale sur 3 à 4 ans. Chaque semaine, ils sont formés par leurs pairs, volontaires ou professionnels afin de les préparer à l'examen du brevet national de JSP. A l'issue la majeure partie d'entre eux rejoignent les rangs des Sapeurs-Pompiers volontaires.

En 2011, 30% des Sapeurs-Pompiers volontaires du Doubs sont issus des sections de JSP.

Aujourd'hui, l'ADJSP regroupe 19 sections totalisant 353 JSP, implantées dans les casernes de Baume-Les-Dames, Besançon, Bouclans/Saône, Damprichard, Frasne, Herimoncourt, L'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Maïche, Mathay, Morteau, Pontarlier, Pont-de-Roide/Vermondans, Mouthe/Chapelle-des-Bois/Les Hôpitaux/Rochejean, Rougemont, Saint-Hippolyte, Saint-Vit, Sancey-le-Grand et Valdahon.

Quant aux anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs, ils n'avaient pas de statut particulier au sein de l'UD.

Lors de la 60<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'UD, à Ornans, le 14 septembre 1991, sous l'impulsion du Commandant Pierre Truchot de Montbéliard et du Lieutenant Hirschy de Villers-le-Lac, « **l'Association des Anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs** » voit le jour. Son objectif est de recréer et resserrer les liens d'amitié entre les anciens Sapeurs-Pompiers du Doubs. Le 1er janvier 2012, cette dernière est dissoute et il est créé au sein de l'UD une section des « Anciens Sapeurs-Pompiers<sup>58</sup> ».

« **Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent** », cette devise est celle de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), elle illustre à merveille l'importance de la transmission chez les Sapeurs-Pompiers.

**Sans nos anciens, que serions-nous ?**

**Et sans la relève que deviendrions-nous ?**

Les uns nous ont transmis leur savoir et les autres sont avides de le recevoir. Tous deux sont, le prolongement... Prolongement des Sapeurs-Pompiers du Doubs et de l'Union Départementale également.





La section des pupilles du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon vers 1900



La compagnie des Sapeurs-Pompiers de Montbéliard vers 1910. Au premier rang les pupilles coiffés d'un très original béret et portant des guêtres.



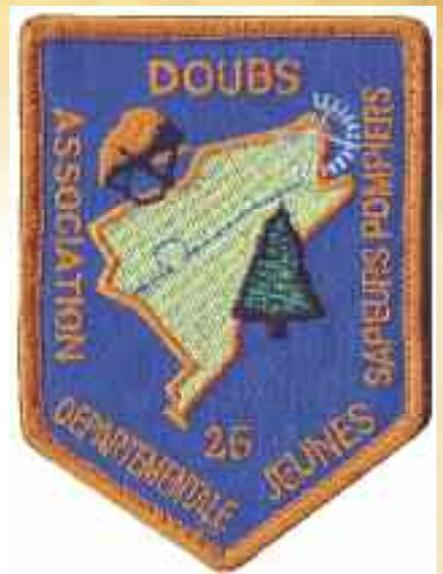


Deux cadets font une démonstration d'établissement avec une imitation de motopompe lors du 23<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 23 mai 1954 à Montbéliard



La section de cadets de Baume-les-Dames effectue une démonstration publique lors d'une journée du feu au début des années 1960. A la division de droite Pierre Almand, aujourd'hui Directeur Départemental du SDIS 68.





Insigne de l'ADJSP. Le trait bleu qui traverse le département représente le Doubs, le sapin figure la forêt et enfin un petit engrenage, symbolise la microtechnique.

Les cadets de Pontarlier lors du 39<sup>ème</sup> congrès de l'UD, le 7 juin 1970 à Pierrefontaine-les-Varans



L'épreuve du feu... Lors du 39<sup>ème</sup> congrès de l'UD



« Veston de peau et casque acier », comme leurs aînés (52<sup>ème</sup> congrès de l'UD le 19 juin 1983 à Seloncourt)



### 13. Quel avenir pour notre Union ?

Plus de 40 ans pour la construire et depuis 90 ans elle vit. A chaque époque et en toutes circonstances, elle a su manifester son concours et s'adapter aux changements de la profession. Aujourd'hui, elle protège indifféremment les Sapeurs-Pompiers et les personnels administratifs et techniques, les jeunes et les anciens, les professionnels et les volontaires.

Sa proximité effective par le maillage territorial des Amicales et avec un soutien sans faille de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France appuyée par L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, lui permet d'apporter concrètement une aide à chacun d'entre nous, un soutien, un conseil, ou tout un dispositif social lorsque la situation l'exige.

Quelle autre corporation peut en dire autant ou peut se sentir ainsi soutenue ? Ce tissu associatif philanthropique et humaniste est l'hypothèse d'une aide pour chacun d'entre nous et nos proches...

Certes, les temps ont bien changé depuis sa création. Les besoins sociaux ne sont plus les mêmes, les attentes des Sapeurs-Pompiers non plus. Néanmoins, malgré toutes les évolutions et progrès technologiques, la véritable richesse, celle qui fait la force des Sapeurs-Pompiers reste inchangée, c'était, c'est et cela restera l'humain !

La journée des Familles ou des Amicales, instituée pour la première fois en 2013, marque un tournant dans la vie de l'UD. C'est un concept qui saura rassembler sans distinction de statut, de grade ou d'âge, afin de « resserrer les liens d'amitié » et aussi de se recentrer autour des valeurs originelles de l'UD et des Amicales de Sapeurs-Pompiers.

Il est bien là l'objectif de l'UD et des Amicales, d'abord créer un esprit corporatif, instituer la fraternité parmi nous, puis apporter un confort social et aussi quotidien au collectif. Le reste est non seulement superflu mais va totalement à l'encontre des statuts fondamentaux de ces associations.

Pour conclure, rappelons cette allocution du président fondateur, prononcée le jour de la proclamation de l'UD : « Elle est enfin éclos, celle qui sera la ligne de conduite et la source intarissable du progrès, de la mutualité, de la solidarité et de la fraternité entre les Sapeurs-Pompiers du Doubs. Qu'elle vive, qu'elle soit la bienvenue et prospère dans l'avenir ». Cette phrase résume à elle seule les intérêts, objectifs et la raison d'être de notre Union et de son réseau d'Amicales.

Continuons à nous fédérer autour de cette belle association. Elle est la dernière sentinelle à faire barrage à l'individualisme grandissant. Elle est ce point de repère qui permet de se souvenir, qu'il faut que nous soyons capable de nous mobiliser « tous pour un » et nous montrer unis, solidaires et courageux dans l'adversité. C'est l'éthique de l'UD et l'esprit qui doit animer tous ceux qui œuvrent au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

**Notre Union peut encore faire notre force, longue vie à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs.**

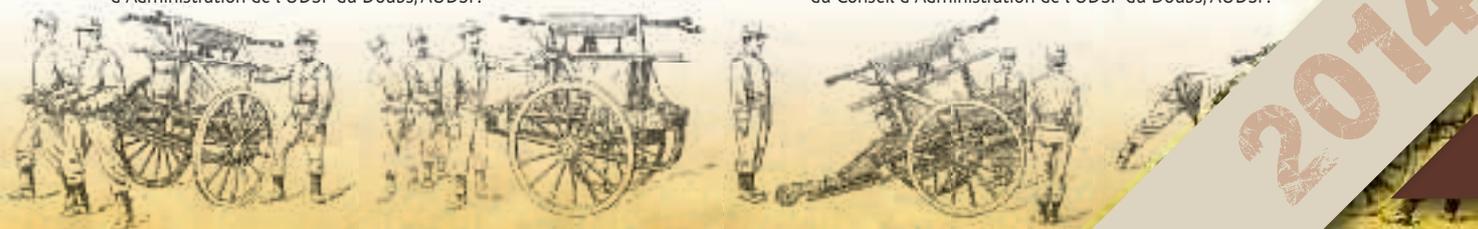


Première journée des « Familles » ou des « Amicales » organisée par l'UD le 5 octobre 2013 à Damprichard



## Notes et références

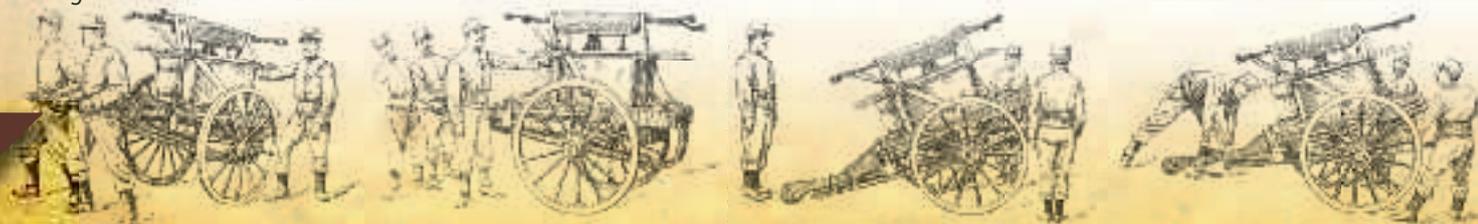
1. Statuts de l'Association Fraternelle d'Assistance Mutuelle des Gardes Nationaux Sédentaires de Besançon, AMB, 3H57.
2. Règlement d'Instruction sur le Service Intérieur de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Besançon, AMB, 3H69.
3. Statuts de la Caisse de Prévoyance de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Besançon, AMB, 3H62.
4. Livre des procès-verbaux de la Société Mutuelle de Secours et de Retraites du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, ACSPB.
5. Courrier du Commandant Gustave Vieille au maire de Besançon le 11 décembre 1890, AMB, 3H65.
6. Statuts de la Société Mutuelle de Secours et de Retraites du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon AMB 3H65.
7. Livre des procès-verbaux de la Société Mutuelle de Secours et de Retraites du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, ACSPB.
8. Adolphe Veil-Picard (1824-1877) était un banquier et un bienfaiteur de la ville de Besançon au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il a laissé son nom à un des quais qui longe le Doubs. Membre d'une famille juive originaire d'Alsace et installée à Besançon, il fut administrateur de la Banque de France et membre de la Chambre de Commerce. Egalement impliqué auprès des Sapeurs-Pompiers dont il fut commandant et inspecteur départemental. Il est élu au conseil municipal de Besançon en 1865 et reçoit la Légion d'Honneur. La famille Veil-Picard était surtout connue pour sa philanthropie et ses œuvres de bienfaisance. Adolphe, en particulier, a fait de nombreux dons en faveur de l'instruction (création d'une école pour filles, de la bibliothèque populaire...) et différentes autres causes. Pour marquer l'importance de la trace qu'il a laissée au sein de la ville de Besançon, la municipalité lui fit ériger une statue en 1924 sur la promenade Granvelle, réalisé par le sculpteur Boucher. (Explications accompagnant son portrait peint à l'huile sur toile, exposé au Musée du Temps à Besançon).
9. Invitation aux obsèques de Mr Adolphe Veil-Picard envoyée par le Maire de Besançon le 2 novembre 1877, AMB, 1J107.
10. Courrier du Commandant Claude Desservy aux Officiers commandants les Corps de Sapeurs-Pompiers du Doubs le 25 avril 1901, ADD, 6R5.
11. Courrier du Commandant Claude Desservy au Maire de Besançon le 3 mai 1901, AMB, 3H65.
12. Brochure éditée à l'occasion du Congrès Départemental de l'UD de la Haute-Saône du 28 mai 1922 à Gray, collection de l'auteur.
13. Statuts de l'Union des Sapeurs-Pompiers du pays de Montbéliard, collection privée Lecomte.
14. Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 1906, collection privée Lecomte.
15. La Savoureuse est une rivière qui traverse Sochaux mais également une bière renommée de la brasserie fondée en 1841 par Théodore Ienné, dans ce même village.
16. Le Petit Comtois, numéro 9740, 1er août 1910, AMB.
17. Les Pompiers de Pontarlier du XVII<sup>ème</sup> siècle à nos jours, numéro 18, 2010, 16 p.
18. Statuts de l'Union des Officiers, Sous-Officiers et Sapeurs-Pompiers de l'Arrondissement de Pontarlier, collection privée Delacroix.
19. Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs 1924-1926, 1PA84, ADD.
20. Journal Officiel des Lois et Décrets, novembre et décembre 1924, JOLD1924/6, ADD.
21. Registre de rapports des Assemblées Générales et décisions du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs, AUDSP.
22. Le Sapeur-Pompier Comtois, Troisième série, numéro 39, 2012, AUDSP.
23. Cet engin est actuellement conservé au musée des Sapeurs-Pompiers de France situé à Montville en Seine-Maritime. Il a par ailleurs été choisi parmi les 150 engins qui composent ce musée pour figurer sur la page de couverture de l'ouvrage qui présente leur collection : Musée des Sapeurs-Pompiers de France, Soldats du Feu éditions, 2010, 160 p.
24. Messagers de l'Espoir, Colonel GAUDRON Georges, Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Midi-Pyrénées, 1991, p. 136-137.
25. Registre de rapports des Assemblées Générales et décisions du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs, AUDSP.
26. Document à l'usage des délégués départementaux de l'ODP, AUDSP.
27. Site internet de la FNSPF, rubrique ODP.
28. Registre de rapports des Assemblées Générales et décisions du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs, AUDSP.
29. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ODP du 16 mai 1998, AUDSP.
30. Le Sapeur-Pompier Comtois relate souvent des faits sur les Sapeurs-Pompiers alsaciens. Lors de chaque Congrès Départemental, le commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt invite des chefs de Corps alsaciens et inversement. Ce lien fort est dû à ses origines Haut-Rhinoises. Il naquit en effet à Mulhouse le 11 septembre 1863 et quitta l'Alsace alors annexée à l'Allemagne, pour la Franche-Comté, après une condamnation pour « insoumission » le 5 juillet 1886. Pour ces faits, il fut condamné à 6 semaines de prison et 600 francs d'amende par un tribunal allemand.
31. La « phalange » est une formation militaire datant de l'antiquité qui combat en bloc et qui doit rester unie pour donner tout son potentiel lors des combats.
32. Le Sapeur-Pompier, numéros 899, p. 72.
33. Site internet France Phaléristique.
34. Le Sapeur-Pompier Comtois, numéro 1, mars 1933, AUDSP.
35. La Franche Comté, numéro 248, 10 septembre 1893, AMB.
36. Le petit Comtois, numéros 3673 à 3678, 8 au 13 septembre 1893, AMB.
37. Le Sapeur-Pompier numéro 539, septembre-octobre 1952.
38. Le petit Comtois, numéro 15014, 16 août 1924, AMB.
39. Les Sapeurs-Pompiers au XIX<sup>ème</sup> siècle : Associations volontaires en milieu populaire, LUSSIER Hubert, Paris, Association des Ruralistes Français - L'Harmattan, 1987, p. 84-86.
40. Courrier du Capitaine Lanquetin, commandant la Compagnie de Pontarlier au Préfet du Doubs, le 11 août 1910, 6R8, ADD.
41. Courrier du Commandant Félix Dodivers au Chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon au Maire de la ville, le 8 juin 1912, 3H67, AMB.
42. Courrier du Commandant Claude Desservy, Chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon au Maire de la ville, le 2 août 1903, 3H66, AMB.
43. Les Sapeurs-Pompiers au XIX<sup>ème</sup> siècle : Associations volontaires en milieu populaire, LUSSIER Hubert, Paris, Association des Ruralistes Français - L'Harmattan, 1987, p. 113.
44. Courrier du Commandant Adolphe Veil-Picard, Chef de Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon au Maire de la ville, le 2 décembre 1874, 3H63, AMB.
45. Programme du « Grand concours international de manœuvres de pompes incendies et de sauvetage du 14 août 1884 à Besançon », 1J91, AMB.
46. Une « diane » est une sonnerie militaire jouée pour le réveil.
47. L'éclair Comtois, numéro 10635, 14 août 1931, AMB.
48. Le Petit Comtois, numéro 17285, 16 août 1931, AMB.
49. Courrier du Lieutenant André Fournier, commandant la Compagnie d'Exincourt, au Capitaine Emile Blazer le lendemain du concours de manoeuvre de Montbéliard, le 7 juin 1933, collection privée Lecomte.
50. Courrier du Maire de Besançon au Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt suite au Congrès National de Colmar le 13 juin 1939, 3H71, AMB.
51. Registre de rapports des Assemblées Générales et décisions du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs, AUDSP.
52. Le Pays de Montbéliard, 10 septembre 1974.
53. Guide de l'Officier de Sapeurs-Pompiers Communaux, Colonel BELTRAMELLI du Régiment de Sapeurs-Pompiers, Paris, Serpic, France Sélection, 1967, p. 69.
54. Le Sapeur-Pompier numéro 525, 1950, p. 63-65.
55. Le Sapeur-Pompier – 1882-2000 : Une Longue Marche, numéro hors-série 2000, p. 110-111.
56. Règlement de Service du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Besançon, 1886, AMB 3H65.
57. Le service des incendies dans la ville de Montbéliard depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle et la compagnie des Sapeurs-Pompiers, ROUX Albert, 1904, p. 76.
58. Registre de rapports des Assemblées Générales et décisions du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs, AUDSP.



# Annexe 1 : Dates et lieux des congrès départementaux depuis 1924

N°	Date	Lieu	N°	Date	Lieu
	21 septembre 1924	Besançon	41	28 mai 1972	Pontarlier
1	1925	Besançon	42	3 juin 1973	Ornans
2	18 avril 1926	Besançon	43	16 juin 1974	Orchamps Vennes
3	29 mai 1927	Besançon	44	15 juin 1975	Morteau
4	3 juin 1928	Besançon	45	20 juin 1976	Bethoncourt
5	2 juin 1929	Montbéliard	46	19 juin 1977	Charquemont
6	17 août 1930	Baume les Dames	47	28 mai 1978	Levier
7	15 août 1931	Besançon	48	13 mai 1979	Valdahon
8	5 juin 1932	Isle-sur-le-Doubs	49	15 juin 1980	Montbéliard
9	4 juin 1933	Montbéliard	50	24 mai 1981	Villers-le-Lac
10	27 mai 1934	Mamirolle	51	9 mai 1982	Emagny
11	9 juin 1935	Bart-sur-Rupt	52	19 juin 1983	Seloncourt
12	24 mai 1936	Moncey	53	17 juin 1984	Frasne
13	13 juin 1937	Lac-ou-Villers	54	23 juin 1985	Chalezeule
14	29 mai 1938	Bethoncourt	55	8 juin 1986	Hérimoncourt
15	25 août 1946	Besançon	56	14 juin 1987	Gilley
16	25 mai 1947	Valdahon	57	12 juin 1988	Vercel
17	16 mai 1948	Audincourt	58	11 juin 1989	L'Isle-sur-le-Doubs
18	12 juin 1949	Pontarlier	59	10 juin 1990	Pontarlier
19	11 juin 1950	Charquemont	60	9 juin 1991	Ornans
20	3 juin 1951	L'Isle-sur-le-Doubs	61	21 juin 1992	Sancey-le-Grand
21	17 août 1952 *	Besançon	62	20 juin 1993	Baume-les-Dames
22	31 mai 1953	Baume les Dames	63	19 juin 1994	Saint-Vit
23	23 mai 1954	Montbéliard	64	25 juin 1995	Audincourt
24	3 juillet 1955	Ornans	65	16 juin 1996	Orchamps Vennes
25	9 septembre 1956	Valdahon	66	15 juin 1997	Pontarlier
26	19 mai 1957	Vercel	67	6 juin 1998	Montbéliard
27	22 juin 1958	Arc-et-Senans	68	20 juin 1999	Amancey
28	24 mai 1959	Baume les Dames	69	2 juillet 2000	Gilley
29	22 mai 1960	Russey	70	10 juin 2001	Saint-Hyppolite
30	4 juin 1961	Pontarlier	71	30 juin 2002	Pierrefontaine-les-Varans
31	3 juin 1962	Pierrefontaine	72	22 juin 2003	Morteau
32	16 juin 1963	L'Isle-sur-le-Doubs	73	27 juin 2004	Abbévillers
33	31 mai 1964	Bart	74	16 juin 2005	Arc et Senans
34	30 mai 1965	Rougemont	75	11 juin 2006	Levier
35	12 juin 1966	Gilley	76	25 juin 2007	L'Isle-sur-le-Doubs
36	4 juin 1967	Pont-de-Roide	77	20 septembre 2008	Rougemont
37	26 mai 1968	Villers-le-Lac	78	12 septembre 2009	Pontarlier
38	15 juin 1969	Montbéliard	79	18 septembre 2010	Maïche
39	7 juin 1970	Pierrefontaine	80	17 septembre 2011	Baume-les-Dames
40	6 juin 1971	Exincourt	81	15 septembre 2012	Gilley
			82	5 octobre 2013	Damprichard

\* Congrès National dans le Doubs.



# Annexe 2 : Membres du Conseil d'Administration de l'UDSP du Doubs depuis 1924

## Présidents d'honneur :

- Commandant Dodivers (Inspecteur Départemental)
- Capitaine Emile Blazer
- Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt
- Colonel Roger Babey
- Lieutenant-Colonel Jacques Mériaux
- Lieutenant-Colonel Bernard Espitalier
- Lieutenant Pierre Saillard
- Lieutenant Raymond Laville

21 septembre 1924 - 1938  
 21 septembre 1924 - 1941  
 4 avril 1948 - 19 décembre 1950  
 3 juin 1973 - 2 mai 1998  
 depuis le 9 septembre 1989  
 depuis le 16 mars 2002  
 31 mai 2008 - 6 septembre 2013  
 depuis le 28 Novembre 2013

## Présidents:

- Commandant Charles-Alphonse Hugenschmitt
- Commandant Jules Bouvier
- Commandant Roger Babey
- Lieutenant Raymond Laville
- Lieutenant-Colonel Jacques Mériaux
- Lieutenant-Colonel Bernard Espitalier
- Major Pierre Saillard
- Capitaine Roland Vuillemin

21 septembre 1924 - 4 avril 1948  
 4 avril 1948 - 19 mai 1957  
 19 mai 1957 - 3 juin 1973  
 3 juin 1973 - 20 mars 1976  
 20 mars 1976 - 9 septembre 1989  
 9 septembre 1989 - 16 mars 2002  
 16 mars 2002 - 31 mai 2008  
 depuis le 31 mai 2008

## Vices Présidents :

- Capitaine Léon Rossel 1924 - ?
- Capitaine Alfred Py 1924 - ?
- Capitaine Pillot ? - 1950
- Capitaine Pierre Rossel 1950 - 1971
- Capitaine Octave Pourny ? - 1964
- Capitaine Charles Vuillemin 1965 - 1966
- Sous-lieutenant Albert Pourny 1967 - 1981
- Capitaine Eugène Sypowski ? - 1973
- Commandant Philippe Bourquin
- Commandant Jacques Mériaux ? - 1976
- Capitaine Pierre Truchot 1974 - 1989
- Lieutenant Jean Hirschy 1981 - 1994
- Sous-lieutenant Jean Charpy 1984 - 1989
- Commandant Pierre Almand 1989 - 2000
- Lieutenant René Hoffschurr 1989 - 1996
- Lieutenant Gérard Bringout 1994 - 1990
- Capitaine André Prost 1996 - 1999
- Capitaine Jean-Pierre Joly 1999 - 2008
- Adjudant-Chef Pierre Saillard 1999 - 2002
- Lieutenant Gérard Pourny 2000 - 2005
- Lieutenant Hubert Chabot 2002 - 2008
- Lieutenant Roland Vuillemin 2005 - 2008
- Adjudant-chef Jacques Pourcelot 2008 - 2011
- Lieutenant Frédéric Maurice 2008 - 2012
- Lieutenant Dominique Rouhier depuis 2008
- Commandant Bruno Perin depuis 2011
- Lieutenant Didier Billod depuis 2012

## Secrétaires généraux adjoints :

- Lieutenant Gaston Vuillemin 1924 - 1927
- Sous-lieutenant Francis Laville 1927 - 1937
- Capitaine Roger Babey 1937 - 1957
- Lieutenant Jacques Mériaux 1957 - 1960
- Capitaine Bourquin 1960 - 1964
- Capitaine Jacques Mériaux 1964 - ?
- Lieutenant Jacques Almand ? - 1975
- Sous-lieutenant Pierre Almand 1975 - 1989
- Lieutenant Michel Ducellier 1989 - 1999
- Sous-lieutenant Denis Lavalette 1999 - 2005
- Lieutenant Jean-Claude Maurice 2005 - 2008
- Commandant Bruno Perin 2008 - 2011

## Trésoriers généraux :

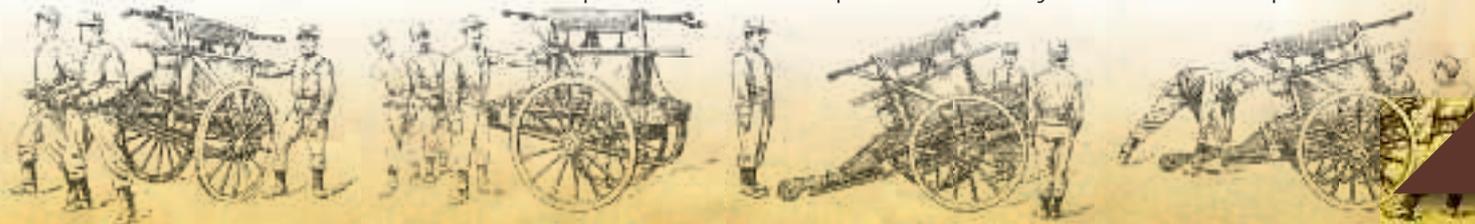
- Capitaine Francis Pacaud 1924 - 1936
- Capitaine Francis Laville 1936 - 1948
- Lieutenant Jean Fignon 1948 - 1954
- Sous-lieutenant Raymond Laville 1955 - 1973
- Sous-lieutenant Jean Grilllet 1973 - 1983
- Sergent-chef Jacques Franchin 1983 - 1987
- Lieutenant Gérard Pourny 1987 - 1989
- Lieutenant André Prost 1989 - 1999
- Lieutenant Michel Ducellier 1999 - 2008
- Lieutenant Denis Lavalette 2008 - 2011
- Adjudant-Chef Alain Debost depuis 2011

## Trésoriers généraux adjoints :

- Lieutenant Joseph Dery 1924 - 1929
- Lieutenant Millerand 1929 - ?
- Sous-lieutenant Raymond Laville ? - 1955
- Sergent-chef Marcel Lambert 1955 - 1975
- Sergent Robert Bey 1975 - 1986
- Sous-lieutenant Jean Gros 1986 - 1989
- Lieutenant Jacques Borre 1989 - 1991
- Lieutenant Gérard Pourny 1991 - 1992
- Lieutenant Gustave Mougey 1992 - 2002
- Lieutenant Roland Vuillemin 2002 - 2005
- Lieutenant Denis Lavalette 2005 - 2008
- Sapeur Aurélie Touvrety depuis 2008

## Secrétaires généraux :

- Lieutenant Joseph Stemmelin 1924 - 1928
- Capitaine Belin 1928 - 1940
- Lieutenant Arthaud 1940 - 1948
- Lieutenant Villin 1948 - 1957
- Capitaine Max Dintroz 1957 - 1975
- Lieutenant Jean-Pierre Bonneton 1975 - 1981
- Lieutenant Jean Marie Roussay 1981 - 1989
- Lieutenant Daniel Beuler 1989 - 1992
- Lieutenant Claude Roy 1992 - 2004
- Lieutenant Christian Prost 2004 - 2012
- Lieutenant Frédéric Maurice depuis 2012



# Sources bibliographiques

## Fond d'archives

### Archives Départementales du Doubs (ADD)

- 6R5 – Organisation du Corps des Sapeurs-Pompiers dans les communes du Doubs, personnel, subventions, matériel : correspondance, états statistiques, 1890-1903  
6R8 – Organisation du Corps des Sapeurs-Pompiers dans les communes du Doubs, personnel, subventions, matériel : correspondance, états statistiques, 1910  
80PR1 – Sapeur-Pompier Comtois (le), Bulletin officiel de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Doubs 1, 1933 – 24, 1938 Besançon  
JOLD1924/6 – Journal Officiel des Lois et Décrets, novembre et décembre 1924  
1PA84 - Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs 1924-1926

### Archives Municipales de Besançon (AMB)

- 3H57 – Garde Nationale Associations de secours mutuels 1831 et 1870 : pièces diverses (1803-1852)  
3H62 – Sapeurs-Pompiers. Organisation. Service : organisation intérieure, discipline, règlements, manœuvres, organisation d'une fanfare, demandes de subventions (1815-1868) ; Service intérieur et particulièrement mesures relatives au service des incendies, l'intérieur et dans la banlieue de la ville. Services spéciaux : théâtre ; Service des incendies dans les villes de Colmar, Strasbourg, Dole et Genève (1799-1872)  
3H63 – Sapeurs-Pompiers. Pièces diverses concernant la Garde nationale et les Sapeurs-Pompiers (1872-1880)  
3H65 – Service des incendies. Matériel des Sapeurs-Pompiers (1876-1901)  
3H66 – Sapeurs-Pompiers. Personnel, musique, récompenses, prises d'armes et concours ; Matériel, équipement et habillement ; accidents et indemnités. Caisses de secours ; Subvention de l'Etat  
3H67 – Sapeurs-Pompiers. Statistiques. Personnel, nominations, promotions, médaille d'honneur, félicitations, musique, matériel, poste permanent, caisse de secours mutuels, subventions de l'Etat, accidents et indemnités, habillement, équipement, prises d'armes, fêtes  
3H69 – Garde nationale et Sapeurs-Pompiers : règlements (1798-1877)  
3H71 – Sapeurs-Pompiers, 3H1 (1) : Associations, manifestations ; inauguration de la plaque commémorative des Sapeurs-Pompiers morts pour la France (1921-1923) ; Fêtes, concours (1909-1930) ; Fanfare (1913-1936) ; Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs (1937-1945) ; Congrès, concours, inspections (1941-1954)  
1J91 – Concours de tir 1873. Fêtes de 1884. Concours de tir, d'escrime, de gymnastique, de pompes, courses de chevaux, divertissements forains, expositions diverses

### Archives Municipales de Pontarlier (AMP)

Documents de notre Histoire – Les Pompiers de Pontarlier du XVIIème siècle à nos jours, numéro 18, 2010, 16 p.

### Archives du Centre de Secours Principal de Besançon (ACSPB)

### Archives de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs (AUDSP)

## Ouvrages

- BELTRAMELLI, Colonel du Régiment de Sapeurs-Pompiers – Guide de l'Officier de Sapeurs-Pompiers Communaux, Paris, Serpic – France Sélection, 1967, 741 p.  
COLLINET Jean-Pierre (Lieutenant-colonel), ZAGLIA Carlo – Musée des Sapeurs-Pompiers de France, Soldats du Feu éditions, 2010, 160 p.  
DEVILLE Joan, Lieutenant-colonel OPRESKO Jean-Claude – Historique de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine & Oise, Union régionale des Sapeurs-Pompiers d'Ile-de-France, 1995, 75 p.  
ENCYCLOPÉDIE RORET – Manuel des Concours, Paris, 1909, 384 p.  
ETCHEGORRY Marc – Au Fil de l'Eure : 300 ans d'Histoire des Sapeurs-Pompiers, Paris, Les Editions des Pompiers de France, 2010, 159 p.  
FNSPF, Fascicule extrait du manuel des Concours, Paris, 1949, 32 p.  
FNSPF, Annuaire 1938, Beauvais, Edition Jean Sennac, 1938, 411 p.  
GAUDRON Georges (Colonel) – Messagers de l'Espoir, Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Midi-Pyrénées, 1991, 297 p.  
LUSSIER Hubert – Les Sapeurs-Pompiers au XIXème siècle : Associations volontaires en milieu populaire, Paris, Association des Ruralistes Français - L'Harmattan, 1987, 174 p.  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Service National de la Protection Civile – Règlement d'Instruction et de Manœuvre des Sapeurs-Pompiers Communaux, Paris, France Sélection, 613 p.  
MOREL Gérard – 1905-2005 : Le Centre de Secours de Bouclans à 100 ans, 2005, 36 p.  
RIVET Gérard – 100 ans d'histoire des Sapeurs-Pompiers en Haute-Loire : 1906-2006, le Puy-En-Velay, Editions Jeanne d'Arc, 2012, 368 p.  
ROUX Albert – Le service des incendies dans la ville de Montbéliard depuis le XIIIe siècle et la compagnie des Sapeurs-Pompiers, Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 31ème Vol, 1904, 101 p.

## Périodiques

- Le Sapeur-Pompier* – 1882-1982, supplément au numéro 735, septembre 1982  
*Le Sapeur-Pompier* – 100ème Congrès de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers Français, supplément au numéro 846, octobre 1993  
*Le Sapeur-Pompier* – Voyage au cœur de notre mémoire vive, supplément au numéro 882, mai 1997  
*Le Sapeur-Pompier* – 1882-2000 : Une Longue Marche, numéro hors-série 2000  
*Le Sapeur-Pompier* – numéros 264, 474, 484, 485, 486, 887, 899, 911  
*Le Sapeur-Pompier Comtois* – Première série, édition trimestrielle de 1933 à 1938, numéros 1 à 24  
*Le Sapeur-Pompier Comtois* – Deuxième série, édition annuelle de 1964 à 1968, numéros 1 à 5  
*Le Sapeur-Pompier Comtois* – Troisième série, édition annuelle depuis 1974, numéros 1 à 39  
*La Franche Comté* – 1893, numéros 246, 247, 248, 250, 251  
*Le Petit Comtois* – 1893 à 1933, numéros 3673, 3674, 3675, 3676, 3677, 3678, 8293, 8294, 9740, 10071, 10107, 15013, 15014, 15015, 16136, 17283, 17284, 17285, 17286, 18123,  
*L'Eclair Comtois* – 1931, numéros 10635, 10636, 10637,  
*La République* – 1952, numéro 2262  
*Le Petit Journal* – 1894, numéro 181

## Sites internet

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)  
Base de données des récipiendaires de la Légion d'Honneur [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore)  
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs [www.sd25.fr](http://www.sd25.fr)  
Union Départementale des sapeurs-Pompiers du Doubs [udsp25.jimdo.com](http://udsp25.jimdo.com)  
France phaléristique [www.france-phaleristique.com](http://www.france-phaleristique.com)



# Remerciements

*Ils ont mis à disposition de ces travaux une photo ou un album complet, un livre, une revue, une coupure de journal, une carte postale ancienne, un objet ou tout simplement du temps ou des conseils... Qu'importe la quantité, là aussi l'Union a fait la force...*

Cet historique ne serait pas ce qu'il est sans eux, qu'ils en soient chaleureusement remerciés et par cette liste connus de tous :

Mr et Mme Marcel BIDOLI, photographe amateur, ayant consacré sa vie à immortaliser les événements et la ville de Besançon ; Mme Dominique BOUTON et Jeanine BENOIT, du pôle « Association » de la Préfecture du Doubs ; Mme Annie BRICHOUX, Directrice du Service Archives de la ville de Pontarlier ; Mr Charles COEURDEVEY ; Mr Eric DELACROIX ; Mr Jean DUQUET ; Mlle Véronique GUILLEMIN ; Mr David KISIK ; Mme Lise MAUVAIS ; Mr Thierry MIRABLON ; Mr Serge NARDIN ; Mr NICOLAS Henri ; Mr Philippe PELLETIER ; Mme PELLIER ; Mr Claude SCHWARZ ; Mr et Mme WEYERMANN-ROUSSEAU ; Médecin Colonel François-Xavier LAGRE ; Lieutenant-Colonel Frédéric BRINGOUT ; Commandant Bruno PERIN ; Capitaine Benoît DELON ; Capitaine Raphael FAIVRE ; Capitaine Jean-Pierre JOLY ; Capitaine Bernard LAMBERT ; Capitaine Frédéric PUEL ; Capitaine Sylvain RICHARD ; Lieutenant Gérard BRINGOUT ; Lieutenant Jean-Pascal CAILLAUD ; Lieutenant Jean-Claude CHATELAIN ; Lieutenant Michel CHAUFFET ; Lieutenant Jacques FAHY ; Lieutenant Philippe LECOMTE ; Lieutenant Frédéric MAURICE ; Lieutenant Gérard MOREL ; Lieutenant Jacques POURCELOT ; Lieutenant Jean-Pierre PROBST ; Major Joël GOUX, Adjudant-Chef Astrid AUTHIER-CAILLAUD ; Adjudant-Chef Gilles GOSSELIN ; Adjudant-Chef Fabrice PARRIAUX ; Adjudant-Chef Fabrice VOIRIN ; Adjudant Olivier DUDO ; Adjudant Bruno VETTURINI ; Sergent-Chef Daniel COURNAULT ; Sergent-Chef Fabrice DUBI ; Sergent-Chef Pascal LOUIS ; Sergent-Chef Thomas ROUILLON ; Sergent-Chef Eric SIMON ; Caporal-Chef Fabien BEGUE ; Caporal-Chef Jean-Marie FLEURY ; Caporal-Chef Jean-François GRIMM ; Caporal-Chef Stéphane OLIVIER ; Caporal-Chef René PELTIER ; Caporal Clément COMTE et les Amicales des centres d'Amancey, Emagny, Baume-les-Dames, Besançon, Bouclans, Montbéliard et de Pontarlier.

## **Enfin, j'adresse des remerciements appuyés et sincères :**

- Au Colonel Alain RIVIERE, Directeur Départemental Adjoint du SDIS74, ancien Officier de Sapeur-Pompier du CSP de Besançon, ayant fait don à l'UD de sa collection de journaux du « Sapeur-Pompier Comtois » ;
- Au Colonel Jacques MERIAU, au Colonel Bernard ESPITALIER, au Capitaine Roland VUILLEMIN, au Lieutenant Raymond LAVILLE et au Lieutenant Pierre SAILLARD, ainsi qu'à leurs épouses pour le partage de leurs souvenirs et pour l'agréable moment de convivialité du dimanche 21 avril 2013 ;
- Au Major Didier ROLLAND, du « Groupe Histoire » de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour ses conseils avisés en matière de recherches ;
- A Mesdames Nathalie VIDAL, directrice des Archives Départementales du Doubs et Marie-Claire WAILLE responsable de la Bibliothèque d'Etude et de Conservation de Besançon, ainsi que toute leur équipe, dont la compétence n'a d'égal que leur sympathie et leur professionnalisme ;
- A Mesdames Emmanuelle BIGUENET et Christine LAMBERT pour leur aide précieuse et constante ;
- A Monsieur Michel BUSSER, qui m'a donné l'envie d'entreprendre et appris la persévérance ;
- A Christophe, Jean-Marc et Manu, pour leur amitié fidèle et leur soutien inconditionnel ;
- A mes parents qui m'ont inculqué la patience et le goût du travail bien fait ;
- A Sigolène et Noé, pour leur amour et les centaines d'heures qu'ils m'ont accordées, afin que je puisse me consacrer à ces recherches et travaux d'écriture.

